

2012-2013



Rapport d'activités

Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles/Communauté française



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES
LE PARLEMENT



Le mot du Président	5
Quatre questions au Secrétaire général	7
Préambule : la Fédération Wallonie-Bruxelles	9
A. Une fête, le 27 septembre	10
B. Un emblème	11
C. Des compétences	11
D. Une capitale : Bruxelles	12
I. L'assemblée, composition et organisation	13
A. Les députés	14
1° Généralités	14
2° Nouveaux députés	14
3° Anciennetés	14
4° Décès	15
B. Le Bureau	15
1° Composition	15
2° Compétences	16
3° En chiffres	16
C. Le Bureau élargi aux chefs de groupes politiques reconnus	16
1° Composition	16
2° Compétences	16
3° En chiffres	16
D. La Conférence des Présidents	16
1° Composition	16
2° Compétences	16
3° En chiffres	16
E. La séance plénière	17
1° Composition	17
2° Compétences	17
3° Les modifications du règlement de l'assemblée	17
F. Les groupes politiques reconnus	17
1° Généralités	17
2° Les chefs de groupe	18
II. Le travail parlementaire au cours de la session	19
A. En séance plénière	20
1° Les chiffres de la séance plénière	20
2° Le contenu du travail en séance plénière	20
a) Les débats thématiques	20
b) Les décrets et les résolutions	23
1. Liste complète des projets et proposition de décret adoptés en séance plénière	23
2. Liste complète des propositions de résolution adoptées en séance plénière	27

B. Les commissions, les Etats généraux des médias d'informations, « les grands rapports » et autres	28
1° Les commissions	28
a) Généralités	28
b) Compositions au 18 septembre 2013	28
c) En chiffres	29
d) Les principaux projets de décrets examinés et adoptés en commission	29
2° Les Etats généraux des médias d'informations	34
3° Les grands rapports	36
4° Le contrat de gestion de la RTBF	37
5° La conférence sur l'hypersexualisation des enfants	37
6° L'examen du respect du principe subsidiarité	38
III. Le parlement, acteur sur la scène internationale	39
La diplomatie parlementaire	40
A. Les relations bilatérales	40
1° Les Comités mixtes	40
2° La coopération technique	42
B. Les relations multilatérales	43
1° L'Assemblée parlementaire de la Francophonie	43
2° Le Conseil parlementaire interrégional	47
3° La Conférence des assemblées législatives régionales européennes	47
4° Le Parlement Benelux	49
C. L'accueil de personnalités et de délégations étrangères	49
IV. Un parlement tourné vers l'extérieur	51
A. Le parlement organise	52
1° Des prix	52
2° Le Parlement Jeunesse	53
3° Des « Journées mondiales »	54
4° Des concours à destination du public scolaire	56
5° Des visites	56
B. Le parlement accueille	56
1° Le huitième séminaire régional du Réseau européen des médiateurs	56
2° La commission mixte permanente Louisiane/Fédération Wallonie-Bruxelles	57
3° Le débat de l'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur	57
4° La journée du « chantier ouvert » sur les financements de l'accueil de l'enfance	57
5° Le colloque de Panathlon Wallonie-Bruxelles « Valeurs du Sport, Valeurs Universelles »	57
6° La séance de rentrée OLC « ouverture aux langues et cultures » - AGERS	58
7° Le congrès UNESCO	58
8° Le séminaire « Les congés sportifs pour missions »	58
9° La troisième édition du prix François Delor	59
10° La remise des prix « Journalistes en herbe »	59
11° L'Institut supérieur de pédagogie Galilée	60
C. Lieu de culture, le parlement expose	60
1° Louisiane 1812-2012 : une exposition pour célébrer 200 ans d'histoire	60
2° Un petit bout de Vietnam dans l'Atrium	60
3° Les 13 artistes congolais de « Maendeleo »	60
D. Le parlement soutient	60
1° Des événements importants	60

2° Des initiatives locales	62
E. Le parlement communique	63
1° Avec des documents au service de la visibilité du parlement	63
2° Avec des bornes interactives	63
3° Avec un nouveau site Internet	63
4° Avec le film « Un parlement pour les francophones »	64
5° Avec « 24h au parlement » : un documentaire de la RTBF	64
V. La gestion du parlement	65
A. La gestion financière et la politique d'achat	66
1° Introduction	66
2° Le budget et la bonne gouvernance	66
3° Les marchés publics	67
4° Les clauses sociales	67
5° Le développement durable	68
6° La gestion des achats énergétiques	68
Conclusion	68
B. L'informatique	68
1° Les technologies de l'information et de la communication	68
2° La « virtualisation » de l'infrastructure informatique	68
C. Le bâtiment et les œuvres d'art	69
1° L'architecture	69
2° Le mobilier	69
3° Les œuvres d'art	69
D. Les ressources humaines	70
1° Le personnel	70
2° Les mouvements du personnel	70
3° Les formations	70
4° L'organigramme, brève présentation des services	72
5° Le Conseil de direction	73
6° Le Conseil du personnel	73
7° Le bien-être au travail (loi du 4 août 1996)	73
E. Etudes et documentation	74
1° La bibliothèque	74
2° La revue de presse et la revue de presse spécialisée des médias flamands	74
3° La salle de lecture	75
4° Les prêts d'ouvrages	76
5° Les recherches	76
6° Tabellio, la base de données du parlement	76
7° Le nouveau thésaurus	76
VI. Toutes les informations pratiques	77





© Geoffroy Libert

Il manquait à notre institution parlementaire, le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, un document essentiel : un ouvrage destiné au public, aux citoyens, mais aussi aux acteurs institutionnels, qui rende compte de notre travail au quotidien.

Le rapport d'activités 2012-2013 que vous tenez entre les mains est donc le premier du genre ! Il illustre la volonté du Bureau du parlement d'éclairer l'action législative et de contrôle politique du Parlement sur le Gouvernement de la Fédération, ainsi que la volonté de mieux faire comprendre à tout un chacun son rôle sur l'échiquier institutionnel.

Ce rapport d'activités, véritable mine d'informations, est destiné à l'usage de tous ceux qui s'intéressent au « parlement des francophones » de notre pays. Il comporte également un chapitre conséquent consacré aux relations internationales entretenues par le parlement dans le cadre de ses compétences et de la promotion de la Francophonie à travers le monde.

Mais cet ouvrage évoque également « l'envers du décor », à savoir l'ensemble des moyens matériels et humains qui sont mobilisés pour faire en sorte que notre assemblée législative fonctionne au mieux. Vous percevrez ainsi que le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles n'est pas seulement l'assemblée législative que l'on décrit dans les manuels de droit, c'est aussi une institution à taille humaine où oeuvrent des femmes et des hommes au service des 94 élus qui la composent.

94 parlementaires qui légifèrent et contrôlent l'action du Gouvernement : 75 députés, élus au Parlement Wallon et 19 bruxellois, élus au sein du groupe linguistique français du Parlement régional bruxellois. Cette composition témoigne du lien fort existant, et qui doit exister, entre la Wallonie et Bruxelles. Les 94 députés du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles traitent de ces compétences qui sont au cœur de l'humain et des citoyens : le sport, l'enseignement, l'accueil de la petite enfance, la jeunesse,...

C'est de ce lien fort et de ces compétences à dimension humaine dont ce rapport d'activités rend également compte, avec des exigences que nous nous sommes fixées pour son élaboration, sa rédaction : celle de l'exhaustivité, de la pédagogie et de la transparence démocratique.

Nous espérons qu'au fil des pages, vous percevrez mieux le travail parlementaire, le rôle du parlement sur la scène internationale, ses initiatives en matière de communication et de relations publiques, sans oublier sa gestion au quotidien.

Je vous en souhaite bonne lecture.

Jean-Charles Luperto
Président



PIERRE DU PA

Quatre questions à Xavier Baeselen, Secrétaire général

7



© Geoffroy Libert

Monsieur le Secrétaire général,

Pouvez-vous nous expliquer votre rôle au sein du parlement ?

Le rôle du secrétaire général, que l'on appelle aussi le greffier de l'assemblée, est défini dans la loi mais aussi dans le règlement de notre assemblée.

En ce qui concerne la gestion du personnel de l'administration du parlement, le greffier a, au nom du Bureau de l'assemblée, autorité sur l'ensemble des membres du personnel. Pour le dire autrement, je gère au quotidien le fonctionnement de l'administration du parlement.

Mais le greffier a également un rôle que l'on peut rapprocher, en ce qui concerne l'activité parlementaire, de celui du « notaire ». En effet, en vertu de la loi et du règlement de l'assemblée, le greffier assiste le président du parlement en toute circonstance et notamment pendant les séances plénières. Il est chargé de dresser les actes des délibérations du parlement et tient le procès-verbal des réunions de la

Conférence des Présidents et du Bureau dont vous découvrirez le rôle précis à la lecture de ce rapport. Le greffier est aussi chargé de l'exécution des décisions du parlement et il assure les convocations des commissions et de l'assemblée.

Les activités de votre administration sont-elles variées ?

Elles sont extrêmement variées. Le présent rapport d'activités en rend parfaitement compte. Je tiens d'ailleurs à remercier celles et ceux qui ont contribué à l'élaboration et à la rédaction de ce premier grand rapport d'activités.

Pour schématiser, et sans tenir compte précisément de l'organigramme administratif, je dirais que les agents, les fonctionnaires de l'administration centrent leurs activités autour de trois pôles :

- le premier pôle est bien entendu celui de l'activité à proprement parler d'un parlement : le travail parlementaire en commission et en séance plénière, avec également en appui des services d'études et de documentation ;
- un deuxième pôle axé sur les relations publiques, la communication et les relations internationales de notre assemblée ;
- un troisième pôle, à savoir celui de l'administration générale (administration du personnel, administration financière, économat, marché public, ...).

Pourquoi un rapport d'activités ?

Comme l'a précisé le président dans son mot d'introduction, c'est avant tout un moyen de répondre à une exigence de transparence : le rapport d'activités rend compte de ce qui se passe au sein de cette assemblée autour des trois axes que j'ai évoqués ci-dessus.

Nous avons tenté, avec les services du parlement, de présenter un rapport d'activités qui soit exhaustif, compréhensible pour tout un chacun (sans tomber dans la simplicité ou plutôt le simplisme). Il nous a aussi semblé important que ce document soit agréable à la lecture et à la vue. C'est pourquoi, à la demande expresse du président et du Bureau, ce document est illustré de nombreuses photos et d'images prises tout au long de la session 2012-2013.

Ce rapport est certainement perfectible, et j'invite tous les lecteurs à nous faire part de leurs remarques ou observations. Cependant, pour un premier rapport d'activités, nous en sommes assez fiers.

8

La communication du parlement se limite-t-elle à ce rapport d'activités très complet ?

Absolument pas. Les autorités politiques, tout comme l'administration d'ailleurs, mettent l'accent sur l'importance pour une institution démocratique de bien et de mieux communiquer avec les citoyens. Le Bureau du parlement a souhaité tout au long de cette législature 2009-2014, renforcer

les outils de communication à destination du grand public. Dans la partie de ce rapport d'activités consacrée à la communication institutionnelle, c'est-à-dire à la communication de notre institution, vous trouverez un rappel relatif au développement de ces différents outils.

Tout récemment encore, mais ceci ne figure pas encore dans ce rapport d'activités (cela figurera dans le rapport d'activités de l'an prochain), ce souci de la communication et de la transparence démocratique a été rencontré par la mise en œuvre d'un système de retransmission, en son et en images, en direct sur internet des travaux des séances plénières du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.



© Geoffroy Libert

Préambule La Fédération Wallonie-Bruxelles



Préambule : La Fédération Wallonie-Bruxelles

10



© Geoffroy Libert

A. Une fête, le 27 septembre

qui, après quatre journées de combat, le 27 septembre 1830, ont bouté l'armée hollandaise de Guillaume I^{er} d'Orange hors du parc de Bruxelles. Les Belges francophones marquent ainsi leur fierté d'avoir mis fin à une domination étrangère et contribué à la naissance de l'Etat belge.

En 2012, on ne parle évidemment plus d'une quelconque suprématie extérieure. Il convient plutôt de mettre en exergue une cérémonie qui s'est modernisée en alternant les discours officiels et les moments de détente.

Après l'intervention de Freddy Thielemans, Bourgmestre de la ville de Bruxelles, Jean-Charles Luperto, président du parlement, a rappelé « la solidarité et le lien indéfectible qui unissent les francophones de ce pays ». Il a aussi souligné que « tous les niveaux de pouvoir, du fédéral au communautaire, doivent mobiliser leur énergie pour traduire l'accord institutionnel en réalités concrètes ».

Avec les membres du Bureau du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, le président avait tenu à mettre à l'honneur la recherche scientifique et le professeur François Englert (photo page précédente).

Le jeudi 27 septembre 2012, l'Hôtel de Ville de Bruxelles a, comme à l'accoutumée, accueilli la cérémonie et la réception officielles de la fête de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Cette date rend hommage aux 6.000 Bruxellois et Wallons

La découverte, en 2012, du boson scalaire se révèle très importante pour la compréhension des lois régissant la structure de la matière. Lauréat du Prix Nobel de physique en octobre 2013, M. Englert est l'un des co-inventeurs de la particule qui constituait la pièce manquante du Modèle standard de la physique : « L'histoire du développement de



© Geoffroy Libert



l'intelligibilité scientifique du monde est le fruit d'une recherche fondamentale. Ses acquis conceptuels et pratiques ont transformé la société », a expliqué M. Englert. « La diffusion de la recherche fondamentale fournit un accès privilégié à la rationalité. Et partant, elle est peut-être un rempart au déferlement d'idéologies irrationnelles, destructrices et dangereuses, qui ont souvent été le soutien des barbaries et restent menaçantes aujourd'hui par la violence et l'intolérance qu'elles transportent », a-t-il encore soutenu.

Le ministre-président Rudy Demotte a, de son côté, passé en revue les différentes compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de l'enseignement à l'accueil de la petite enfance, en passant par le sport. M. Demotte a précisé les progrès enregistrés, dans chacune des compétences, au cours de la session précédente.

Le violoniste et finaliste du Concours Royal Reine Élisabeth, Marc Bouchkov, ainsi que la chanteuse Wendy Nazaré, ont assuré les intermèdes musicaux. L'un et l'autre furent très complémentaires, signe que la « grande musique » et celle dite « de variété » peuvent faire bon ménage...

B. Un emblème

Si le « coq hardi de gueules », peint par Pierre Paulus en 1912, existe toujours, un nouveau logo a été dévoilé en septembre 2011.

Quelques mois plus tôt, le 25 mai, Jean-Charles Luperto, président du parlement, avait soumis au vote de l'assemblée réunie en séance plénière, une proposition de résolution relative à l'utilisation de la dénomination « Fédération Wallonie-Bruxelles », dans les communications usuelles de la Communauté française.

Cette proposition avait été déposée par des parlementaires des quatre groupes politiques. Elle avait été adoptée à

l'unanimité des 82 députés qui ont pris part au vote.

Cette nouvelle appellation a donné un second souffle à la Communauté française de Belgique. Son nouveau logo intègre non seulement la double identité, wallonne et bruxelloise, de l'institution, mais il est aussi commun à son parlement, son gouvernement et à son ministère. Il symbolise trois lettres : le W pour Wallonie, le B pour Bruxelles et le F comme Fédération et comme francophone. Il a adopté autant de couleurs : le rouge et le bleu, couleurs des Régions wallonne et bruxelloise, ainsi que le jaune, en guise de trait d'union marquant la solidarité et la force de l'engagement francophone dans un espace commun.

C. Des compétences

Amorcée en octobre 2011, la sixième réforme de l'Etat s'est concrétisée le 9 juillet 2013 au sein du « Comori », le Comité de mise en œuvre des réformes institutionnelles. Les entités fédérées disposeront d'une plus grande autonomie et de compétences accrues. Ces dernières concernent des pans importants des allocations familiales, de la politique de l'emploi, des soins de santé ou de l'accueil des personnes âgées.

Le montant total des transferts atteint 20 milliards d'euros. Les moyens propres des Régions et Communautés passeront ainsi de 45 à 65 milliards d'euros, soit une augmentation de plus de 40%.

Pour mémoire, les compétences actuelles de la Communauté française (Fédération Wallonie – Bruxelles) concernent :

- l'enseignement du maternel à l'enseignement supérieur et universitaire
- la culture (la défense et l'illustration de la langue, les musées, l'éducation permanente,...)
- les matières personnalisables (la politique de santé, comme par exemple la médecine préventive et l'aide

12

- aux personnes, comme l'aide à la jeunesse)
- l'emploi des langues
- les relations internationales
- la recherche scientifique, en particulier celle qu'organise l'enseignement supérieur.

D. Une capitale : Bruxelles

La Communauté française (Fédération Wallonie-Bruxelles) a fixé son siège à Bruxelles, en vertu du décret du 10 mai 1984. Le parlement et le gouvernement peuvent toutefois se réunir dans d'autres lieux et villes de la Fédération.





© Geoffroy Libert

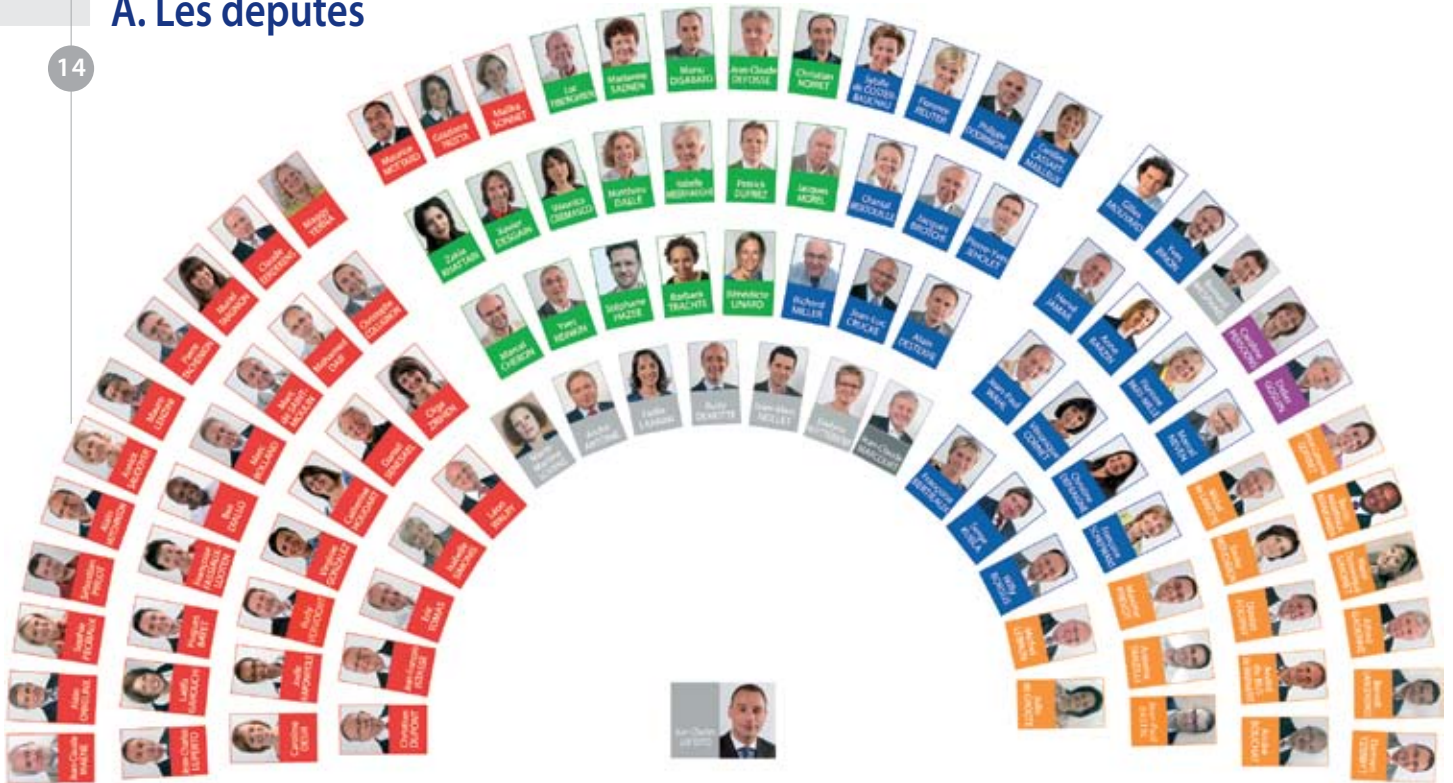
1 L'assemblée, composition et organisation



1. L'assemblée, composition et organisation

A. Les députés

14



1° Généralités

Le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles compte 94 députés dont 75 sont élus au Parlement wallon (ou leurs suppléants dans le cas d'élus germanophones) et 19 sont parlementaires issus du groupe linguistique français du Parlement régional bruxellois. Tous sont désignés pour cinq ans.

2° Nouveaux députés

1. Le 20 septembre 2012

M. Maurice Mottard a remplacé M. Michel Daerden, décédé.

2. Le 20 décembre 2012

Mme Bénédicte Linard a remplacé M. Olivier Saint-Amand, démissionnaire.

Mme Latifa Gaouchi a remplacé M. Serdar Killic, démissionnaire.

3. Le 27 février 2013

M. Antoine Tanzilli a remplacé Mme Véronique Salvi, démissionnaire.

M. Bertin Mampaka Mankamba a remplacé M. Pierre Migisha, démissionnaire.

4. Le 17 juillet 2013

M. Christophe Bastin a remplacé M. Marc Elsen, démissionnaire.

3° Anciennetés

1. Mandat de député depuis plus de 15 ans

Mme Chantal Bertouille
Mme Véronique Cornet
Mme Christine Defraigne
M. Xavier Desgain
M. Alain Destexhe
M. Christian Dupont

M. Jean-François Istasse
Mme Caroline Persoons

2. Mandat de député depuis plus de 20 ans

M. Marcel Cheron
M. Jean-Paul Wahl

3. Mandat de député depuis plus de 25 ans

M. André Bouchat
M. Claude Eerdeken
M. Michel Lebrun
M. Marcel Neven
M. Eric Tomas
M. Léon Walry

4. Mandat de député depuis plus de 30 ans

M. Serge Kubla

4° Décès

En sa séance plénière du 20 septembre 2012, l'assemblée a observé une minute de silence pour honorer la mémoire de M. Michel Daerden, décédé le 5 août 2012, et celle de M. Guy Spitaels, décédé le 20 août 2012.

En sa séance plénière du 27 février 2013, l'assemblée a observé une minute de silence pour honorer les mémoires de M. Jacques Hoyaux, décédé le 11 février 2013, et M. Pierre Mainil, décédé le 23 février 2013.

B. Le Bureau

15

1° Composition

Au début de chaque session parlementaire, l'assemblée procède, par vote distinct et secret, à l'élection d'un président, des premier, deuxième et troisième vice-présidents et de trois secrétaires, selon le système de représentation proportionnelle des groupes politiques reconnus au sein du parlement. Ils forment ensemble le Bureau.

Au 20 septembre 2012, le Bureau fut composé comme suit :

M. Jean-Charles Luperto, président, PS
M. Serge Kubla, 1^{er} vice-président, MR
M. Pierre Tachenion, 2^{ème} vice-président, PS
M. Olivier Saint-Amand*, 3^{ème} vice-président, Ecolo
Mme Véronique Salvi*, secrétaire, cdH
M. Alain Destexhe, secrétaire, MR
M. Mohamed Daif, secrétaire, PS

* Le 20 décembre 2012, M. Yves Reinkin a remplacé M. Olivier Saint-Amand

* Le 6 février 2013, M. Michel Lebrun a remplacé Mme Véronique Salvi

Le secrétaire général du parlement ou « greffier » est le chef de l'administration et assiste également aux réunions du Bureau dont il dresse les procès-verbaux.

De gauche à droite : MM. Michel Lebrun, Alain Destexhe, Serge Kubla, Jean-Charles Luperto, Pierre Tachenion, Yves Reinkin, Mohamed Daif et Xavier Baeselen.



1. L'assemblée, composition et organisation

16

2° Compétences

Le Bureau règle les questions administratives, financières et judiciaires concernant l'organisation interne du parlement, son greffe et ses services. Au nom du Bureau, le greffier a autorité sur tous les services du parlement et son personnel.

Le Bureau règle aussi les questions administratives et financières concernant les députés. Il représente le parlement dans les actes extra-judiciaires, à la diligence du mandataire qu'il désigne.

Un membre du Bureau est chargé de présenter, au nom du Bureau, le budget, la comptabilité, les comptes et la gestion des fonds du Parlement devant la commission de la Comptabilité. Dans le cadre de la clôture des comptes, le Bureau statue sur les conclusions du rapport de cette même commission, relatif à la régularité des comptes, en vue de transmettre ce rapport au parlement.

Quant à l'élaboration du budget de fonctionnement, le Bureau, après avoir recueilli l'avis de la commission de la Comptabilité propose, également à la séance plénière, un projet de budget pour l'année suivante.

3° En chiffres

Durant la session 2012-2013, le Bureau s'est réuni à 19 reprises, à huis-clos. La durée totale de ses réunions est de 32 heures 35.

C. Le Bureau élargi aux chefs de groupes politiques reconnus

1° Composition

Le Bureau élargi est composé des membres du Bureau et des quatre chefs de groupes politiques reconnus.

2° Compétences

Le Bureau élargi aux chefs de groupes politiques reconnus propose notamment des modifications au statut des agents du parlement en vue de leur adoption par la séance plénière.

Conformément à l'article 14.5 du règlement de l'assemblée, le Bureau élargi peut également retirer la reconnaissance

à un groupe lorsque le parti politique auquel appartient le groupe en question a été condamné sur base de l'article 15 ter de la loi du 4 juillet 1989 relative à la limitation et au contrôle des dépenses électorales engagées pour les élections des Chambres fédérales, ainsi qu'au financement et à la comptabilité ouverte des partis politiques.

3° En chiffres

Durant la session 2012-2013, le Bureau élargi s'est réuni à trois reprises, à huis-clos.

D. La Conférence des Présidents

1° Composition

La Conférence des Présidents est convoquée par le président du parlement. Elle comprend le président, les vice-présidents et les secrétaires du Bureau du parlement ainsi que les chefs des groupes politiques reconnus.

Les présidents de commissions assistent aux réunions pour présenter l'organisation des travaux de leur commission. Le gouvernement est représenté à la Conférence des présidents par le ministre-président. Il peut éventuellement y déléguer un autre ministre. Un représentant du cabinet du ministre-président assiste également aux réunions.

2° Compétences

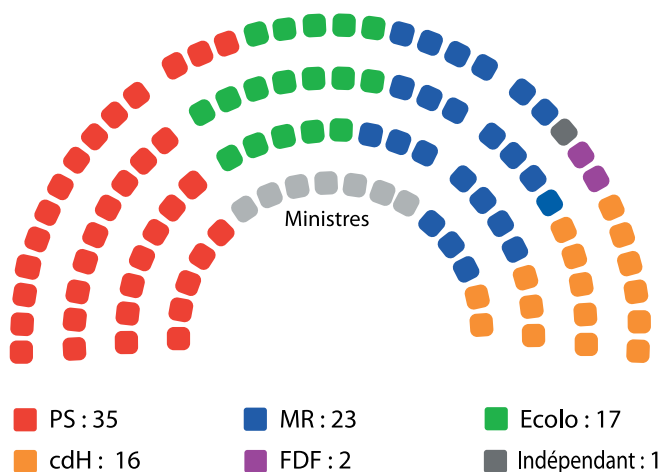
La Conférence des Présidents organise les travaux du parlement. Elle fixe le calendrier de la session. Elle détermine également l'ordre du jour de la séance plénière et le calendrier des réunions de commissions. Elle statue sur la recevabilité des questions orales et des interpellations. Enfin, la Conférence des Présidents prépare toutes les décisions prises par l'assemblée.

3° En chiffres

Nombre de réunions au cours de la session 2012-2013 : 17.

E. La séance plénière

1° Composition



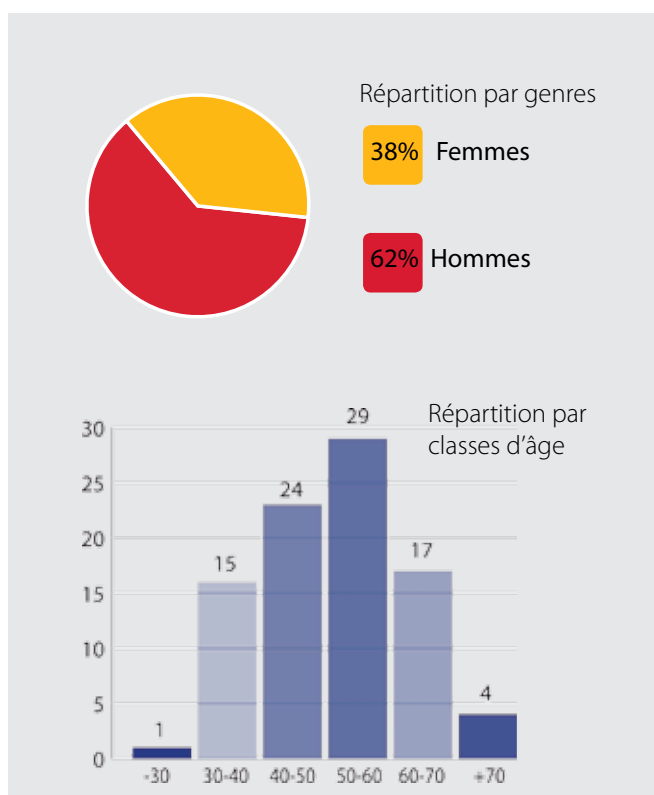
Le parlement se réunit périodiquement en séance plénière, pour examiner et voter le budget de la Fédération Wallonie-Bruxelles, ainsi que les propositions et projets de décrets normatifs.

Le parlement élit également les membres du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, composé actuellement de sept ministres dont deux bruxellois. Les ministres ne doivent pas nécessairement faire partie de l'assemblée. Ils prêtent serment devant le président du Parlement de la Fédération. Le 17 juillet 2013, le parlement a ainsi élu Marie-Martine Schyns, nouvelle ministre de l'Enseignement obligatoire et de la Promotion sociale, en remplacement de Marie-Dominique Simonet, démissionnaire. Mme Schyns a prêté serment devant le président Jean-Charles Luperto.

Le parlement contrôle le gouvernement par voie d'interpellations, de questions orales, de questions écrites et de questions d'actualité développées en séance plénière.

3° Les modifications du règlement de l'assemblée

En sa séance du 17 juillet 2013, le parlement a adopté une proposition de modification portant sur quatre articles du règlement de l'assemblée. Ainsi, un nouvel article 82 bis porte sur l'organisation de débats thématiques en séance plénière (lire infra : « Le contenu du travail en séance plénière » p.20). L'article 57 définit le nombre de signataires d'une proposition de décret ou de résolution. L'article 82 clarifie la procédure des questions d'actualité. Enfin, l'article 52 prolonge des délais pour les rapports sur un sujet particulier.



F. Les groupes politiques reconnus

1° Généralités

Un groupe politique est une association de députés élus au sein du parlement et appartenant généralement à une même famille politique. Au-delà de sa reconnaissance telle que prévue dans le règlement du parlement, le groupe politique fédère et coordonne le travail de ses membres, il veille à la cohérence de l'action politique et à défendre les idées et positions de ses membres.

Un groupe politique est présidé par un chef de groupe qui est entouré d'un secrétaire politique et de collaborateurs qui assument la gestion des dossiers.

2° Compétences

Le travail parlementaire consiste essentiellement à légiférer, adopter le budget et à contrôler le gouvernement. Le

1. L'assemblée, composition et organisation

18

Les groupes politiques qui composent l'assemblée sont au nombre de quatre.

Pour se constituer, un groupe politique doit comprendre au moins cinq membres.

le groupe PS : 35 membres

le groupe MR : 23 membres

le groupe ECOLO : 17 membres

le groupe cdH : 16 membres

2° Les chefs de groupe

Désigné parmi les membres du « groupe politique », le chef de groupe en exerce la présidence, il coordonne son action, il détermine la ligne de conduite politique et exerce l'autorité sur les collaborateurs et leur travail.

Le chef de groupe organise et convoque les réunions de son groupe, prend la parole au nom de celui-ci dans les débats et en particulier sur l'ordre du jour et le représente aux réunions du Bureau élargi ou de la Conférence des Présidents.

Au 20 septembre 2012, l'assemblée comptait quatre chefs de groupes politiques reconnus.



M. Léon Walry,
chef du groupe PS



Mme Françoise Bertieaux,
chef du groupe MR



M. Marcel Cheron,
chef du groupe Ecolo



Mme Julie de Grootte,
chef du groupe cdH

Le 17 juillet 2013, Mme Julie de Grootte a remplacé M. Marc Elsen, chef du groupe cdH, démissionnaire.



© Geoffroy Libert

2 Le travail parlementaire au cours de la session

2. Le travail parlementaire au cours de la session

A. En séance plénière

20



© Geoffroy Libert



1° Les chiffres de la séance plénière du 20 septembre 2012 au 17 juillet 2013

- 19 séances
- 56 projets de décret adoptés
- 1 proposition de décret adoptée
- 9 propositions de résolution adoptées
- 154 questions d'actualité
- 684 questions écrites
- 10 débats thématiques

2° Le contenu du travail en séance plénière

a) Les débats thématiques

Après une période d'essai d'une année, le principe de l'organisation des débats thématiques a été inscrit dans le règlement (article 82 bis).

Sur proposition des services, la Conférence des Présidents peut décider d'organiser en séance plénière un débat thématique. Il est suggéré par les services du parlement au regard du nombre des questions orales et interpellations déposées en commission, sur un sujet déterminé et témoignant d'une large préoccupation de parlementaires issus de différents groupes politiques.

Les chefs de groupe peuvent également proposer un thème particulier issu de l'actualité. Pour ces débats thématiques, les groupes disposent d'un temps de parole de 15 minutes. Le ministre dispose de 20 minutes pour répondre et chaque groupe dispose de 5 minutes pour la réplique.

Voici les dix débats thématiques qui ont émaillé la session 2012-2013 :

1. Le décret « inscriptions »

Les débats relatifs au décret dit « inscriptions » sont

une constante depuis sa première mise en application en 2007 : la volonté de réguler les inscriptions dans le premier degré du secondaire modifie profondément la façon d'appréhender les inscriptions des élèves après l'enseignement fondamental.

Ce changement et l'évaluation du nouveau dispositif impliquent un certain nombre de questionnements qui se traduisent soit par le biais de questions et d'interpellations au sein de la commission de l'Éducation, soit par le biais de débats thématiques en séance plénière. Deux débats thématiques se sont tenus à deux moments critiques du processus des inscriptions instauré par le décret.

Le premier s'est déroulé le 20 septembre 2012. Il a dressé un premier bilan sur le processus des inscriptions qui arrivait à son terme.

Le second débat s'est déroulé le 13 mars 2013, c'est-à-dire après une période de trois semaines durant laquelle les parents ont déposé un formulaire unique d'inscription dans l'école de leur premier choix. Les parlementaires ont posé un certain nombre de questions sur le déroulement de ce processus dans sa phase initiale et fait état de revendications d'associations de parents d'élèves. Enfin, l'accent sur l'évaluation des objectifs du décret, par la commission de pilotage a également requis l'attention.

2. Le décret non-résidents - inscription en logopédie

Ce débat thématique a eu lieu le 20 septembre 2012. Il faisait suite au fait que la Cour constitutionnelle a annulé partiellement le décret dit « résidents/non-résidents ».

Ce décret entendait réguler le nombre d'étudiants dans certains cursus du 1^{er} cycle de l'enseignement supérieur et limiter à hauteur de 30% le nombre d'étudiants « non-résidents » qui s'inscrivent pour la première fois dans certaines filières de l'enseignement supérieur. En conséquence, les hautes écoles proposant une formation

en logopédie ont connu une recrudescence du nombre d'inscriptions durant les étés 2011 et 2012.

Selon la Cour de justice de l'Union européenne, la libre circulation des travailleurs et des personnes ne peut être restreinte que si la santé publique est menacée. Deux cas peuvent se présenter : la qualité de la formation affectée par le nombre d'étudiants et le risque de pénurie de professionnels dans l'Etat membre de l'Union.

3. Le quatorzième Sommet de la Francophonie à Kinshasa

Capitale de la République démocratique du Congo, premier pays d'Afrique, Kinshasa a accueilli le Sommet de la Francophonie, du 12 au 14 octobre 2012, 23 ans après Dakar et 8 ans après Ouagadougou. Le 20 octobre 2012, lors d'un débat thématique, notre parlement a été le premier à souhaiter qu'un sommet puisse avoir lieu dans cette ville. Les différents intervenants s'en sont réjouis, en dépit d'une situation politique intérieure complexe.

Les intervenants ont pu interroger le ministre-président Rudy Demotte sur le travail effectué par notre Fédération Wallonie-Bruxelles et sur les positions qu'elle entendait défendre à l'occasion de ce sommet.

4. La gratuité et la démocratisation de l'enseignement supérieur

Le décret relatif à la gratuité et à la démocratisation de l'enseignement supérieur a été adopté par le parlement le 19 juillet 2010. Son article 18 contraint chaque université, haute école ou école supérieure des Arts à mettre à disposition de ses étudiants les supports de cours obligatoires.

Le débat thématique du 14 novembre 2012 a montré que ce décret n'est pas appliqué de manière homogène, les frais demandés aux étudiants variant fortement d'un établissement à l'autre.

Vu ces constats, le ministre Jean-Claude Marcourt a demandé aux commissaires et délégués du gouvernement de débattre de la question de l'uniformisation et de l'automatisme de l'accès, de la distribution ou de l'impression gratuite des supports de cours obligatoires pour tous les étudiants boursiers. Il a aussi souhaité une estimation budgétaire du dispositif.

5. Les perspectives de la réforme du paysage de l'enseignement supérieur

Depuis l'organisation de la Table ronde sur l'Enseignement

supérieur et les annonces du gouvernement, des informations divergentes et des interrogations sur l'aboutissement du projet de décret, dessinant le futur paysage de l'enseignement supérieur, ont justifié l'organisation d'un débat thématique, lors de la séance plénière du 14 novembre 2012.

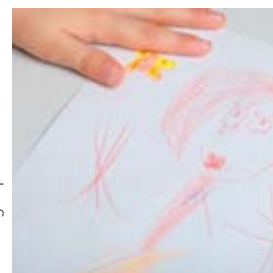
6. La formation des enseignants

Le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a commandé une étude aux Facultés universitaires Saint-Louis, sur « l'évaluation qualitative, participative et prospective de la formation initiale des enseignants en Fédération Wallonie-Bruxelles ».

Cette étude a ensuite donné lieu à une note d'orientation du gouvernement en matière de formation des enseignants.

Un débat sur ce thème fut organisé le 23 janvier 2013. Les questions portaient sur la prolongation de la formation des enseignants, la mise sur pied d'un cycle d'études pour assurer cette formation et la formation dite « continuée ».

Globalement, la poursuite de la formation des enseignants a fait consensus au cours de ce débat thématique.



© freedigitalphotos

7. La réforme du paysage de l'enseignement supérieur

Alors qu'un accord, sur un avant-projet de décret définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, a été dégagé en première lecture au gouvernement, la discussion s'est prolongée au parlement, le 23 janvier 2013, à la faveur d'un débat thématique.

8. Le plan Cigogne III

Ce débat s'est déroulé le 6 février 2013. Il a suivi l'annonce du ministre Jean-Marc Nollet de la création de 16.000 places d'accueil en Fédération Wallonie-Bruxelles à l'horizon 2022.

Les intervenants souhaitent connaître la répartition des nouvelles places, entre Bruxelles et la Wallonie.

2. Le travail parlementaire au cours de la session

22

Une autre question importante concernait la méthode de calcul utilisée par le ministre pour déterminer le taux de couverture actuel, en particulier sur le territoire bruxellois.

9. L'éthique du sport en Fédération Wallonie-Bruxelles

Le 27 février 2013, le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a organisé un débat thématique relatif à l'éthique dans le sport. Ce sujet traverse régulièrement les interpellations et questions parlementaires.

Il a donc tout naturellement mobilisé tous les groupes politiques. Ils y ont vu une occasion réelle de rappeler avec force la nécessité d'accorder une priorité absolue à l'éthique sportive, tant chez les amateurs que chez les élites professionnelles.

10. Ecole et emploi

Un débat sur l'enseignement et le monde du travail s'est tenu le 27 mars 2013. Il avait pour objet de communiquer

aux acteurs politiques et de terrain, ainsi qu'au secteur économique, les différents projets du gouvernement francophone en vue de soutenir les nouveaux diplômés et de pourvoir à leur insertion sur le marché de l'emploi.

Les interventions des parlementaires ont ciblé le partenariat actif du monde de l'entreprise au sein du Service francophone des métiers et des qualifications, le rôle de l'Instance de Pilotage Inter-réseaux de l'Enseignement Qualifiant, l'ouverture des Centres de technologie avancée et la généralisation de la certification par « unités d'acquis d'apprentissage ».

Les députés ont également rappelé que l'enseignement s'est vu affecter plusieurs missions : promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne ; amener tous les élèves à s'approprier les savoirs et à acquérir les compétences pour apprendre toute leur vie et prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle ; préparer les élèves à devenir des citoyens responsables et leur assurer des chances égales.



2. Le travail parlementaire au cours de la session

b) Les décrets et les résolutions

1. Liste complète des projets et proposition de décret adoptés en séance plénière

23

Numéro	Session	Type	Intitulé
392	2011-2012	Projet de décret	Projet de décret relatif à la participation et la représentation étudiante dans l'enseignement supérieur
405	2011-2012	Projet de décret	Projet de décret relatif à certains internats et homes d'accueil organisés ou subventionnés par la Communauté française
407	2011-2012	Projet de décret	Projet de décret modifiant le décret du 2 juin 2006 relatif aux grades académiques délivrés par les hautes écoles organisées ou subventionnées par la Communauté française et fixant les grilles d'horaires minimales
408	2012-2013	Projet de décret	Projet de décret modifiant le décret du 24 octobre 2008 déterminant les conditions de subventionnement de l'emploi dans les secteurs socioculturels de la Communauté française
409	2012-2013	Projet de décret	Projet de décret relatif à la présence de défibrillateurs externes automatiques de catégorie 1 dans les infrastructures sportives
412	2012-2013	Projet de décret	Projet de décret portant modification des dispositions relatives à l'intervention dans les frais de transport en commun public exposés par les membres du personnel de l'enseignement supérieur
416	2012-2013	Projet de décret	Projet de décret modifiant le décret du 4 mars 1991 relatif à l'aide à la jeunesse
419	2012-2013	Projet de décret	Projet de décret portant certaines adaptations relatives à la protection des mineurs au décret coordonné du 26 mars 2009 sur les services de médias audiovisuels
422	2012-2013	Projet de décret	Projet de décret portant assentiment à la Convention concernant la compétence, la loi applicable, la reconnaissance, l'exécution et la coopération en matière de responsabilité parentale et de mesures de protection des enfants, faite à La Haye le 19 octobre 1996
424	2012-2013	Projet de décret	Projet de décret portant assentiment à la Convention OIT n°175 sur le travail à temps partiel, adoptée à Genève le 24 juin 1994 par la Conférence internationale du Travail lors de sa 81ème session
425	2012-2013	Projet de décret	Projet de décret portant assentiment à l'Accord de siège entre le Royaume de Belgique et l'Organisation de la Conférence islamique, fait à Bruxelles le 4 février 2011
426	2012-2013	Projet de décret	Projet de décret portant assentiment au Traité entre le Royaume de Belgique et le Royaume des Pays-Bas pour le développement de la coopération et de l'entraide administrative en matière de sécurité sociale, fait à Bruxelles le 6 décembre 2010
427	2012-2013	Projet de décret	Projet de décret portant assentiment à l'Accord entre le Gouvernement du Royaume de Belgique et le Gouvernement de la République française pour le développement de la coopération et de l'entraide administrative en matière de sécurité sociale, fait à Paris le 17 novembre 2008
429	2012-2013	Projet de décret	Projet de décret portant nomination de membres du personnel ouvrier au sein de l'enseignement supérieur non universitaire organisé par la Communauté française
430	2012-2013	Projet de décret	Projet de décret validant diverses dispositions applicables aux personnels de l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française

2. Le travail parlementaire au cours de la session

24

438	2012-2013	Projet de décret	Projet de décret relatif aux seuils d'âge dans l'enseignement universitaire
439	2012-2013	Projet de décret	Projet de décret modifiant diverses dispositions relatives aux congés dans l'enseignement supérieur non universitaire
440	2012-2013	Projet de décret	Projet de décret portant assentiment à la Convention pour la création du Bureau européen des radiocommunications, et annexes, faites à La Haye le 23 juin 1993 et à l'Instrument amendant la Convention relative à la création du Bureau européen des radiocommunications, fait à Copenhague le 17 décembre 2002
441	2012-2013	Projet de décret	Projet de décret portant assentiment au Traité entre le Royaume de Belgique, la République de Bulgarie, la République tchèque, le Royaume de Danemark, la République fédérale d'Allemagne, la République d'Estonie, l'Irlande, la République hellénique, le Royaume d'Espagne, la République française, la République italienne, la République de Chypre, la République de Lettonie, la République de Lituanie, le Grand-Duché de Luxembourg, la République de Hongrie, la République de Malte, le Royaume des Pays-Bas, la République d'Autriche, la République de Pologne, la République portugaise, la Roumanie, la République de Slovénie, la République slovaque, la République de Finlande, le Royaume de Suède et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (États membres de l'Union européenne) et la République de Croatie relatif à l'adhésion de la République de Croatie à l'Union européenne, et à l'Acte final, faits à Bruxelles le 9 décembre 2011
442	2012-2013	Projet de décret	Projet de décret portant assentiment à l'Accord entre la Communauté européenne et ses Etats membres, d'une part, et la République d'Afrique du sud, d'autre part, modifiant l'Accord sur le commerce, le développement et la coopération, fait à Kleinmond le 11 septembre 2009
444	2012-2013	Projet de décret	Projet de décret portant création de la fonction de logisticien de recherche au sein des universités en Communauté française
446	2012-2013	Projet de décret	Projet de décret portant assentiment à la Convention entre le Gouvernement du Royaume de Belgique et le Gouvernement de la République populaire de Chine tendant à éviter la double imposition et à prévenir la fraude fiscale en matière d'impôts sur le revenu, et au Protocole, signé à Bruxelles le 7 octobre 2009, et à l'échange de lettres des 30 mai 2011 et 11 juillet 2011
450	2012-2013	Projet de décret	Projet de décret portant abrogation de l'article 3.V de l'Arrêté Royal du 15 décembre 1973 déterminant les normes de dédoublement et de regroupement d'années d'études dans l'enseignement technique secondaire, dans les enseignements supérieurs technique, économique, agricole, paramédical, social, pédagogique et artistique de type court, dans les enseignements supérieurs technique et agricole du deuxième degré et le décret du 12 mars 1990 déterminant le nombre de périodes de pratique professionnelle dans l'enseignement supérieur social de type court et de plein exercice et du décret du 24 décembre 1990 créant une commission de surveillance de la législation sur la langue française
453	2012-2013	Projet de décret	Projet de décret portant diverses dispositions statutaires en matière d'enseignement organisé par la Communauté française
455	2012-2013	Projet de décret	Projet de décret optimisant la gestion de l'Enseignement supérieur artistique
460	2012-2013	Projet de décret	Projet de décret modifiant diverses modalités d'épreuves externes prévues par le Décret du 2 juin 2006 relatif à l'évaluation externe des acquis des élèves de l'enseignement obligatoire et au certificat d'études de base au terme de l'enseignement primaire

2. Le travail parlementaire au cours de la session

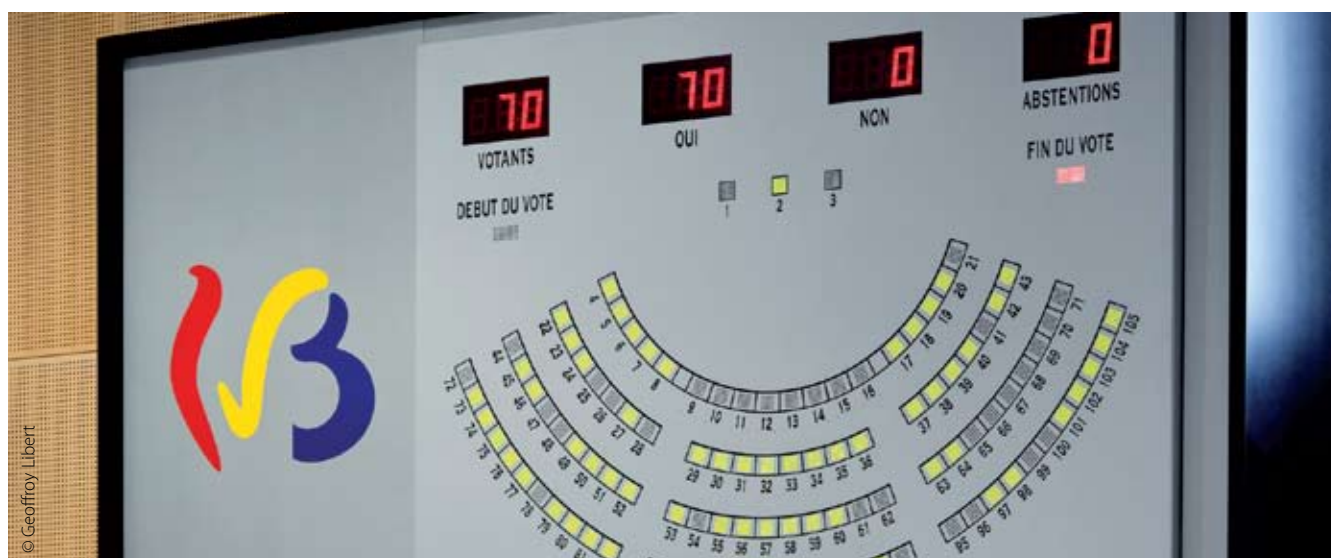
468	2012-2013	Projet de décret	Projet de décret instaurant une procédure de reconnaissance des salles de fitness de qualité
469	2012-2013	Projet de décret	Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération entre la Communauté française et la Commission communautaire française en matière d'intégration et d'inclusion scolaire pour les jeunes en situation de handicap
470	2012-2013	Projet de décret	Projet de décret modifiant le décret du 28 avril 2004 relatif à la reconnaissance et au soutien des écoles de devoirs
471	2012-2013	Projet de décret	Projet de décret portant assentiment au Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant établissant une procédure de présentation de communications, adopté à New York le 19 décembre 2011
475	2012-2013	Projet de décret	Projet de décret modifiant le décret du 14 juillet 1997 portant organisation de la promotion de la santé
478	2012-2013	Projet de décret	Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 21 février 2013 entre la Région wallonne et la Communauté française en matière de simplification administrative et d'administration électronique et organisant un réseau des correspondants en charge de la simplification administrative et de l'administration électronique
480	2012-2013	Projet de décret	Projet de décret intégrant les cursus menant au grade de bachelier en logopédie et en audiologie dans le dispositif mis en place par le décret du 16 juin 2006 régulant le nombre d'étudiants dans certains cursus de premier cycle de l'enseignement supérieur
482	2012-2013	Projet de décret	Projet de décret modifiant le décret du 8 février 1999 relatif aux fonctions et titres des membres du personnel enseignant des hautes écoles organisées ou subventionnées par la Communauté française
485	2012-2013	Projet de décret	Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération entre la Communauté flamande et la Communauté française relatif à la gestion et au fonctionnement du "Jardin botanique national de Belgique"
486	2012-2013	Projet de décret	Projet de décret relatif à la suppression de la condition de nationalité pour l'exercice des fonctions de recrutement et de sélection dans l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française
487	2012-2013	Projet de décret	Projet de décret portant diverses mesures en matière d'enseignement de promotion sociale, définissant ses organes de pilotage et intégrant l'e-learning dans son offre d'enseignement
491	2012-2013	Projet de décret	Projet de décret modifiant le décret du 14 novembre 2008 instaurant le Conseil de la Jeunesse en Communauté française
492	2012-2013	Projet de décret	Projet de décret portant assentiment à l'Accord-cadre de partenariat et de coopération entre l'Union européenne et ses Etats membres, d'une part, et la République des Philippines, d'autre part, fait à Phnom Penh le 11 juillet 2012
493	2012-2013	Projet de décret	Projet de décret portant assentiment à l'Accord-cadre global de partenariat et de coopération entre l'Union européenne et ses Etats membres, d'une part, et la République socialiste du Viêt Nam, d'autre part, fait à Bruxelles le 27 juin 2012
494	2012-2013	Projet de décret	Projet de décret portant assentiment à l'Accord, fait à Bruxelles le 7 décembre 2009, entre le Royaume de Belgique et le Commonwealth des Bahamas en vue de l'échange de renseignements en matière fiscale

2. Le travail parlementaire au cours de la session

26

495	2012-2013	Projet de décret	Projet de décret portant assentiment à la Convention entre le Royaume de Belgique et le Japon tendant à éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu, signée à Tokyo le 28 mars 1968, telle que modifiée par le Protocole signé à Bruxelles le 9 novembre 1988 et par le Protocole signé à Bruxelles le 26 janvier 2010, et au Protocole, signé à Bruxelles le 26 janvier 2010, modifiant la Convention entre le Royaume de Belgique et le Japon tendant à éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu
496	2012-2013	Projet de décret	Projet de décret portant assentiment à l'Accord entre le Royaume de Belgique et Saint-Christophe-et-Niévès en vue de l'échange de renseignements en matière fiscale, et le Protocole, faits à Bruxelles le 18 décembre 2009
497	2012-2013	Projet de décret	Projet de décret portant assentiment à l'Accord entre le Royaume de Belgique et Sainte-Lucie en vue de l'échange de renseignements en matière fiscale, fait à Bruxelles le 7 décembre 2009
498	2012-2013	Projet de décret	Projet de décret portant assentiment à l'Accord entre le Royaume de Belgique et Saint-Vincent-et-les-Grenadines en vue de l'échange de renseignements en matière fiscale, fait à Bruxelles le 7 décembre 2009
499	2012-2013	Projet de décret	Projet de décret portant assentiment à la Convention du travail maritime, adoptée à Genève le 23 février 2006 par la Conférence générale de l'Organisation internationale du Travail
500	2012-2013	Projet de décret	Projet de décret portant assentiment au Protocole relatif aux préoccupations du peuple irlandais concernant le Traité de Lisbonne
501	2012-2013	Projet de décret	Projet de décret portant assentiment à l'Accord de partenariat et de coopération entre l'Union européenne et ses Etats membres, d'une part, et la République d'Iraq, d'autre part, fait à Bruxelles le 11 mai 2012
502	2012-2013	Proposition de décret	Proposition de décret modifiant, pour la fonction publique en Communauté française, le décret du 19 avril 2012 élargissant les conditions de nationalité pour l'accès aux emplois de la fonction publique de la Communauté française
507	2012-2013	Projet de décret	Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 23 mai 2013 entre la Région wallonne et la Communauté française portant sur le développement d'une initiative commune en matière de partage de données et sur la gestion conjointe de cette initiative
509	2012-2013	Projet de décret	Projet de décret modifiant le décret du 6 juin 1994 fixant le statut des membres du personnel subsidiés de l'enseignement officiel subventionné
512	2012-2013	Projet de décret	Projet de décret-programme portant diverses mesures relatives aux Fonds budgétaires, à la santé, à la culture, à l'audiovisuel, à l'enseignement obligatoire et de promotion sociale, à l'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur, au financement de l'enseignement supérieur universitaire et non universitaire, aux bâtiments scolaires, à la recherche et à l'ETNIC
518	2012-2013	Projet de décret	Projet de décret modifiant le décret du 10 novembre 2011 relatif au soutien au cinéma et à la création audiovisuelle
520	2012-2013	Projet de décret	Projet de décret portant diverses modifications en matière de formation des personnels de la santé
521	2012-2013	Projet de décret	Projet de décret relatif au financement de la recherche par le Fonds national de la Recherche scientifique
522	2012-2013	Projet de décret	Projet de décret portant assentiment aux accords de coopération du 20 juin 2013 entre la Région wallonne et la Communauté française et portant sur l'adhésion de la Communauté française à diverses centrales de marchés mises en oeuvre par la Région wallonne
523	2012-2013	Projet de décret	Projet de décret modifiant diverses dispositions en matière d'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale

2. Le travail parlementaire au cours de la session



27

2. Liste complète des propositions de résolution adoptées en séance plénière

Numéro	Session	Type	Intitulé
406	2011 – 2012	Proposition de résolution	Proposition de résolution concernant l'introduction d'un recours en annulation devant la Cour constitutionnelle (20/09/2012)
436	2011 – 2012	Proposition de résolution	Proposition de résolution visant au respect de la liberté de la presse (28/11/2012)
351	2011 – 2012	Proposition de résolution	Proposition de résolution visant à sensibiliser et à promouvoir l'information et la formation sur les défibrillateurs externes automatiques (28/11/2012)
354	2011 – 2012	Proposition de résolution	Proposition de résolution relative au développement et à la promotion des cours de secourisme au sein de l'ensemble des secteurs de la Communauté française (28/11/2012)
452	2012 – 2013	Proposition de résolution	Proposition de résolution visant à donner suite au sein de la Communauté française, dans le cadre de ses compétences, à la résolution du Sénat visant à reconnaître la responsabilité de l'Etat belge pour la persécution des Juifs en Belgique pendant la Deuxième Guerre mondiale (27/02/2013)
483	2012 – 2013	Proposition de résolution	Proposition de résolution relative à l'exclusion des produits culturels du futur accord de Partenariat de commerce et d'investissement entre l'Union européenne et les Etats-Unis d'Amérique (05/06/2013)
514	2012 – 2013	Proposition de résolution	Proposition de résolution relative à l'arrêt de la diffusion des radios et télévisions publiques de l'ERT (19/06/2013)
515	2012 – 2013	Proposition de résolution	Proposition de résolution relative à la violation des droits fondamentaux de l'Union européenne par le gouvernement hongrois (19/06/2013)
526	2012 – 2013	Proposition de résolution	Proposition de résolution relative au statut d'artiste et visant à la mise en oeuvre de mesures de soutien à l'emploi artistique et créatif (17/07/2013)

2. Le travail parlementaire au cours de la session

28

B. Les commissions, les Etats généraux des médias d'informations, les « grands rapports » et autres



1° Les commissions

a. Généralités

Les commissions permanentes sont au nombre de sept. Elles comptent un président et deux vice-présidents. Les commissions examinent en séance publique les projets et propositions de décrets, les rapports d'activités, ainsi que les questions orales et les interpellations que la Conférence des Présidents a décidé de leur renvoyer.

La composition politique et la répartition des présidences des commissions sont déterminées en vertu de la règle de la représentation proportionnelle des groupes politiques reconnus au sein de l'assemblée.

b. Composition

1. Commission de la Culture, de l'Audiovisuel, de l'Aide à la presse, du Cinéma, de la Santé et de l'Egalité des chances

Président : Jean-François Istasse
Vice-présidents : Pierre-Yves Jeholet et Savine Moucheron
Le 7 mai 2013, Mme Moucheron a remplacé Véronique Salvi, démissionnaire.

2. Commission de l'Enseignement supérieur

Président : Benoît Langendries
Vice-présidents : Jacques Brotchi et Mauro Lenzi

3. Commission de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse

Président : Matthieu Daele
Le 7 janvier 2013, M. Daele a remplacé Yves Reinkin, démissionnaire.
Vice-présidents : Caroline Cassart-Mailleux et Hugues Bayet

4. Commission des Finances, de la Comptabilité et du Sport

Président : Gilles Mouyard

Le 25 février 2013, M. Mouyard a remplacé Richard Miller, démissionnaire.

Vice-présidents : Michel Lebrun et Claude Eerdeken
Le 25 mars 2013, M. Lebrun a remplacé Pierre Migisha, démissionnaire.

5. Commission des Relations internationales et des Questions européennes, des Affaires générales et du Règlement, de l'Informatique, contrôle des communications des membres du gouvernement et des dépenses électorales

Président : Bea Diallo
Vice-présidentes : Anne Barzin et Marianne Saenen

6. Commission de l'Enfance, de la Recherche, de la Fonction publique et des Bâtiments scolaires

Président : Daniel Senesael
Vice-présidents : Luc Tiberghien et Anne-Catherine Goffinet

Le 21 janvier 2013, M. Tiberghien a remplacé Patrick Dupriez, démissionnaire.

7. Commission de l'Education

Président : Jean-Luc Crucke
Vice-présidentes : Barbara Trachte et Françoise Fassiaux-Looten

8. Comité d'avis chargé d'examiner les questions relatives à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes

Présidente : Isabelle Meerhaeghe

c. En chiffres

Voici le nombre de réunions des différentes commissions, du 20 septembre 2012 au 18 septembre 2013 :

- commission de l'Enfance, de la Recherche, de la Fonction publique et des Bâtiments scolaires : 21
- commission de l'Enseignement supérieur : 20
- commission de la Culture, de l'Audiovisuel, de l'Aide à la presse, du Cinéma, de la Santé et de l'Égalité des chances : 24
- commission de la Jeunesse et de l'Aide à la jeunesse : 18
- comité d'avis chargé d'examiner les questions relatives à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes : 1
- commission de l'Éducation : 26
- commission des Relations internationales et des Questions européennes, des Affaires générales et du Règlement, de l'Informatique, Contrôle des communications des membres du gouvernement et des dépenses électorales : 18
- commission des Finances, de la Comptabilité, du Budget et du Sport : 21

Toujours au cours de la session 2012 – 2013, les commissions ont enregistré :

- 96 interpellations
- 726 questions orales

Par ailleurs, elles ont également procédé à des auditions. Nombre de personnes auditionnées pour la session 2012-2013 par commission :

- Finances : 9
- Relations internationales : 9
- Jeunesse : 2
- Culture : 4
- Éducation : 17
- Enseignement supérieur : 2
- Enfance : 4

d. Les principaux projets de décret examinés et adoptés en commission

1. En commission de l'Enseignement supérieur

Le décret modifiant le décret (du 2 juin 2006) relatif aux grades académiques délivrés par les hautes écoles organisées ou subventionnées par la Fédération Wallonie-Bruxelles et fixant les grilles d'horaires minimales.

M. Jean-Claude Marcourt, ministre de l'Enseignement supérieur, a récemment autorisé les hautes écoles à proposer

des créations et/ou des ouvertures de nouvelles formations.

Quinze projets de création étaient retenus par le Conseil général des Hautes Ecoles. Elles nécessitent à chaque fois une modification du décret relatif aux grades académiques. Il a été adopté en commission le 9 octobre 2012.

Les grades académiques ainsi créés sont les suivants :

- « Bachelier en agronomie, finalité technologie animalière »,
- « Bachelier en commerce et développement »,
- « Bachelier - Conseiller en développement durable »,
- « Bachelier en tourisme option tourisme durable »,
- « Bachelier en psychomotricité »,
- « Spécialisation accompagnateur en milieux scolaires »,
- « Spécialisation en intégration des technologies nouvelles au service de l'enseignement »,
- « Spécialisation en médiation »,
- « Spécialisation en sciences et techniques du jeu »,
- « Master en communication appliquée spécialisée - Education aux médias »,
- « Bachelier en éco-packaging »,
- « Bachelier en énergies alternatives et renouvelables »,
- « Spécialisation en développement de jeux vidéo ».
- Les finalités « Aérotechnique » et « Génie énergétique durable » sont ajoutées dans la section « Sciences industrielles » et le grade de « Master en architecture des systèmes informatiques » est créé.

Parallèlement à ces projets, la création du grade de psychomotricien ainsi que la transformation du grade de secrétariat de direction en assistant de direction ont nécessité également une adaptation du décret.

Le décret portant création de la fonction de logisticien de recherche au sein des universités en FWB

Il fut adopté en commission le 8 janvier 2013. Il est l'aboutissement d'une demande formulée par les députés au gouvernement, conformément à la résolution adoptée à l'unanimité par le parlement le 5 juillet 2011.

Beaucoup de chercheurs passent trop de temps dans des tâches administratives. Elles sont parfois assumées par des personnes porteuses d'un statut soit temporaire, soit administratif, ce qui entraîne des carrières inadaptées.

Dès lors, la présence d'un personnel scientifique de haute qualification dans l'aide à la gestion et la réalisation des programmes de recherche s'avère nécessaire pour accroître la capacité de recherche des laboratoires et des unités de recherche universitaires.

2. Le travail parlementaire au cours de la session

30

Ce décret a pour objet de créer, au sein du personnel scientifique, la fonction de logisticien de recherche au sein des universités afin de pérenniser du personnel de haut niveau dans un cadre spécifique de soutien à la recherche et de leur offrir une carrière avec des compétences particulières.

Différents grades sont dès lors créés. Ils précisent les conditions d'accès et les missions.

Le décret intégrant les cursus menant au grade de bachelier en logopédie et en audiologie

La commission a adopté, le 18 juin 2013, le projet de décret intégrant les cursus menant au grade de bachelier en logopédie et en audiologie, dans le dispositif mis en place par le décret du 16 juin 2006 régulant le nombre d'étudiants dans certains cursus de premier cycle de l'enseignement supérieur.

Lors des deux dernières rentrées académiques, les hautes écoles qui dispensent les cursus de logopédie et d'audiologie ont dû faire face à un afflux massif d'étudiants dits « non-résidents ».

Cet afflux fait suite à l'annulation partielle par la Cour constitutionnelle du décret du 16 juin 2006, régulant le nombre d'étudiants dans certaines formations de premier cycle de l'enseignement supérieur.

Pour rappel, ce décret dit « résidents/non résidents » entend réguler le nombre d'étudiants dans certains cursus du 1er cycle de l'enseignement supérieur, et limiter à hauteur de 30% le nombre d'étudiants « non résidents » qui s'inscrivent pour la première fois dans certaines filières de l'enseignement supérieur.

Ce décret intégrait déjà les filières universitaires des bacheliers en médecine vétérinaire, kinésithérapie et réadaptation, médecine humaine et sciences dentaires.

Les formations menant aux grades de bachelier en logopédie et en audiologie sont désormais intégrés dans le dispositif.

Par ailleurs, l'évolution de l'organisation de l'Enseignement supérieur fait apparaître que certains mécanismes peuvent être révisés, complétés ou améliorés en fonction de nouvelles données qui n'étaient pas envisagées ou qui n'existaient pas lors de la rédaction des textes initiaux.

Plusieurs projets de décret visant ces objectifs ont ainsi été votés sous cette session 2012-2013 :

- le projet de décret portant modification des dispositions

relatives à l'intervention dans les frais de transport en commun public exposés par les membres du personnel de l'enseignement supérieur adopté en commission le 14 novembre 2012 ;

- le projet de décret portant nomination de membres du personnel ouvrier au sein de l'enseignement supérieur non universitaire adopté en commission le 28 novembre 2012 ;
- le projet de décret relatif au seuil d'âge dans l'enseignement universitaire adopté en commission le 11 décembre 2012 ;
- le projet de décret modifiant diverses dispositions relatives aux congés dans l'enseignement supérieur non universitaire adopté en commission le 11 décembre 2012 ;
- le projet de décret optimisant la gestion de l'enseignement supérieur artistique adopté en commission le 26 février 2013 ;
- le projet de décret modifiant le décret du 8 février 1999 relatif aux fonctions et titres des membres du personnel enseignant des Hautes Ecoles organisées ou subventionnées par la FWB adopté en commission le 18 juin 2013.

2. En commission de l'Enfance, de la Recherche, de la Fonction publique et des Bâtiments scolaires

Le décret modifiant le décret du 28 avril 2004 relatif à la reconnaissance et au soutien des écoles de devoirs

Le décret du 28 avril 2004 relatif à la reconnaissance et au soutien des écoles de devoirs a été renforcé, mis à jour et précisé en 2013.

Les écoles de devoirs développent une action pédagogique, éducative et culturelle de soutien et d'accompagnement à la scolarité, ainsi qu'une action de formation citoyenne des enfants.

Elles jouent également un rôle de soutien à la parentalité et de cohésion sociale dans le quartier où elles sont actives.

Une large évaluation du décret a rassemblé les coordinations régionales, la Fédération communautaire, l'Office de la Naissance et de l'Enfance, le Service de la Jeunesse et l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la jeunesse.

En conclusion des travaux, il est apparu qu'il était notamment nécessaire de prendre en compte l'évolution des réalités de terrain et l'évolution des pratiques, d'assurer une plus grande accessibilité au public cible et de veiller à la formation des équipes pédagogiques.

2. Le travail parlementaire au cours de la session

3. En commission des Finances, de la Comptabilité, du Budget et du Sport

i. Le sport

Le décret relatif à la présence de défibrillateurs externes automatiques de catégorie 1 dans les infrastructures sportives

Examiné le 25 octobre 2012, le décret s'inscrit dans le cadre d'une politique gouvernementale plus globale visant à permettre à chaque sportif de pratiquer son sport dans de bonnes conditions de sécurité. L'objectif général du projet est d'équiper, à court terme, l'ensemble des infrastructures sportives de la Fédération Wallonie-Bruxelles d'un « défibrillateur externe automatique » (DEA).

De manière plus particulière, le décret vise d'une part, à obliger les propriétaires d'infrastructures sportives à s'équiper d'un DEA, pour le 31 décembre 2013, et, d'autre part, à obliger les clubs sportifs, pour la même date, à pratiquer leurs activités sportives au sein d'installations équipées d'un DEA.

Le texte prévoit également l'installation d'un DEA au sein des infrastructures sportives locales, pour le 31 décembre 2013, et la tenue d'une séance annuelle d'information et de formation à l'utilisation du DEA à destination des utilisateurs des infrastructures sportives du centre.

Le décret instaurant une procédure de reconnaissance des salles de fitness de qualité

Le fitness connaît un succès grandissant. Aussi, des entreprises commerciales privées ont créé aujourd'hui un véritable marché économique de « la forme ». Ce développement a eu pour conséquence une qualité variable et relative des activités de fitness proposées.

Par ailleurs, l'absence de fédération sportive reconnue dans ce secteur fait qu'il échappe aux sanctions disciplinaires en matière de lutte contre le dopage (décret du 20 octobre 2011).

C'est au départ de ces constats que le gouvernement encourage l'exercice du fitness dans des conditions sportives optimales et dans le respect des impératifs de santé. Le décret du 10 mai 2013 instaure un label de qualité pour les salles de fitness qui en font la demande et qui répondent à un certain nombre de critères.

ii. Budget et finances

Annuellement, la commission des Finances et du Budget

examine et adopte le budget des recettes et des dépenses de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Par ailleurs, en cours d'exercice, la commission du Budget et des Finances exerce pleinement sa mission de contrôle et de surveillance, en examinant notamment les cahiers d'observations et préfigurations de la Cour des comptes qui informent le parlement des différents contrôles et audits réalisés durant l'année mais également des évolutions entre l'estimation initiale des budgets et la réalité des comptes.

A cet égard, la réforme engagée fin 2011, dans le cadre du décret portant organisation du budget et de la comptabilité des services de la Fédération Wallonie-Bruxelles, participe



© Geoffroy Libert



2. Le travail parlementaire au cours de la session

32

à la modernisation et la simplification de la gestion des finances publiques, à la standardisation des procédures et à une approche économique axée sur la bonne gestion. C'est aussi le renforcement des audits et des contrôles, la transparence et la lisibilité des comptes, un système multi-production de données pour alimenter les statistiques et notamment les comptes européens.

4. En commission de l'Education

Le décret modifiant diverses modalités d'épreuves externes prévues par le décret du 2 juin 2006, relatif à l'évaluation externe des acquis des élèves de l'enseignement obligatoire et au Certificat d'Etudes de Base au terme de l'enseignement primaire.

Ce décret du 12 mars 2013 entend modifier l'évaluation externe des acquis des élèves de l'enseignement obligatoire et au Certificat d'Etudes de Base au terme de l'enseignement primaire et se décline selon les quatre grands axes suivants :

- l'instauration d'épreuves certificatives externes communes intervenant dans la délivrance du CE1D (certificat d'enseignement secondaire du 1^{er} degré au terme de la troisième étape du continuum pédagogique) en deuxième année commune ou dans l'année complémentaire organisée à l'issue de la deuxième année commune de l'enseignement ordinaire ou spécialisé de forme 4 ainsi qu'en troisième année de différenciation et d'orientation ;
- la suppression des épreuves externes non certificatives en 2^{ème} année de l'enseignement secondaire ;
- la modification du rythme des évaluations externes non certificatives ;
- la modification de la date de passation des épreuves externes non certificatives.

Cette épreuve externe intervient pour l'octroi du certificat

d'enseignement secondaire du 1^{er} degré au terme de la troisième étape du continuum pédagogique (CE1D). Elle était jusqu'à présent organisée à titre facultatif (sauf dans le réseau organisé par la Communauté française). Elle ne conduit pas à restreindre la liberté des méthodes pédagogiques, mais à garantir à tous les élèves l'évaluation selon les mêmes critères et selon le même niveau d'exigence de la maîtrise des socles de compétences.

Le décret relatif à la suppression de la condition de nationalité pour l'exercice des fonctions de recrutement et de sélection dans l'enseignement organisé ou subventionné par la FWB.

Le décret du 4 juin 2013 s'inscrit dans la logique de l'ordonnance de la Région de Bruxelles-Capitale du 11 juillet 2002, du décret de la Cocof du 19 mars 2004 et des décrets des 15 mars 2012 et 19 avril 2012. Ils élargissent, respectivement, les conditions de nationalité pour l'accès aux emplois de la fonction publique wallonne et de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Il propose d'ouvrir l'accès à tout non-Belge aux fonctions de recrutement et de sélection dans l'enseignement organisé ou subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Par extension, cette condition de nationalité va disparaître pour les fonctions de promotion.

Dans un souci de cohérence, la nationalité est également supprimée comme condition générale d'admissibilité aux examens du certificat d'aptitude pédagogique. De même, à partir de l'entrée en vigueur du décret, la nationalité ne pourra plus être un motif mettant fin d'office aux contrats ou démettant d'office et sans préavis les membres du personnel de l'enseignement organisé ou subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Ce projet de décret participe également à la concrétisation des engagements pris par le gouvernement, notamment l'engagement suivant : « consolider l'intégration de la promotion de la diversité, de l'interculturalité et de la lutte contre les discriminations dans les formations initiales et continues des enseignants et des formateurs d'enseignants » (Déclaration de Politique Communautaire).

Le décret portant diverses mesures en matière d'enseignement de promotion sociale, définissant ses organes de pilotage et intégrant « l'e-learning » dans son offre d'enseignement.

Ce décret du 4 juin 2013 porte diverses mesures en matière d'enseignement de promotion sociale. Il définit ses organes de pilotage et intègre « l'e-learning » dans son offre d'enseignement, vise à mettre en place des outils et



2. Le travail parlementaire au cours de la session



© freedigitalphotos



© freedigitalphotos



33

des instances permettant de réaliser un véritable pilotage de l'enseignement de promotion sociale et d'améliorer l'offre d'éducation tout au long de la vie, conformément à la Déclaration de Politique Communautaire 2009-2014.

En outre, ce texte crée un Conseil général de l'enseignement de promotion sociale. Celui-ci exercera les missions de la commission de Concertation et du conseil supérieur. La fusion de ces deux instances va simplifier les procédures, les processus de décisions et d'avis. En outre, cette fusion permettra de réduire les dépenses, principalement les frais de déplacement.

Enfin, il intègre dans l'enseignement de promotion sociale l'e-learning afin de répondre à la demande des entreprises et de certains travailleurs.

Le décret portant diverses modifications en matière de formation des personnels de la santé.

Ce décret du 2 juillet 2013 portant diverses modifications en matière de formation des personnels de la santé poursuit plusieurs objectifs.

Dans un premier temps, il vise à s'adapter à la directive européenne 2005/36/CE afin de clarifier et d'adapter sa législation en matière de durée des études en soins infirmiers et, notamment pour l'enseignement obligatoire, celles menant au brevet d'infirmier(ère) hospitalier(ère) et au brevet d'infirmier(ère) hospitalier(ère) - orientation santé mentale et psychiatrie. Dans un deuxième temps, il effectue des modifications et des adaptations demandées par le secteur.

Enfin, dans un souci constant de simplification administrative, ce décret vise à supprimer certaines missions confiées au ministre de la Santé de la Fédération Wallonie-Bruxelles et à la direction générale de la Santé dans le cadre de la formation des personnels de la santé.

5. En commission de la Culture, de l'Audiovisuel, de l'Aide à la presse, du Cinéma, de la Santé et de l'Égalité des chances

Le décret modifiant le décret du 24 octobre 2008 déterminant les conditions de subventionnement de l'emploi dans les secteurs socioculturels de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Ce décret du 9 octobre 2012, apporte des modifications au décret du 24 octobre 2008 déterminant les conditions de subventionnement de l'emploi dans les secteurs socioculturels.

Ces modifications découlent de l'accord non marchand 2010-2011 conclu par le gouvernement avec les partenaires sociaux. Elles touchent plus particulièrement au cadastre de l'emploi et donnent lieu à une subvention supplémentaire en terme d'aide à l'emploi. Ces modifications précisent également les modalités des obligations barémiques imposées aux employeurs.

Le décret portant certaines adaptations relatives à la protection des mineurs au décret coordonné du 26 mars 2009 sur les services de médias audiovisuels.

Ce décret du 22 janvier 2013 vise à instaurer un système de protection des mineurs le plus large possible. Il soutient la mise en place d'un système de protection propre aux services « non linéaires », qui tient compte des caractéristiques de ce type de services. Dans un processus de diffusion numérique, le système de protection des mineurs par le biais d'un accès conditionnel dépend de deux acteurs : l'éditeur, qui marque sous forme de métadonnées les programmes déconseillés aux mineurs, et le distributeur dont le système d'accès conditionnel doit pouvoir lire ce marquage et ouvrir en conséquence la demande de code d'accès. Dans ce cas précis, la responsabilité de la protection des mineurs ne pèse donc plus seulement sur l'éditeur mais également sur le distributeur.

Le présent projet de décret instaure également un système de protection des enfants de moins de trois ans. Lorsque le téléspectateur voudra accéder à un service télévisuel présenté comme spécifiquement conçu pour les enfants de moins de trois ans, il recevra un message d'avertissement le sensibilisant au fait que la télévision peut engendrer des retards de développement.

2. Le travail parlementaire au cours de la session

2° Les Etats généraux des médias d'informations

34

1. Rétroactes

Initiés à la fin de la législature précédente par le parlement, les Etats généraux des médias d'information (EGMI) veulent évoquer une série de bouleversements qui affectent le monde des médias, la presse en particulier : baisse des recettes publicitaires et de la diffusion, plans d'austérité, rédactions sous pression, développement de la presse gratuite, multiplication des sites Internet d'information, mise en danger de l'indépendance, de la transparence et du pluralisme indispensables à la presse considérée encore et toujours comme un pilier de tout état de droit démocratique.

De mars 2010 à juin 2011, un premier atelier intitulé « Acteurs, marchés et stratégie » s'est interrogé sur la possibilité de développer de nouveaux schémas industriels dans le monde de la presse. D'octobre 2011 à mars 2012, un

deuxième atelier, « Formation et statut des journalistes » s'est penché sur les formations de base et continue.

D'octobre 2012 à juin 2013, le troisième et dernier atelier s'est penché sur la liberté d'expression. Cet atelier a étudié diverses notions juridiques qui conditionnent l'exercice de la liberté d'expression (et donc de la liberté de la presse), reconnu par l'article 10 de la Convention européenne des Droits de l'Homme.

2. Les auditions de l'atelier 3

Le jeudi 25 octobre 2012 : les EGMI ont auditionné Françoise Tulkens, juriste, professeur et auteur de l'ouvrage « Droit d'expression et liberté d'expression », François Jongen, professeur de droit à l'UCL, Étienne Montero, professeur de droit à l'UNamur, Quentin Van Enis, chercheur au Centre de Recherche, Information, Droit et Société (UNamur) et Alain Strowel, professeur aux Facultés universitaires Saint-Louis et avocat au barreau de Bruxelles, spécialisé dans la propriété



2. Le travail parlementaire au cours de la session



Alain Gerlache, journaliste à la RTBF.



Martine Simonis, secrétaire générale de l'AJP.



Françoise Tulkens, experte aux EGMI et Jean-François Istasse, président du comité de pilotage des EGMI.

intellectuelle et dans le droit des médias. Les orateurs ont abordé les questions de la liberté d'expression, de la protection constitutionnelle des seuls écrits imprimés et de la notion de délit de presse, mais aussi la question de la correctionnalisation de l'ensemble des délits de presse.

Le jeudi 15 novembre 2012 : se sont succédés André Linard, secrétaire général du Conseil de Déontologie Journalistique (CDJ), journaliste de formation et de profession, Marc Chamut, journaliste et président du CDJ, Mireille Buydens, professeur en droit et droit économique à l'ULB, docteur en philosophie et Benoît Frydman, philosophe du droit, spécialiste de l'exercice de la liberté d'expression sur Internet.

Le jeudi 29 novembre 2012 : les députés ont entendu Philippe Nothomb, juriste, conseiller juridique du groupe Rossel et des Journaux Francophones Belges, Simon-Pierre De Coster, directeur juridique de la RTBF, Stéphane Hoebeke, conseiller juridique et Jean-Pierre Jacqmin, directeur de l'information et des sports.

Le jeudi 10 janvier 2013 : Stéphane Rosenblatt, directeur de l'information à RTL et Laurence Vandenbroucke, directrice juridique à RTL, Martine Simonis, secrétaire générale de l'AJP, Olivier Basille, président de la section belge de Reporters sans Frontières. Ils ont évoqué la dépenalisation des délits de presse et la crainte d'une recrudescence des litiges sur le plan civil.

Le jeudi 24 janvier 2013 : Sophie Annaert, présidente de la 14^{ème} chambre du Tribunal de première instance de Bruxelles et Luc Hennart, président de ce même tribunal ont évoqué les relations avec la presse en général. Vincent Genot, rédacteur en chef adjoint de la « newsroom » du Vif-L'Express a lui aussi abordé la question de la modération des forums en ligne. Pierre-François Docquir, deuxième vice-président du CSA et responsable scientifique de la participation de l'ULB au programme Mediadem (pour Média et Démocratie), projet de recherche européen et Bart Van Besien, chercheur dans le cadre du programme Mediadem, ont présenté ce programme.

Le jeudi 7 février 2013 : Edouard Delruelle, directeur adjoint du Centre pour l'égalité des chances a évoqué la limite de la liberté d'expression par rapport aux lois anti-discrimination. Marc De Haan, représentant des télévisions locales, a également été entendu pour expliquer la situation des médias régionaux, toujours en matière de liberté d'expression.

Le jeudi 28 février 2013 : Olivier Bogaert, commissaire à la Federal Computer Crime Unit a expliqué comment lutter contre les mauvaises utilisations des forums en ligne et la procédure applicable en vue de retrouver des auteurs d'infractions. Pierre-Arnaud Perrouy et Jean-Jacques Jaspers, respectivement secrétaire général et administrateur de la Ligue des Droits de l'Homme ont abordé la question du cordon sanitaire médiatique. Jean-Jacques Meilleur, substitut au Parquet de Bruxelles et magistrat de presse a également évoqué la question de la communication de presse d'un parquet.

3. Les conclusions de l'atelier 3

L'atelier 3 « Liberté d'expression » a clôturé ses travaux par la présentation en séance plénière, le jeudi 20 juin 2013, des 11 recommandations des animateurs-experts, Jacques Englebort (ULB), Françoise Tulkens (UCL) et Séverine Dusollier (UNamur).

Un rapport est disponible sur le site egmedia.pcf.be. Il reprend les synthèses des auditions des acteurs du monde judiciaire, de la presse (Journaux Francophones Belges, l'AJP) et des différents médias audiovisuels (RTBF, RTL-TVi, la Fédération des Télévisions Locales), de la société civile comme la Ligue des Droits de l'Homme et Reporters sans frontières.

Par ailleurs, les 11 recommandations des experts balisent plusieurs champs importants comme la question de la révision de l'article 25 de la Constitution sur la liberté de la presse, les rapports entre la presse et le monde judiciaire, la liberté d'information, la déontologie et l'autorégulation, le droit à l'oubli sur Internet, etc.

Infos : egmedias.pcf.be

2. Le travail parlementaire au cours de la session

3° Les grands rapports

36

1. Le rapport d'audit de la Cour des comptes relatif à la gestion du Fonds des Bâtiments scolaires de l'enseignement de la Communauté française / Fédération Wallonie - Bruxelles

La commission de l'Enfance, de la Recherche, de la Fonction publique et des Bâtiments scolaires a examiné, au cours de sa réunion du 22 octobre 2012, le rapport d'audit de la Cour des comptes relatif à la gestion du Fonds des bâtiments scolaires de l'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Les membres de la commission ont entendu M. Rion, conseiller à la Cour des comptes, M. Varkas, administrateur général ad interim de l'administration générale de l'Infrastructure et Mme Hanse, directrice générale de l'Enseignement obligatoire.

A l'issue de son audit, la Cour des comptes recommande prioritairement de mettre en place un cadastre des bâtiments, établi sur la base d'une connaissance exhaustive et actualisée en permanence du patrimoine et de son état. Ce cadastre doit en outre être corrélé avec les besoins pédagogiques, ce qui implique la mise en place de relations structurées avec l'administration générale de l'Enseignement.

Concernant la gestion administrative, la Cour des comptes recommande de poursuivre la réorganisation des directions régionales de l'administration générale de l'Enseignement dans le sens d'une uniformisation des pratiques et de renforcer le rôle de l'administration centrale en matière de pilotage et de contrôle interne.

2. Le rapport annuel d'activités du Délégué général aux droits de l'enfant

Le 24 janvier 2013, lors d'une réunion conjointe qui s'est tenue dans l'hémicycle et qui réunissait la commission de la Jeunesse et de l'Aide à la jeunesse, la commission de l'Enfance, de la Recherche, de la Fonction publique et des Bâtiments scolaires, ainsi que la commission de l'Éducation, les parlementaires ont auditionné le délégué général aux droits de l'enfant, Bernard De Vos, sur son rapport d'activités annuel 2011-2012. Cette présentation se conforme à l'article 7 du décret du 20 juin 2002.

Cette année, le rapport d'activités du « DGDE » présentait des thématiques générales comme les questions familiales et scolaires, les questions de jeunesse ou de santé.



© Geoffroy Libert

Bernard De Vos, délégué général aux droits de l'enfant.



Il évoquait également les incidences sur les jeunes des problématiques de migrations et de pauvreté. Le délégué général a également pu évoquer son travail en réseau dans les structures internationales (par exemple : le partenariat bilatéral avec la République démocratique du Congo), ainsi que ses initiatives en faveur de la promotion des droits de l'enfant.

La discussion a aussi permis d'interroger M. De Vos sur les rapports de son institution avec les autres niveaux de pouvoir ou avec Child focus. D'autres questions précises, sur l'accessibilité des structures d'accueil, les rapports des jeunes avec les médias, ou les avancées en matière de Tribunal de la famille, ont également été posées par les commissaires.

3. Le rapport d'activités de l'Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE)

La commission de l'Enfance, de la Recherche, de la Fonction publique et des Bâtiments scolaires a examiné au cours de sa réunion du 25 février 2013 le rapport d'activités de l'Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE) pour l'année 2011.

Conformément à l'article 13 § 2 du décret du 17 juillet 2002 sur la réforme de l'Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE), le gouvernement transmet le rapport annuel d'activités de l'ONE au parlement. L'article 13 § 3 du décret précité stipule aussi que le Collège de la présidence de l'ONE rend collégalement et annuellement compte de son action au parlement.

L'exercice 2011 a surtout été une année de célébrations et d'approfondissement des acquis, dans un contexte budgétaire général difficile auquel l'institution n'a pas échappé : les célébrations de l'année du volontariat, des 20 ans d'ONE Adoption et de la décennie d'activités du Conseil d'avis, ainsi que la poursuite des actions entreprises dans les deux pôles d'activités que sont « l'accompagnement » et « l'accueil ».

En ce qui concerne l'accompagnement, la réflexion entamée précédemment avec l'ensemble des acteurs concernés a

abouti notamment à un projet de réforme des consultations prénatales.

S'agissant de l'accueil, un soutien financier a été apporté à 33 haltes-accueil au départ d'un appel à projets lancé en mars 2011 et le premier renouvellement massif des reconnaissances a été octroyé pour près de 280 écoles de devoirs.

Le rapport d'activités fait également ressortir l'effort important réalisé en matière de qualité de l'accueil, à travers la mise en oeuvre d'outils d'accompagnement des équipes, jumelée au développement d'un programme de formation continue à l'attention des professionnels du secteur.

4. Le rapport du médiateur commun pour la Wallonie et la Fédération Wallonie-Bruxelles



Au centre, le médiateur commun Marc Bertrand. A gauche, le président du parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Jean-Charles Luperto. A droite, le président du parlement wallon, Patrick Dupriez.

Le 2 juillet 2013, Marc Bertrand, médiateur commun pour la Wallonie et la Fédération Wallonie-Bruxelles a présenté son premier rapport, au Parlement wallon à Namur, en présence de son président, Patrick Dupriez et Jean-Charles Luperto, président du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il s'agit du premier rapport depuis la fusion des services de médiation de la Wallonie et de la FWB, intervenue le 1^{er} septembre 2012. C'est également à cette date que le médiateur actuel, Marc Bertrand, a pris ses fonctions. Lors de sa présentation, le médiateur a notamment plaidé pour « l'élaboration d'un code commun de bonne administration ». Globalement, ce rapport établit que les dossiers introduits par les citoyens auprès des services de

médiation ont diminué de 27%, concernant les services administratifs de la Fédération Wallonie-Bruxelles et ont augmenté de 4% pour les administrations wallonnes. La légère hausse du nombre de dossiers autour des administrations wallonnes peut s'expliquer, selon le médiateur, par le peu de moyens mis à leur disposition.

Les plaintes sont de plus en plus souvent introduites par voie électronique (55% du total) alors que les réclamations orales augmentent légèrement (17% du total) et que l'écrit devient moins populaire (28% désormais).

Les domaines d'intervention demeurent inchangés par rapport aux années précédentes, à savoir les relations scolaires (38%), les personnels de l'enseignement (31%) et les équivalences de diplôme dans le secondaire (16%) pour la Fédération, et la fiscalité (36%), l'énergie (22%) et le logement (17%) pour la Wallonie.

4° Le contrat de gestion de la RTBF

Au cours de la session 2011-2012, la commission de la Culture, de l'Audiovisuel, de l'Aide à la presse, du Cinéma, de la Santé et de l'Égalité des chances a débattu des éléments constitutifs du nouveau contrat de gestion de la RTBF, 2013-2017. Aux termes de plusieurs semaines de discussions, des recommandations majorité contre opposition ont été transmises au gouvernement de la Fédération le 4 juillet 2012 aux fins de rédaction et de signature entre ce dernier et la RTBF. Le rapport parlementaire porte le numéro 347 (2011-2012).

Ce contrat de gestion a été approuvé et signé par le gouvernement et la RTBF le 26 décembre 2012 afin d'entrer en application le 1^{er} janvier 2013.

Au cours de sa réunion du 8 janvier 2013, la commission a entendu l'exposé de la ministre Fadila Laanan sur le sujet. Une large discussion sans vote a eu lieu. Le rapport 451 (2012-2013) n°1 consigne celle-ci.

5° La conférence sur l'hypersexualisation des enfants

Le Comité d'avis chargé d'examiner les questions relatives à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et le Programme de prévention de la maltraitance à l'initiative du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Yapaka, ont organisé le 7 février 2013, dans l'hémicycle du parlement, une conférence où des experts et acteurs de terrain et des parlementaires ont abordé la question de l'hypersexualisation des enfants.

Les images à caractère sexuel sont très présentes dans notre

2. Le travail parlementaire au cours de la session

38

société. En même temps, l'hypersexualisation des enfants tend à se banaliser : il arrive ainsi que l'enfant soit considéré comme un « adulte miniature », sur le plan érotique et sexuel. En témoignent la mode vestimentaire et l'attrait que suscitent les concours de « mini-miss » et de « mini-mister ». Cette sexualité prématurée peut perturber le développement psychoaffectif et psychosexuel.

Quatre ateliers différents se sont réunis pour aboutir à des recommandations, là où elles s'avèrent nécessaires : les médias et la publicité ; le rôle des pouvoirs publics ; le développement et l'éducation ; la sensibilisation du monde adulte à travers les écoles, les mouvements de jeunesse, l'extrascolaire... Ces recommandations ont ensuite été soumises à l'assemblée plénière du parlement.

6° L'examen du respect du principe subsidiarité

En janvier 2009, le parlement a créé au sein du service des Etudes et de la Documentation, une cellule chargée des questions européennes. En avril 2009, le parlement a adopté dans son règlement d'ordre intérieur une disposition lui permettant de procéder au suivi du processus décisionnel européen et au contrôle du respect, par les instances européennes, du principe de subsidiarité.

Cet article a été révisé le 19 juillet 2012. Il innove en instaurant la fonction de « l'europromoteur ». Le député Alain Hutchinson a été désigné en cette qualité le 25 septembre 2012. L'europromoteur sert de « sentinelle », en veillant, avec la collaboration du service des questions européennes, à ce que les questions européennes soient portées, chaque trimestre, à l'ordre du jour de la commission des Relations Internationales et des Questions européennes.

Dans cette perspective, la commission des Relations internationales et des Questions européennes a pu entendre, le 27 novembre 2012, Martin Gennart, docteur en droit avec une thèse intitulée «Le contrôle parlementaire

du principe de subsidiarité», étude de droit comparé en droit belge, néerlandais et luxembourgeois. Il y analyse le contrôle parlementaire du principe de subsidiarité au niveau européen tout en proposant des solutions pour rendre ce contrôle effectif.

Le 5 février 2013, la commission a entendu Thierry Delaval, délégué de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Région wallonne à la Représentation Permanente de la Belgique auprès de l'Union européenne sur le bilan 2012 des affaires européennes relatives aux compétences de la FWB et le programme de travail 2013 de la Commission européenne.

Le parlement ne devrait pas engager souvent la procédure relative au contrôle de la subsidiarité parce qu'elle s'applique aux domaines relevant des compétences partagées entre l'Union et les États membres. Or, les compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles correspondent principalement à des compétences d'appui de l'Union: enseignement, culture, recherche, c'est-à-dire aux domaines où l'Union peut seulement décider de mener une action d'appui, de coordination ou de complément.

Tous les documents législatifs et de consultation qui intéressent les compétences de la FWB, ainsi que les notes éventuelles sont envoyés aux membres de la commission des Relations internationales et des Questions européennes.

La sélection des documents ne se limite donc pas au contrôle de subsidiarité. Elle vise aussi à informer les parlementaires sur l'actualité européenne en rapport avec nos compétences. Ces documents sont repris dans une note et présentés par matière. Un lien hypertexte permet d'y accéder. Ils sont envoyés tous les 15 jours par courriel à l'ensemble des membres de la commission des Relations internationales et des Questions européennes et aux secrétaires de commission. Ils sont également mis en ligne sur www.pfwb.be.



3 Le parlement, acteur sur la scène internationale



3. Le parlement, acteur sur la scène internationale

La diplomatie parlementaire

40

La diplomatie parlementaire peut être définie comme un processus par lequel les parlements ou les parlementaires s'occupent des relations et des questions internationales. Cette activité diplomatique développée par les parlementaires se présente sous deux volets principaux : la diplomatie parlementaire bilatérale et la diplomatie parlementaire multilatérale.

A. Les relations bilatérales

1° Les Comités mixtes

Le parlement conclut des accords de coopération interparlementaire avec différentes assemblées francophones. Les objectifs sont multiples puisqu'il s'agit non seulement de tisser des liens privilégiés entre deux ou plusieurs assemblées, mais aussi d'adopter des recommandations adressées à leur gouvernement respectif dans le cadre de leurs compétences.

En outre, les assemblées établissent des positions communes au sein d'organisations francophones et internationales dont elles sont membres.

1. Le Comité mixte « Québec »

Désireuse dès sa création d'assumer pleinement sa présence

sur la scène internationale, c'est avec l'Assemblée nationale du Québec que notre assemblée noua, en 1979, sa toute première action de coopération interparlementaire. Elle a été formalisée dans un accord bilatéral signé par les deux parties.

La 23^{ème} session du Comité mixte « Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles - Assemblée nationale du Québec (ANQ) » s'est réunie à Québec, du 15 au 19 avril 2013. La délégation du parlement conduite par le président, Jean-Charles Luperto était composée de Françoise Bertieaux (chef de groupe), Florine Pary-Mille, Léon Walry (chef de groupe), Alain Onkelinx, Eric Tomas, Jacques Morel et Benoît Langendries.

Le président Luperto et M. Tomas ont détaillé l'actualité politique et parlementaire de l'Etat belge. Mme Bertieaux et M. Morel ont expliqué aux députés de la délégation québécoise le fonctionnement de l'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles. Quant à MM. Onkelinx et Langendries, leur intervention a porté sur la généralisation des réseaux sociaux sur Internet.

En prolongement au thème de l'actualité politique et parlementaire, les délégations se sont également entretenues avec Rudy Demotte, ministre-président de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles, et Jean-François Lisée, ministre des Relations internationales, de la Francophonie et du Commerce extérieur du Québec, à propos du suivi des accords de coopération gouvernementale entre les deux entités. Le comité mixte a



3. Le parlement, acteur sur la scène internationale



Le comité triangulaire « Jura-Vallée d'Aoste ».

par ailleurs assisté à la déclaration commune de la première ministre du Québec, Pauline Marois et M. Demotte. M. Luperto s'est également entretenu avec Mme Marois.

Ces réunions de travail ont été ponctuées de rencontres avec divers responsables québécois dans les domaines politique, scientifique et académique.

C'est ainsi que la délégation francophone a rencontré le représentant du chef du deuxième groupe d'opposition et porte-parole en matière de relations internationales et de Francophonie, Stéphane Le Bouyonnet (Coalition Avenir Québec). Le président Jean-Charles Luperto lui a retracé à cette occasion notre contexte politique, tandis que son interlocuteur l'a interrogé sur l'avenir de la Belgique.

La délégation a eu un entretien avec le chef de l'opposition officielle Jean-Marc Fournier (Parti libéral du Québec). Ayant été ministre de la Justice sous le gouvernement précédent de Jean Charest, il est revenu sur les événements du « printemps érable », ainsi que l'on a nommé la grève étudiante qui s'est produite au Québec en 2012.

La délégation s'est rendue à l'Institut national de santé publique du Québec où elle a rencontré le président directeur général de l'Institut, Luc Boileau et l'expert associé à la vice-présidence aux affaires scientifiques, le Dr Alain Poirier. Ces interlocuteurs ont expliqué le fonctionnement de la politique de la santé au Québec.

Les députés du PFWB se sont entretenus avec le recteur de l'Université Laval, Denis Brière et le vice-recteur exécutif au développement, Eric Bauce. Les deux intervenants ont mis l'accent sur la politique de développement durable initiée au sein de l'université et qui a engendré une réflexion académique importante.

Eric Montigny, directeur exécutif, a, pour sa part, présenté la chaire de recherche sur la démocratie et les institutions parlementaires de l'Université Laval. Nos parlementaires se sont déclarés très intéressés par la perspective de développer un cursus semblable en Fédération Wallonie-Bruxelles, ce qui pourrait renforcer l'efficacité de leurs actions législatives.

A l'issue des travaux, les membres du Comité mixte ont adopté une résolution commune sur l'enseignement supérieur (résolution 473, 2012-2013, n°1).

2. Le Comité triangulaire « Jura-Vallée d'Aoste »

La 13^{ème} session du Comité triangulaire, réunissant les Parlements de la Fédération Wallonie-Bruxelles, du Jura et de la Vallée d'Aoste, s'est tenue à Aoste, les 12 et 13 novembre 2012. Une délégation du parlement conduite par le président Jean-Charles Luperto et composée d'Annick Saudoyer, Florence Reuter, Jean-François Istasse, Matthieu Daele et Damien Yzerbit, a participé aux travaux qui portaient sur trois thèmes : la situation politique et institutionnelle des trois entités, les perspectives de développement économique et la formation, ainsi que la prévention de la violence en milieu scolaire.

Le président Luperto a expliqué la composition actuelle du gouvernement fédéral belge, le résultat des négociations relatives au premier volet des réformes institutionnelles et la situation politique de la ville d'Anvers depuis les dernières élections communales d'octobre 2012.

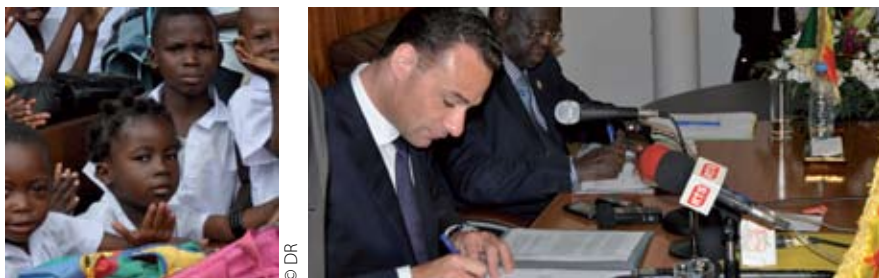
Mme Reuter a présenté un exposé relatif à la structure et au fonctionnement de l'enseignement qualifiant et de l'enseignement de promotion sociale en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le président est également intervenu en présentant les Centres de validation des compétences de la Fédération. Ces structures offrent un titre de reconnaissance des compétences acquises sur le terrain à de nombreux travailleurs et demandeurs d'emploi non diplômés. Contrairement à l'enseignement qualifiant de notre Fédération, la formation professionnelle n'est pas perçue comme un enseignement de relégation ni dans le Canton du Jura, ni dans la Vallée d'Aoste.

M. Daele et Mme Saudoyer ont exposé les différents mécanismes mis en place par la Fédération pour prévenir et lutter contre la violence en milieu scolaire. Pour les trois délégations, la gestion des conflits en milieu scolaire

3. Le parlement, acteur sur la scène internationale

42



nécessite une collaboration plus étroite entre tous les partenaires (chefs d'établissements, instances judiciaires, etc). La « violence numérique » présente sur Internet et les réseaux sociaux ont aussi été évoqués. A l'issue des travaux, le Comité a adopté trois résolutions relatives à la prévention de la violence en milieu scolaire, aux perspectives de développement économique et à la formation et, enfin, à la situation politique (résolution 423, 2012-2013).

3. Le Comité mixte « Maroc »

En 2003, sous l'impulsion de Françoise Schepmans, présidente du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, notre assemblée a noué des contacts avec la Chambre des Représentants du Royaume du Maroc. La forte implication de la population issue de l'immigration marocaine et son évolution sur plusieurs générations ont incité les parlementaires francophones à nouer un partenariat avec leurs homologues marocains manifestant la volonté de partager des expériences et d'échanger des idées sur des thèmes bien spécifiques comme l'égalité homme/femme ou les formations aux langues et cultures d'origine. Au fil du temps, avec les élections au Maroc et les changements politiques qui en ont résulté, ces rencontres s'étaient espacées pour, au final, s'estomper.

A l'invitation des autorités marocaines, le président du parlement s'est rendu à Rabat au mois de mai 2013, afin de relancer ce Comité mixte. De ces contacts fructueux, le Comité devait se tenir à Rabat en automne 2013, avant de se réunir en février 2014, à l'occasion du cinquantième anniversaire de l'immigration marocaine en Belgique.

4. Le Comité mixte « Sénégal »

En janvier 2013, le Bureau du parlement mandatait son président afin de relancer la coopération interparlementaire avec l'Assemblée nationale du Sénégal.

Le président Luperto s'est rendu, du 23 au 27 avril 2013, à Dakar pour signer avec son homologue de l'Assemblée nationale sénégalaise, M. Moustapha Niasse, le nouveau

protocole d'accord, confirmant ainsi leur volonté commune de donner à ces relations et à la coopération qui en découle un nouvel élan durable.

Cet accord prend en compte les souhaits, les intérêts et les préoccupations exprimés par les deux parties, en particulier leur attachement à la défense et à la promotion, dans les espaces culturels respectifs et dans l'espace francophone, tant de la langue française que des valeurs de paix, de justice, de démocratie et de respect des droits de l'homme. Il établit également un partenariat interparlementaire visant à enrichir nos connaissances mutuelles par le partage de nos expériences.

Concrétisant ces liens fraîchement renouvelés, le Sénégal a accepté d'être l'invité d'honneur de l'édition 2013 de la Fête de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Une délégation de l'Assemblée nationale a donc été reçue à Bruxelles, du 24 au 28 septembre 2013, dans le cadre de la première session du Comité mixte, relancé par le protocole d'accord d'avril..

2° La coopération technique

1. Avec la République démocratique du Congo

Durant la session 2012-2013, le parlement a souhaité poursuivre les bonnes relations tissées, depuis plus de cinq années, avec les assemblées nationales et provinciales congolaises, au travers d'une coopération interparlementaire suivie.

Le parlement a accueilli, en février 2013, un jeune congolais à Bruxelles lui offrant ainsi l'opportunité de participer à la XVII^{ème} édition du Parlement Jeunesse Wallonie-Bruxelles. Du 21 mars au 12 avril 2013, l'assemblée a ouvert ses portes à l'exposition « *Maendeleo* ». Elle a présenté au public des œuvres d'une dizaine d'artistes congolais (lire aussi p.60).

Le 30 mai 2013, le Bureau du parlement a décidé de renouveler pour l'année scolaire 2013-2014 son action de parrainage en faveur de 95 enfants congolais vivant dans

3. Le parlement, acteur sur la scène internationale

la rue. Cette action devrait être insérée dans le cadre d'une coopération interparlementaire avec l'assemblée nationale congolaise et s'exprimerait par la tenue prochaine d'une journée d'étude, consacrée aux droits de l'enfant et à la création d'un délégué congolais aux droits de l'enfant.

2. Avec la Côte d'Ivoire

L'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire est la première bénéficiaire du projet de l'Initiative multilatérale de coopération interparlementaire francophone (IMCIF).

Cette coopération multiparlementaire, dont la coordination a été confiée au Secrétariat général de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), est menée actuellement par six assemblées parlementaires francophones : les Assemblées nationales de France, de Québec et du Sénégal, les Chambres des Représentants de Luxembourg et du Maroc ainsi que le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Du 24 au 27 avril 2013, toujours dans le cadre de l'IMCIF, le député Jean-Claude Maene – par ailleurs rapporteur à la commission des Affaires parlementaires de l'APF – a participé au séminaire d'information sur le rôle et le statut du parlementaire. L'objectif visé par cette 7^{ème} réalisation de l'IMCIF est de permettre aux parlementaires ivoiriens nouvellement élus de renforcer leurs capacités en matière de production législative et de contrôle gouvernemental.

En juin 2013, le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles

a fait parvenir à l'Assemblée nationale ivoirienne une centaine d'ouvrages destinés à alimenter son Centre de documentation et d'archives.

43

B. Les relations multilatérales

1^o L'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF)

1. L'Assemblée régionale Europe (ARE)

Du 19 au 21 novembre 2012, la 25^{ème} Assemblée régionale Europe s'est réunie à Montreux (Suisse) sous la présidence du député, Jean-Paul Wahl, par ailleurs Chargé de mission Europe de l'APF. A l'ordre du jour des travaux, « la gouvernance économique en vue de restaurer la confiance des entreprises dans l'avenir ». Le rôle des entreprises dans la promotion de la langue française et la place du français dans les relations économiques ont constitué les sous-thèmes développés par cette assemblée.

Faisant suite à la résolution de Vilnius et à la réunion le 1^{er} juin 2012 à Bruxelles du groupe d'experts amenés à réfléchir sur la conception et la diffusion d'outils simples et aisément diffusables, susceptibles d'aider ceux qui ont choisi d'enseigner ou d'apprendre le français, le député Michel de Lamotte, par ailleurs président de la Section Belgique/Communauté française/Wallonie-Bruxelles de l'APF, en a retracé les grandes orientations.

L'Assemblée régionale Europe, réunie à Montreux, en novembre 2012.



3. Le parlement, acteur sur la scène internationale

44



Christian Dupont et Jean-Paul Wahl



Michel de Lamotte



Yves Reinkin

Au terme de ses travaux, la 25^{ème} Assemblée régionale Europe a adopté une résolution dont peuvent être retenus notamment le recentrage de l'activité économique intégrant pleinement les exigences sociales et environnementales au service de l'être humain et l'orientation prioritaire des investissements publics, source de développement vers l'éducation, la recherche, l'innovation et l'énergie.

2. Le Bureau de l'APF

Du 7 au 19 février 2013, l'Assemblée nationale française a accueilli dans ses locaux parisiens la réunion du Bureau international de l'APF. Les travaux ont eu lieu sous la présidence de M. Ouattara, président de l'APF et président de l'Assemblée nationale du Burkina Faso. La délégation belge était représentée par le président du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, M. Luperto, le président de la section Belgique/Communauté française/Wallonie-Bruxelles, Michel de Lamotte, Jean-Paul Wahl, Chargé de mission Europe et Françoise Bertieaux, présidente du Réseau des Femmes parlementaires.

Les membres du Bureau ont adopté une déclaration sur les situations politiques dans l'espace francophone, notamment au Mali et en Tunisie. Ils ont ensuite désigné les sections bénéficiaires du programme Noria, à savoir la Côte d'Ivoire, la République démocratique du Congo et la République centrafricaine. Le programme Noria répond aux besoins en renforcement des capacités en matière de production, de gestion et de diffusion de l'information législative interne de certains parlements francophones du Sud.

Enfin, le Bureau a confié au Secrétariat général la coordination du nouveau projet d'Initiative multilatérale de coopération interparlementaire francophone (IMCIF).

3. Le Réseau des Femmes

Françoise Bertieaux, chef de groupe et député du PFWB préside le Réseau des Femmes parlementaires de l'APF depuis juillet 2011. Ce réseau veille notamment à la mise en

œuvre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination, à l'égard des femmes (CEDEF), au travers de séminaires organisés dans les pays de la Francophonie qui l'ont ratifiée.

Du 27 au 28 novembre 2012, la présidente du Réseau a participé à un séminaire à destination des femmes parlementaires de la région Asie-Pacifique, à Vientiane au Laos.

Les 17 et 18 décembre 2012, la présidente s'est ensuite rendue, dans le cadre de l'IMCIF, à Abidjan (Côte d'Ivoire) avec la mission d'y établir des contacts avec les femmes parlementaires et la société civile de ce pays.

Le 20 mars 2013, Journée internationale de la Francophonie, Mme Bertieaux s'est rendue au musée du Quai Branly à Paris qui accueillait le Forum mondial des femmes francophones. Irina Bokova, directrice générale de l'Unesco et Michelle Bachelet, directrice exécutive d'ONU Femmes participaient à cet événement, placé sous l'égide de Mme Benguigui, ministre française déléguée à la Francophonie et de S.E.M. Abdou Diouf, secrétaire général de la Francophonie.

Du 23 au 27 avril 2013, l'Assemblée nationale du Sénégal a accueilli la première réunion « intersessionnelle » du Réseau. Cette rencontre était présidée par Mme Bertieaux accompagnée à cette occasion de la députée Savine Moucheron. Lors de son allocution d'ouverture, le président de l'Assemblée nationale sénégalaise, Moustapha Niasse, a apporté son soutien aux actions du Réseau, notamment celles dont l'objectif est la promotion des femmes dans les sphères publique et politique. La réunion a également dégagé les thèmes des rapports présentés, en juillet 2013, lors de l'Assemblée générale de l'APF à savoir : la question de la représentativité politique des femmes et plus particulièrement celle des quotas, la thématique des grossesses forcées et de la situation des filles-mères et enfin le mouvement coopératif. La rencontre s'est terminée par la participation des parlementaires à un atelier de renforcement des capacités d'initiative et de direction animé par Socé Sène, expert.

3. Le parlement, acteur sur la scène internationale

4. La commission des Affaires parlementaires

Du 14 au 31 mars 2013, la commission des Affaires parlementaires, s'est réunie à Pointe-aux-Piments (Ile Maurice) à l'invitation de la section mauricienne. Seize sections venues d'Afrique et de l'Océan indien, d'Amérique, d'Asie et d'Europe (Belgique/Communauté française /Wallonie-Bruxelles, France, Jura) étaient représentées.

Les membres de la commission ont, entre autres, examiné des rapports parlementaires sur le financement des partis politiques et l'état civil et la démocratie. Jean-Claude Maene, député, a pu participer à l'examen de la coopération décentralisée dans l'espace francophone et des divers programmes de coopération au bénéfice des parlements francophones. Il a présenté par ailleurs un rapport sur le suivi des missions d'observation des élections.

5. La commission de Coopération et du Développement

Les 18 et 19 mars 2013, la commission de Coopération et

du Développement s'est réunie à l'Assemblée nationale de Québec sous la présidence de Moussa Abdoul Thiam, député (Sénégal). Une quinzaine de sections étaient présentes. Le député Patrick Dupriez représentait la section Belgique/Communauté française/Wallonie-Bruxelles.

La commission a examiné quatre thèmes : les « Objectifs du Millénaire pour le Développement », les biocarburants, les négociations commerciales internationales sous l'égide de l'OMC et la contribution de la Francophonie à l'adoption de stratégies nationales de développement durable.

6. La commission de l'Education, de la Communication et des Affaires culturelles (CECAC)

Les 6 et 7 mai 2013, la CECAC s'est réunie, à Ouagadougou (Burkina Faso), à l'invitation du président de l'Assemblée nationale, Apollinaire Ouattara, par ailleurs président de l'APF. Une vingtaine de sections issues des quatre régions de la francophonie parlementaire ont participé aux travaux sous la présidence du Suisse Didier Berberat. Le député Yves Reinkin, vice-président de la commission, représentait la

45



La 39^{ème} Session de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie s'est réunie à Abidjan, en juillet 2013, avec la présence notamment de SEM Abdou Diouf (à gauche) et du président du PFWB Jean-Charles Luperto (au centre).

3. Le parlement, acteur sur la scène internationale

46



© DR

section Belgique/Communauté française/Wallonie-Bruxelles. M. Reinkin a présenté des pistes d'action sur le suivi de la résolution de l'APF portant sur l'éducation au développement durable, proposition qu'il avait fait adopter à Bruxelles en juillet 2012.

7. La commission Politique

Les 10 et 11 avril 2013, la commission Politique s'est réunie à Rabat à l'invitation de Karim Ghellab, président de la Chambre des Représentants du Maroc.

Les parlementaires ont débuté par un tour de table de l'actualité politique des sections. Pour sa part, Léon Walry a rappelé brièvement la structure institutionnelle de la Belgique. Il a souligné l'évolution des taux d'emprunts ainsi que l'équilibre des finances publiques belges en dépit de l'absence, pendant près de 500 jours, de gouvernement fédéral.

M. Walry a ensuite présenté un rapport préliminaire sur le « Web social » et son impact sur la citoyenneté, la démocratie et le monde politique.

8. L'Assemblée générale (Abidjan - Côte d'Ivoire)

La 39^{ème} Session de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) s'est réunie du 8 au 12 juillet 2013, à Abidjan, en République de Côte d'Ivoire.

Dans le cadre de la séance d'ouverture des travaux, où tous les intervenants se sont réjouis de la réintégration de la section ivoirienne au sein de la Francophonie, s'est déroulée une cérémonie de la Pléiade, ordre de la francophonie et du dialogue des cultures. Le président du parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Jean-Charles Luperto, y fut décoré du grade de Grand Officier.

SEM Abdou Diouf, secrétaire général de la Francophonie, a présenté ensuite son rapport d'activités et s'est prêté à une séance de questions et réponses avec les parlementaires. Les quatre commissions de l'APF se sont réunies. Pour la section Belgique/Communauté française/Wallonie-Bruxelles, Mme Khattabi, MM. Walry, Maene et Reinkin ont participé aux travaux, en leur qualité de rapporteurs voire de vice-président de commission.

Cette rencontre, placée sous le thème « Les parlements au cœur de la construction de la Nation », a réuni plus de 300 participants, issus d'une trentaine de sections ainsi qu'une dizaine de présidents d'assemblée dont le président de notre parlement.

La session plénière de l'APF a entendu le rapport du secrétaire général parlementaire, Jacques Legendre (sénateur, France) et adopté une quinzaine de résolutions concernant notamment les « Objectifs du Millénaire pour le Développement », les situations politiques dans l'espace francophone, et le 10^{ème} anniversaire de la première réunion du Réseau des Femmes parlementaires de la Francophonie (photo page précédente).

9. Le Parlement francophone des Jeunes

Du 9 au 12 juillet 2013, le Parlement francophone des Jeunes (PFJ) a tenu sa 6^{ème} session à Abidjan en Côte d'Ivoire, parallèlement à la session plénière de l'APF. Souhaitant ouvrir à un maximum de jeunes de la Fédération Wallonie-Bruxelles, l'accès à cette expérience internationale unique de simulation parlementaire, la section Belgique/Communauté française/Wallonie-Bruxelles de l'APF a élargi cette année l'appel à candidature des délégués PFJ à l'enseignement technique, comme elle l'avait déjà fait, en 2009, pour les centres d'éducation et de formation en alternance.

Le choix de ces deux délégués effectifs par la section APF relève d'une procédure de sélection rigoureuse et transparente. La sélection a été opérée par un jury composé de parlementaires de la section APF (Michel de Lamotte et Jean-Claude Maene), de représentants du Conseil de la Jeunesse, du Parlement Jeunesse Wallonie-Bruxelles et de l'administration du parlement. Ils ont désigné, comme délégués effectifs du PFJ 2013, Alexandre Gofflot, 1^{er} Master en Relations internationales et Naomi N'Sa, 2^{ème} Bachelier en Sciences politiques.

A Abidjan, les jeunes délégués venus de toute la Francophonie ont débattu en commission Politique sur le thème de « La responsabilité de protéger les populations civiles contre le virus du SIDA » ; en commission de

l'Education, de la Communication et des Affaires culturelles sur « Jeunesse, force de développement » ; en commission des Affaires parlementaires sur « Quel est le rôle pour le parlement aujourd'hui ? » et en commission de la Coopération et du Développement sur « La responsabilité de protéger les populations civiles à l'épreuve de la souveraineté des Etats ».

Les débats en commission ont fait l'objet de résolutions qui seront présentées au Sommet des Chefs d'Etat et de gouvernement, à Dakar (Sénégal), en 2014.

En guise de clôture des travaux, les parlementaires ont pris connaissance des résolutions prises par les commissions et l'assemblée plénière du Parlement francophone des Jeunes (PFJ). Ils ont enfin assisté à la grande finale du premier concours de joutes oratoires, organisée par l'équipe du PFJ dans l'hémicycle de l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire.

La délégation belge de l'APF et particulièrement ses deux jurys de sélection des candidats belges au PFJ 2013, MM. de Lamotte et Maene, ont été heureux de féliciter la jeune lauréate belge Naomi N'Sa qui faisait partie de l'équipe gagnante composée de quatre jeunes.

2° Le Conseil parlementaire interrégional (CPI)

Depuis 2007, le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles participe aux travaux du Conseil parlementaire interrégional (CPI) de la « Grande Région ». La Grande Région est un groupement européen de coopération territoriale. Elle regroupe diverses divisions territoriales de quatre pays de l'Europe rhénane : l'Allemagne, la Belgique, la France et le Luxembourg. Elle est située entre le Rhin, la Moselle, la Sarre et la Meuse. La Grande Région a pour but d'améliorer la coopération politique, économique et les partenariats entre les différents acteurs.

Le CPI compte 50 membres, issus des Parlements de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de la Wallonie et de la Communauté germanophone, de la Lorraine, du Luxembourg, de la Rhénanie-Palatinat et de la Sarre.

Le parlement est représenté au CPI par le président, Jean-Charles Luperto, par deux membres effectifs, Marcel Neven et Christian Noiret, et deux membres suppléants, Jean-Luc Crucke et Marianne Saenen. Les représentants du parlement ont participé aux différentes réunions des commissions thématiques traitant des Affaires sociales (12 avril 2013), de l'Enseignement, de la Formation, de la Recherche et de la Culture (le 16 novembre 2012), de la Sécurité intérieure (11 janvier 2013 et 26 avril 2013) et des Transports (28 septembre 2012 et 15 mars 2013).

Lors de la séance plénière qui s'est tenue le 7 décembre 2012 à Metz, sous la présidence du Conseil régional de Lorraine, les membres du parlement ont adopté différentes recommandations, notamment sur la coopération transfrontalière en matière de formation professionnelle et de l'apprentissage, sur le recours au FEDER pour un développement urbain durable, sur la coopération des services de police en matière de sécurité et sur le développement de l'énergie éolienne.

Depuis le 1^{er} janvier 2013, la présidence est assumée par le Landtag de la Rhénanie-Palatinat. Le parlement a été notamment représenté par son président à la réunion du Comité permanent du 7 juin 2013 et à la séance plénière, à Trèves, du 21 juin 2013.

Lors de cette séance plénière, les députés ont adopté plusieurs recommandations. Elles ont porté sur la coopération transfrontalière des bibliothèques et sur la formation professionnelle transfrontalière au service de la mobilité des jeunes et des travailleurs actifs dans la Grande Région. Les discussions ont également traité du rôle des acteurs locaux dans la mise en oeuvre des politiques climatiques entre autres.

3° La Conférence des assemblées législatives régionales européennes (CALRE)

1. Introduction

La CALRE réunit les présidents des assemblées parlementaires régionales qui ont en commun de disposer de pouvoirs législatifs et d'appartenir à des Etats membres de l'Union européenne.

En font partie les parlements :

- des communautés autonomes d'Espagne
- des régions d'Italie
- des régions et communautés de Belgique
- des Länder autrichiens
- des Länder allemands
- des îles Åland de Finlande (minorité suédophone)
- des îles Açores et Madère (Portugal)
- d'Ecosse, du Pays de Galles et d'Irlande du Nord (Royaume-Uni),

soit 74 parlements régionaux de huit Etats membres.

Ses objectifs sont, entre autres, la promotion du rôle des parlements régionaux à pouvoirs législatifs au sein de l'Union européenne, en veillant à l'application du principe de subsidiarité et la défense des valeurs et principes de la démocratie régionale.

3. Le parlement, acteur sur la scène internationale

48

2. Participation au groupe de travail « Subsidiarité », à Saragosse (Espagne), le 1^{er} octobre 2012.

Pour rappel, le groupe de travail « Subsidiarité » a été mis en place fin 2004. Notre parlement a toujours montré un grand intérêt pour ce groupe, depuis sa création. Ses travaux se concentrent sur l'application du contrôle du principe de subsidiarité et le rôle que doivent jouer les parlements régionaux dans ce processus. A l'occasion de cette réunion ont été présentés les résultats du questionnaire adressé à l'ensemble des assemblées membres de la CALRE. Sept thèmes ont été abordés dont les relations de la CALRE avec le Parlement européen et le dialogue politique avec la Commission (Initiative Barroso).

3. Participation au groupe de travail « Egalité des chances Hommes/Femmes », à Bolzano (Italie), les 11 et 12 octobre 2012.

Les travaux de ce groupe de travail s'inscrivent directement dans la logique des réflexions qui sont menées au sein du comité d'avis pour l'Egalité des chances de notre parlement ainsi qu'au sein du Réseau des Femmes de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie.

A l'occasion de cette réunion ont été présentés les résultats du questionnaire sur la représentation des femmes en politique et dans la vie économique adressé à l'ensemble des assemblées membres de la CALRE.

4. Participation à l'assemblée générale de la CALRE, à Mérida (Espagne), les 28, 29 et 30 novembre 2012.

Françoise Dupuis, présidente du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale, a succédé à Fernando Manzano, président du Parlement d'Estrémadure à la présidence de la CALRE.

Notre parlement a assuré la coordination des parlements communautaires et régionaux belges au cours de l'année 2013 et représentait donc les membres belges au Comité permanent de la CALRE.

La Déclaration de Mérida a été adoptée. Elle se livre, à l'instar des déclarations précédentes, mais de manière plus dense, à des considérants et recommandations politiques sur le rôle et les particularités de la CALRE et des parlements régionaux dans le contexte socio-économique actuel.

5. Participation au premier Comité permanent de la CALRE, à Bruxelles, le 27 février 2013

La présidente de la CALRE, Mme Dupuis, a présenté ses priorités pour son année de présidence. Les présidents des

différents groupes de travail ont également exposé leurs activités pour 2013.

Thèmes abordés en 2013 :

- le cadre financier 2014-2020 de l'Union européenne,
- le Pacte budgétaire européen,
- le défi de l'immigration pour les régions,
- l'Année européenne des citoyens,
- le déficit démocratique de l'Union européenne.

Coopération de la CALRE avec les institutions européennes

- le Comité des Régions,
- le Parlement européen.

Coopération de la CALRE avec les associations régionales et locales

- le REGLEG, pendant exécutif de la CALRE,
- le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux.

6. Participation au second Comité permanent de la CALRE, à Venise (Italie), le 15 avril 2013

Le député Jean-François Istasse y représentait le président Jean-Charles Luperto.

Les participants ont discuté du cadre financier pluriannuel européen.

Il a été décidé que chaque assemblée régionale, membre du Comité permanent consulterait sa Conférence nationale afin de déterminer une position sur les modifications proposées à l'article 8 du règlement de la CALRE (rotation de la présidence) en vue du prochain Comité permanent qui devait avoir lieu le 26 juin en Allemagne à Friedrichshafen.

7. Participation au groupe « Subsidiarité » de la CALRE, à Rome (Italie), le 10 mai 2013

Le groupe a poursuivi sa réflexion sur le contrôle parlementaire de la subsidiarité tel qu'instauré par le Traité de Lisbonne.

Il a notamment entendu des exposés de responsables du Comité des Régions. Le groupe de travail a constaté les progrès accomplis grâce à la meilleure collaboration avec REGPEX et le Comité des Régions afin de permettre aux régions de participer plus efficacement aux processus législatifs de l'Union.

Le député Jean-François Istasse qui représentait le Président

Luperto a exposé la procédure de contrôle de la subsidiarité mise en place au sein du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

L'ensemble des participants a considéré que ne pas participer au contrôle du principe de subsidiarité revient, dans nombre de cas, à subir purement et simplement des décisions européennes.

Les parlements régionaux à pouvoirs législatifs présents ont convenu d'intensifier leur action de contrôle, notamment au travers de la poursuite d'échange de bonnes pratiques et de notes de réflexion.

8. Participation au groupe de travail « E-Democracy », à Séville (Espagne), les 29 et 30 mai 2013.

Le député Pierre Tachenion représentait le PFWB dont il est aussi le vice-président.

Les objectifs de ce groupe sont notamment d'identifier et d'analyser les technologies de l'information et de la communication (TIC), que les assemblées pourraient exploiter à des fins de visibilité, et d'établir des stratégies communes en la matière à tous les membres de la CALRE.

Vingt-et-un parlements régionaux ont répondu à un questionnaire destiné à dresser un état des lieux de la « E-Democracy ».

9. Participation au troisième Comité permanent de la CALRE, à Friedrichshafen (Allemagne), le 26 juin 2013

Il a été décidé de créer au sein du Comité permanent un groupe de réflexion composé d'un représentant par pays (Mme Dupuis pour la Belgique) afin de réfléchir et de formuler des propositions concrètes sur l'avenir et le rôle de la CALRE. M. Istasse y représentait M. Luperto.

4° Le Parlement Benelux

Réuni pour la première fois en 1957, sous la présidence du député belge Frans Van Cauwelaert, le Parlement Benelux est une institution de l'Union Benelux présidée, à tour de rôle durant deux ans, par la Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg. Depuis janvier 2013, les assemblées plénières se tiennent à Luxembourg. Compétente en matière de coopération économique et transfrontalière, l'assemblée joue un rôle consultatif. Elle est composée de 49 parlementaires dont 21 belges émanant des deux chambres nationales ainsi que des assemblées régionales et communautaires. Le PFWB y est habituellement représenté par Christophe Collignon et Jean-Claude Defossé.

En décembre 2012, l'actualité s'est imposée au Conseil interparlementaire consultatif de Benelux avec le dossier du Fyra, ce train à grande vitesse de fabrication italienne devant remplacer avantageusement le train Benelux reliant Bruxelles à Amsterdam. Malheureusement, dès sa mise en circulation, il a rencontré des problèmes tant de retard que d'avaries.

Lors de la dernière session à la Tweede Kamer de La Haye (Pays-Bas), le Fyra a fait l'objet d'un débat d'actualité qui a conduit au vote à l'unanimité d'une recommandation visant à maintenir une liaison ferroviaire flexible, régulière et accessible financièrement entre Bruxelles et Amsterdam.

La session de printemps s'est tenue, les 15 et 16 mars 2013, à la Chambre des Représentants de Luxembourg sous la présidence de M. Oberweis. Il a fait état des changements survenus dans la délégation belge dont le chef est à présent le député flamand et sénateur de Communauté Bart Tommelein (précédemment le député du PFWB, Christophe Collignon).

Les 14 et 15 juin 2013, Jean-Claude Juncker, premier ministre luxembourgeois, est revenu sur les critiques, faites en avril, par les parlementaires néerlandais de la Seconde Chambre, à la coopération Benelux et son assemblée. Il a rappelé l'importance de la dimension parlementaire. Un groupe de travail sur le « Fonctionnement du Parlement Benelux » a présenté ses conclusions le 11 octobre 2013.

Par ailleurs, toujours les 14 et 15 juin, après un débat d'actualité sur l'immigration vers les pays de l'Union européenne, les parlementaires ont entendu les rapports des commissions compétentes sur la cybercriminalité, l'économie solidaire ainsi que la présence frauduleuse de viande de cheval dans les produits préparés.

C. L'accueil de personnalités et de délégations étrangères

Durant la période du 20 septembre 2012 au 18 septembre 2013, le président Luperto a reçu en audience au sein du PFWB les ambassadeurs suivants :

- 25 septembre 2012 : S.E.Mme Manorom Phonseya, ambassadeur du Laos ;
- 8 novembre 2012 : S.E.M. Charles Borromée Todjinou, ambassadeur du Bénin ;
- 23 novembre 2012 : S.E.M. Ilir Tepelena, ambassadeur de l'Albanie ;

3. Le parlement, acteur sur la scène internationale

50

- 7 janvier 2013 : S.E.M. Jean-Vincent Zinzou, ambassadeur de la Côte d'Ivoire ;
- 21 février 2013 : S.E.M. Arthur Harazim, ambassadeur de Pologne ;
- 8 mars 2013 : Caroline Emond, déléguée générale du Québec ;
- 26 avril 2013 : S.E.M. Pham Sanh Chau, ambassadeur du Vietnam accompagné du président du Conseil des Ethnies de l'Assemblée nationale vietnamienne, M. Ksor Phuoc et de sa délégation parlementaire ;
- 16 mai 2013 : S.E.Mme Félicité Ongouori Ngoubili, ambassadeur du Gabon ;
- 5 juin 2013 : S.E.M. Fuad Isgandarov, ambassadeur de l'Azerbaïdjan accompagné d'une délégation parlementaire azerbaïdjanaise.

Le 26 février 2013, afin de relancer les relations bilatérales entre l'Assemblée nationale du Sénégal et le PFWB, le président a également rencontré M. El Hadji Ibou Boye, ministre-conseiller de l'ambassade du Sénégal. Cet entretien a été suivi d'une mission présidentielle à Dakar en avril 2013 qui s'est concrétisée par la signature d'un nouveau protocole d'accord entre le PFWB et l'Assemblée nationale du Sénégal. Son objectif est de donner un nouvel élan durable à la coopération entre les deux assemblées.



S.E.Mme Félicité Ongouori Ngoubili, ambassadeur du Gabon avec M. Luperto

© DR



4 Un parlement tourné vers l'extérieur

4. Un parlement tourné vers l'extérieur

52



Le lauréat du prix littéraire, M. Joiret (à gauche) avec son éditeur et le président Luperto.



Le président du jury du prix de l'enseignement, André du Bus (à gauche) et M. Luperto, aux côtés des lauréats du prix de l'enseignement, Baudouin Decharneux et José-Luis Wolfs.

A. Le parlement organise

1° Des prix

1. Le prix littéraire

En vertu du décret du 16 avril 1975, le prix littéraire est organisé chaque année dans une discipline différente : le roman, la poésie, le théâtre et l'essai. Le 15 novembre 2012, Jean-Charles Luperto, président du parlement, et Jean-François Istasse, président du jury, ont remis le prix littéraire 2012 à Michel Joiret, pour son roman « Madame Cléo », paru en 2011 aux éditions M.E.O.

Le jury est composé de quatre membres de l'Académie royale de Langue et de Littérature françaises, quatre du « Pen Club », quatre de l'Association des Ecrivains belges de Langue française et quatre du Conseil de la Jeunesse. Il s'est réuni cinq fois, pour examiner la recevabilité des 77 ouvrages candidats, pour procéder à quatre tours de lecture et pour désigner les quatre finalistes et le lauréat.

Les autres finalistes retenus étaient Gérard Adam pour « Le Saint et l'autoroute » (éditions M.E.O), Huguette de Broqueville pour « Tentations » (éditions Michel de Maule), Bernard Gheur pour « Les étoiles de l'aube » (éditions Weyrich) et Grégoire Polet pour « Les ballons d'hélium » (éditions Gallimard).

2. Le prix de l'enseignement

Organisé en vertu du décret du 27 décembre 1993, le prix du meilleur ouvrage destiné à l'enseignement ou à l'éducation permanente a été remis le vendredi 23 novembre 2012 à Baudouin Decharneux et José-Luis Wolfs pour l'ouvrage « Neutre et engagé », publié en 2010 aux éditions EME.

Le jury, présidé par le député André du Bus de Warnaffe, était composé de membres issus de l'Académie royale de Langue

et de Littérature françaises, de l'Association des Ecrivains belges de Langue française, de représentants des trois niveaux de l'enseignement, du Conseil du livre, du Conseil de l'éducation permanente et du Conseil de la Jeunesse.

L'ouvrage primé est un recueil d'une vingtaine de contributions très diverses qui évoquent, dans une optique comparative, les questions des Droits de l'Homme, de la diversité des convictions personnelles, des rapports entre sciences et conceptions religieuses, ainsi que celle des choix didactiques et idéologiques, abordés à travers les projets de certains établissements scolaires ou via des témoignages d'enseignants.

Les autres finalistes étaient Jean-Pierre Rorive (« La vie d'une abbaye, le Neufmoustier, de Pierre l'Ermitte à la Révolution », Jourdan éditions) et Adrien Grimmeau (« Dehors ! », éditions CFC).

3. Les prix du journalisme

Le 12 décembre 2012, le président Jean-Charles Luperto a décerné les prix du journalisme du parlement. Deux catégories ont été récompensées : « presse télévision » et « photo », à l'issue de deux délibérations mises sur pied en novembre.

Dans la catégorie « presse télévision », le jury, présidé par Isabelle Meerhaeghe, a décidé d'attribuer le prix à Charles Neuforge, François-Xavier Van Leeuw, David Müller et Catherine Burton, pour leur reportage diffusé dans le cadre de l'émission « Reporters » sur RTL-TV et intitulé « Mes parents sont en prison ».

Dans la catégorie « photo », il fallait départager 15 candidats. A l'issue de ses deux délibérations, le jury a décidé d'attribuer le prix à Olivier Papegnies, photographe indépendant, pour sa photo intitulée « Amour, sexualité et handicap mental ».



La photo lauréate des prix du journalisme (Olivier Papegnies).



Le jury comptait cinq journalistes confirmés, à savoir Xavier Diskeuve (L'Avenir), Fernand Letist (Télémostique), Bernard Meeus (Soir magazine), Etienne Scholasse (La Libre Belgique) et Nathan Skweres (Nostalgie). Martine Simonis complétait ce panel en tant que secrétaire générale de l'Association des Journalistes Professionnels. Quatre députés représentaient le parlement: Isabelle Meerhaeghe (présidente du Jury), Florine Pary-Mille, Jean-François Istasse, et Pierre Migisha.

4. Le prix Jeunes Artistes

En vertu du décret du 25 janvier 2007, le prix « Jeunes Artistes » du parlement récompense un(e) jeune artiste de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le domaine des arts plastiques. Ce prix est décerné chaque année et alternativement dans les disciplines suivantes: design, sculpture et installation, peinture et dessin, photographie, image imprimée et art numérique. L'édition 2013 récompensait la discipline « sculpture et installation ».

Yves Reinkin, député et vice-président du parlement, a été désigné en vue de présider le jury avec voix délibérative. En vertu du décret du 21 février 1994, le jury est composé de deux membres, artiste ou professeur, dans la discipline récompensée. Il s'agit de Daniel Dutrieux, en qualité d'artiste et professeur (artiste plasticien et chargé de cours à l'Académie de Tournai) et de Luc Grossen, en qualité d'artiste et de professeur de théorie et pratique des arts de l'espace à l'ESAPV, Ecole supérieure des Arts plastiques et visuels de Mons. Le jury compte également deux membres en raison de leur collaboration à la presse écrite ou audiovisuelle : Anne Wauters, critique d'art spécialisée en photographie et art contemporain et André Dartevelle, critique d'art, documentariste au sein de la RTBF, réalisateur de nombreux reportages et écrivain. Deux artistes sont désignés par la Classe des Arts de l'Académie Royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique : Serge Gangolf et Jean Glibert. Enfin, quatre députés représentent chacun des groupes politiques reconnus par le parlement : Alain Hutchinson, Gilles

Mouyard, Véronica Cremasco et Savine Moucheron. L'appel à candidatures a été lancé le 21 février 2013. Vingt sept candidatures ont été enregistrées. Trois artistes ont été pressentis pour la présentation d'une exposition au parlement en octobre : Emmanuel Bayon, Jonathan De Winter et Elodie Antoine. L'exposition a eu lieu du 17 octobre au 6 novembre 2013, dans l'Atrium de l'Hôtel de Ligne du parlement. Elle a montré les œuvres de MM. Bayon et De Winter.



2° Le Parlement Jeunesse

Du 11 au 15 février 2013, le parlement a accueilli durant la semaine de congés de détente (Carnaval) la 16^{ème} session annuelle du Parlement Jeunesse Wallonie-Bruxelles.

Une centaine de jeunes francophones ont pris place dans l'hémicycle et se sont familiarisés avec les rouages de la démocratie parlementaire. Pour constituer l'assemblée, une vaste opération de recrutement a abouti à la sélection de 70 députés, 5 journalistes, 1 photographe, 1 infographiste et 1 caricaturiste. Les apprentis-députés étaient âgés de 17 à 26 ans, sans qu'aucune autre condition de participation ne soit requise. Ils se répartissaient entre 52 femmes et 49

4. Un parlement tourné vers l'extérieur

54

hommes. Cinq d'entre eux ont été dépêchés par le Parlement Jeunesse québécois. Grâce aux accords interparlementaires, les Assemblées de la Vallée d'Aoste, du Jura, du Maroc et la République démocratique du Congo ont chacune envoyé un jeune représentant.

En cette session 2012-2013, les apprentis parlementaires ont adopté des décrets prônant l'instauration d'un service citoyen, une réforme de l'enseignement de plein exercice et une réforme de l'exercice du pouvoir des citoyens, de leur assemblée et gouvernement.

Pour clôturer cette semaine de réflexion, Cécile Cheront de l'association « Espace P » de Charleroi est venue les sensibiliser à la question de la prostitution.

3° Des « Journées mondiales »

A l'occasion de plusieurs Journées mondiales, le Parlement a souhaité « marquer le coup » soit en affichant son soutien, soit en organisant des déjeuners-conférences.

1. La Journée mondiale du Diabète

Le 14 novembre 2012 a été marqué par la Journée mondiale du Diabète. La couleur officielle de cette date importante

pour les diabétiques est le bleu. Depuis cinq ans, plus de 1.000 bâtiments et sites emblématiques sont éclairés dans plus de 84 pays.

En Belgique, sous l'impulsion de l'Association belge du Diabète et de la Fédération internationale du Diabète, une série de communes se sont jointes à l'initiative en éclairant leurs monuments.

Le Bureau du parlement a décidé de participer à cette action. Aussi, ce jour-là, dès 16h30, la façade de l'Hôtel de Ligne du parlement a été entièrement illuminée de bleu, conférant à la rue Royale une atmosphère particulière.

Il s'agissait pour l'institution de montrer son soutien et sa solidarité avec les personnes atteintes de cette maladie et d'adhérer pleinement au slogan scandé par l'Association belge et la Fédération internationale : « Diabète : protégeons notre futur ».

2. La Journée mondiale de la lutte contre le Sida

Conformément à la résolution commune adoptée dès 2004 par le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, le Parlement wallon et le Parlement francophone bruxellois, que représente la section Belgique/Communauté française/



Le 1^{er} décembre, Journée mondiale de lutte contre le Sida, un noeud rouge géant orne la façade du parlement.



© UN Photo Martine Perret



© DR

Yves Bigot, directeur général de TV5.

Wallonie-Bruxelles au sein de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, le PFWB a soutenu la Journée mondiale de lutte contre le Sida du 1^{er} décembre 2012. Cette date rappelle le combat des personnes séropositives et sensibilise aux nécessités de la prévention, celle-ci étant par ailleurs une des compétences de la Fédération.

Une bâche de 40m² a ainsi orné pendant toute une semaine la façade du parlement, au 72 rue Royale, à Bruxelles. Elle représente le grand nœud rouge bien connu.

Selon les chiffres de l'Institut de santé publique, près de 1.200 nouveaux cas de contaminations par le virus VIH ont été diagnostiqués en Belgique, soit plus de trois contaminations chaque jour. Il s'agit d'un triste record depuis l'apparition de l'épidémie.

3. La Journée mondiale de la Femme

Le 8 mars 2013, le président Jean-Charles Luperto, au nom du Bureau, a organisé, une rencontre-conférence sur le thème de la Journée mondiale de la Femme.

Il s'agissait d'échanger des informations sur le travail des parlementaires et des ministres, portant sur les droits des femmes en Belgique et dans le monde. La section Belgique/Communauté française/Wallonie-Bruxelles de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), à travers son président et député Michel de Lamotte, était associée à cette initiative, pour laquelle s'était déplacé, dans la salle des Gouverneurs, un public essentiellement féminin.

L'événement s'est inscrit dans le cadre d'un nouveau cycle de conférences se déroulant au rythme d'une fois par trimestre, autour d'une thématique touchant aux compétences du PFWB et à la francophonie internationale.

Outre les présidents Jean-Charles Luperto et Michel de Lamotte, d'autres personnalités ont pris la parole. Françoise Bertieaux qui préside le Réseau des Femmes parlementaires de l'APF a expliqué les objectifs de celui-ci.

Viviane Teitelbaum a, de son côté, rappelé le combat du

Conseil des Femmes Francophones de Belgique dont elle assure la présidence. Enfin, le directeur Michel Pasteel a évoqué les recommandations de l'Institut pour l'égalité des Femmes et des Hommes.

Par l'intermédiaire d'une retransmission vidéo, la rencontre fut rythmée par le discours de la chilienne Michelle Bachelet, directrice exécutive d'ONU – Femmes. En outre, un film a retracé la création d'ONU-Femmes et les premières luttes des femmes pour davantage d'égalité.

4. La Journée mondiale de la Liberté de la Presse

Le 3 mai 2013, le président Jean-Charles Luperto, au nom du Bureau, a organisé, une rencontre-conférence sur le thème de la Journée internationale de la Liberté de la Presse, en collaboration avec la section Belgique/Communauté française/Wallonie-Bruxelles de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) et son président Michel de Lamotte.

L'événement s'inscrivait dans le cadre du cycle de conférences dédiées aux compétences du « Parlement des Francophones ».

L'institution avait choisi d'inviter deux personnalités marquantes du monde des médias, à savoir, Yves Bigot, directeur général de TV5 Monde, et Olivier Basille, directeur général de Reporters sans Frontières. Avec humour, M. Bigot a rappelé les circonstances de « Bye Bye Belgium ».

Diffusée en direct sur la RTBF le 13 décembre 2006, l'émission prit les contours d'une fausse émission, mi-docufiction, mi-canular, et déclencha beaucoup de réactions.

Olivier Basille s'est attaché à dresser le constat des libertés de la presse dans le monde et singulièrement en Europe. Il a aussi plaidé pour une position commune européenne sur la dépénalisation des délits de presse.

Les deux exposés ont été suivis d'une séance de questions-réponses, lesquelles ont conclu le deuxième volet de ce cycle de conférences-rencontres.

4. Un parlement tourné vers l'extérieur



Les élèves de l'école communale de Jette et leur œuvre « Identités mosaïques ».

4° Des concours à destination du public scolaire

C'est début novembre 2012, pendant les vacances de la Toussaint, que le concours de nouvelle « Les jeunes Francophones construisent le monde de demain », initié dans le cadre du 40^{ème} anniversaire du parlement, a connu son apogée : une quarantaine d'élèves rhétoriciens, tous lauréats, sont partis à la rencontre de la Francophonie. Trente élèves de l'Institut Saint-Joseph de Carlsbourg ont ainsi pu découvrir, pendant huit jours, Québec et Montréal ; 10 élèves de la section « Histoire » de l'Athénée royal Jules Bara de Tournai ont arpenté les rues de Paris et enfin, 10 élèves de l'Athénée royal Louis Delattre à Fontaine-l'Évêque ont visité la Fédération Wallonie-Bruxelles durant deux journées, à Bruxelles et Liège.

En décembre 2012, le parlement a lancé un nouveau concours, à destination de l'enseignement fondamental cette fois. Un appel a été lancé aux instituteurs sur le thème « Découvre ta Fédération ! ». Le 22 mai 2013, le jury, composé de pédagogues et écrivains d'ouvrages à destination des plus jeunes ont désigné comme lauréats :

Pour le 1^{er} cycle (1^{ère} et 2^{ème} primaires) : l'école communale « Les Galopins » d'Ollignies (Lessines), les élèves de 2^{ème} primaire grâce à leur projet « Boule et Bill ».

Pour le 2^{ème} cycle (3^{ème} et 4^{ème} primaires) : l'école libre subventionnée Saint-Joseph – Saint-Rémy de Molenbeek, les élèves de 4^{ème} primaire grâce à leur projet sur Jacques Brel.

Pour le 3^{ème} cycle (4^{ème} et 5^{ème} primaires) : l'école communale

Jacques Brel de Jette, les élèves de 5^{ème} primaire pour leur projet « Identités mosaïques ».

Un prix « Coup de cœur » a également été décerné à la classe unique de l'école communale de Porcheresse (Daverdisse) pour son projet intitulé « Comme la moitié de la Belgique ».

Chaque école des classes primées, s'est vu attribuer un prix de 2.500 € et une journée de découverte en Fédération Wallonie-Bruxelles, organisée en fin d'année scolaire, pour un montant maximal de 1.500 € par classe.

5° Des visites

Sur initiatives extérieures ou d'un parlementaire, de nombreuses visites du parlement ont été organisées tout au long de l'année. Elles permettent aux jeunes et moins jeunes de se familiariser avec le travail d'une assemblée législative.

B. Le parlement accueille

Le PFWB met ses locaux à disposition des groupes politiques reconnus, des membres du Bureau, des chefs de groupe, des parlementaires, mais aussi de tiers.

Le Bureau ou la Présidence, en concertation avec le secrétaire général, peut décider d'accueillir des organismes et autres associations socioculturelles relevant du champ de compétences de la Fédération à l'occasion d'événements exceptionnels.

Dans tous les cas, la manifestation doit avoir un intérêt pour le parlement au point de vue de la promotion de ses activités ou de ses bâtiments. La manifestation ne peut revêtir aucun caractère commercial ou lucratif.

1° Le huitième séminaire régional du Réseau européen des médiateurs

Les 16 et 17 octobre 2012, les médiateurs régionaux d'Allemagne, de Suisse, d'Autriche, d'Italie, d'Espagne, du Royaume-Uni et de Gibraltar ont eu l'occasion de discuter du traitement des plaintes et du travail de médiation, de l'amélioration de la qualité du service fourni et de la relation entre le médiateur, les citoyens et les services publics.

Une centaine de participants ont été reçus à Bruxelles par le médiateur commun de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Marc Bertrand, le médiateur flamand, Bart Weekers, le médiateur de la Communauté germanophone, Cédric Langer et le médiateur européen, Nikiforos Diamandouros.



© Panathlon Wallonie-Bruxelles

2° La commission mixte permanente Louisiane / Fédération Wallonie-Bruxelles

En 1984, la Fédération Wallonie-Bruxelles et l'État de Louisiane ont conclu un accord de coopération. A l'initiative du président Luperto, la commission mixte permanente Louisiane / Fédération Wallonie-Bruxelles s'est tenue au Parlement, le 16 octobre 2012. Plusieurs projets concernant tant l'éducation, les universités louisianaises ou encore la sensibilisation aux auteurs de la Wallonie et de Bruxelles étaient inscrits à l'ordre du jour de la commission. Par ailleurs, la Fédération Wallonie-Bruxelles et l'Etat de Louisiane ont signé un accord de coopération portant sur la période 2012-2016.

A l'issue de la rencontre, le président Luperto a remis une sérigraphie du dessinateur Philippe Geluck à l'Honorable Lieutenant Gouverneur de Louisiane Jay Dardenne et SEM l'Ambassadeur Howard Gutman. La délégation a pu ensuite visiter l'exposition temporaire « Louisiane 1812-2012 » : une exposition montée par l'ASBL « Namur-Lafayette » pour célébrer 200 ans d'histoire.

L'initiative revêt d'autant plus de sens que la Louisiane et la francophonie sont étroitement liées : près de 250.000 Louisianais ont déclaré que le français était leur langue principale.

Depuis la fin des années 70, de nombreux enseignants belges sont partis là-bas pour y enseigner le français dans les écoles élémentaires publiques, ce qui donna d'ailleurs lieu au jumelage des villes de Namur et Lafayette.

3° Le débat de l'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur

L'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur (AEQES) est une institution du service public. Elle est indépendante et rend compte de la qualité de l'enseignement supérieur dans le champ de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Dans le cadre de l'évaluation des bacheliers et masters en informatique, elle a réalisé une analyse transversale visant à présenter l'offre de cette formation et ses débouchés. Vu l'ampleur et l'importance de l'exercice, le parlement est apparu le lieu le plus approprié

pour en organiser la présentation. Elle s'est déroulée le 2 octobre 2012. Par cette démarche, l'AEQES a souhaité souligner le travail accompli par les différents acteurs et y associer les parlementaires.

L'invitation a été adressée aux représentants des 46 établissements d'enseignement supérieur (universités, hautes écoles et établissements d'enseignement de promotion sociale) concernés par l'évaluation et aux parlementaires des commissions de l'Enseignement supérieur et de l'Education du PFWB. Près de 90 personnes ont répondu à l'appel.

4° La journée du « chantier ouvert » sur les financements de l'accueil de l'enfance

Le financement de l'accueil de l'enfance en Fédération Wallonie-Bruxelles pose beaucoup de questions. C'est pourquoi la Fédération des services maternels et infantiles (FSMI) a organisé le 9 octobre 2012, en collaboration avec le Centre d'expertise et de ressources pour l'enfance (CERE), une journée de « Chantier ouvert » sur les financements de l'accueil de l'enfance en Fédération Wallonie - Bruxelles. L'objectif de ce « chantier ouvert » s'est déroulé symboliquement au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il a initié un processus de réflexion avec l'ensemble des participants.

Plus d'une centaine de personnes, actives dans la politique, les institutions publiques, les syndicats, les fédérations et les coordinations concernés par l'enfance, ont participé à ces travaux.

5° Le colloque de Panathlon Wallonie-Bruxelles « Valeurs du Sport, Valeurs Universelles »

Le 6 novembre 2012, l'ASBL Panathlon Wallonie-Bruxelles a organisé un colloque sur le thème « Valeurs du sport, valeurs universelles ». L'association vise à remettre à l'avant-plan les véritables valeurs du sport comme la solidarité, l'entraide, la fraternité et le respect. Avec ce colloque, l'ASBL souhaitait mettre en exergue de nouvelles pistes de réflexions, ainsi que des actions concrètes pour encourager les valeurs du sport dans la société.

4. Un parlement tourné vers l'extérieur

58

Dans l'hémicycle du parlement, Pierre Tachenion, député et vice-président du parlement, a prononcé le discours d'ouverture. Jean Durry, Philippe Halleux et Laurent Thieule, trois experts de renommée internationale, ont ensuite resitué le « Monde du Sport et ses Valeurs à travers le temps », avant de laisser la parole à plusieurs spécialistes dont Michel Lecomte le responsable du service des sports de la RTBF. Le ministre des Sports André Antoine a présenté la charte éthique de la Fédération. Philippe Housiaux, président du Panathlon Wallonie-Bruxelles a clôturé les débats.

6° La séance de rentrée OLC « ouverture aux langues et cultures » - AGERS

La direction générale de l'Enseignement obligatoire du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles organise le programme d'ouverture aux Langues et aux Cultures (OLC). Il permet aux écoles d'organiser des cours de langues après les heures de cours et/ou des cours d'ouverture aux cultures dans le cursus. Ce programme scolaire est né d'un partenariat avec huit pays (Italie, Maroc, Turquie, Grèce, Portugal, Roumanie, Espagne et Chine).

Chaque année, une séance d'accueil est organisée à l'attention de tous les enseignants « OLC », attachés d'ambassade et chefs d'établissements concernés, pour valoriser le travail fourni par tous les partenaires. Le mercredi 7 novembre 2012, cette séance a eu lieu au parlement. La ministre de l'Éducation Marie-Dominique Simonet a prononcé un discours intitulé : « Les cours d'ouverture aux langues et aux cultures, une opportunité à saisir ».

Mousta Largo a présenté son spectacle musical intitulé « Echec et Mat », un voyage aux sources du Savoir. L'après-midi, des ateliers ont été animés par Malika Madi et le Centre bruxellois d'Action Interculturelle. Cette journée a rassemblé plus ou moins 150 personnes.

7° Le congrès UNESCO : « La pacification dans la société : les Droits de l'Homme dans et à travers l'éducation »

The European Association for Education Law and Policy a organisé sa deuxième « Conférence mondiale sur le droit à l'éducation et aux droits dans l'éducation », le 8 novembre 2012, dans l'hémicycle du parlement. Elle visait à mettre en évidence la pertinence des obstacles au droit à une éducation de qualité pour tous.

Cet événement comprenait des séances sur, entre autres, « la concurrence et la compétitivité de l'enseignement supérieur et de la recherche », « la corruption dans l'enseignement

supérieur » et « les discours de haine et les codes de la parole dans les écoles ».

La conférence a réuni des responsables gouvernementaux et religieux, des universitaires et des représentants d'organisations de base dans plus de 38 pays répartis dans le monde entier.

8° Le séminaire « Les congés sportifs pour missions »

L'encadrement du sport de haut niveau nécessite, de la part du personnel d'encadrement, un investissement en temps considérable. Malheureusement, les législations en vigueur n'offrent pas toujours les opportunités à des détachements pour missions sportives.

Pour envisager l'élaboration d'une réglementation adaptée, l'Association interfédérale du Sport Francophone (AISF), en collaboration avec le Groupement des Entraîneurs Francophones d'Athlétisme (GEFA), a organisé, le vendredi 16 novembre 2012, dans l'hémicycle, un séminaire sur le thème des « Congés sportifs pour missions ».

L'objectif était de débattre autour des opportunités de « congés sportifs » proposées au personnel d'encadrement, entraîneurs, juges, arbitres, juges-arbitres, directeurs techniques et administratifs qui encadrent le sport de haut niveau.

Pour conclure le séminaire, Richard Miller, député-sénateur de Communauté et président de la commission Sport du parlement, a tenu à remercier, au nom du président du parlement, du ministre des Sports André Antoine et des députés, l'AISF, le GEFA et leurs partenaires pour les travaux menés au cours de la matinée. Il a également souligné





l'attention accordée par la commission des Sports à toutes ces problématiques.

9° La troisième édition du prix François Delor

La troisième édition du prix François Delor s'est clôturée le 26 février 2013, lors d'une cérémonie officielle organisée au parlement. Il récompense un travail de fin d'études contribuant de manière originale à l'enrichissement des connaissances sur les questions et les cultures dites « LGBTI » (lesbiennes, gays, bi, trans et intersexuées).

C'est en présence du président du parlement, Jean-Charles Luperto, et du ministre de l'Enseignement supérieur, Jean-Claude Marcourt, que le prix d'une valeur de 1.000 €, a été décerné à Marie Delvoye, pour son mémoire intitulé « Etude exploratoire de l'impact des stressors psychosociaux sur les interactions des familles homoparentales féminines ».

10° La remise des prix « Journalistes en herbe »

Les prix du concours « Journalistes en herbe » ont été dévoilés le 5 juin 2013, dans l'Atrium du PFWB, en présence de Jean-Charles Luperto, Frédéric Delcor, secrétaire général du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Mohamed Daïf, député et secrétaire du parlement, des élèves, de leurs professeurs et des journalistes ayant accompagné les classes.

Près de 2000 élèves de 6^{ème} primaire et 1^{ère} et 2^{ème} secondaire, 76 enseignants, issus de 67 établissements scolaires, tous réseaux et types d'enseignement confondus, ont participé à cette 5^{ème} édition. Quarante-neuf projets de journaux sont parvenus à la cellule Culture-Enseignement de la Fédération, 32 émanant de l'enseignement primaire et 17 de l'enseignement secondaire.

Le jury était composé de Chantal Culot (inspectrice) et



4. Un parlement tourné vers l'extérieur

60



La Louisiane



Le Vietnam



Le Congo

© ASBL La Chatagneraie

Sandra Preud'homme (cellule Culture-Enseignement), Joan Condijs (journaliste au journal Le Soir et professeur à l'Institut de Journalisme), Philippe Coulée (journaliste pour Trends-Tendances, professeur de français dans le secondaire), Philippe de Braconnier (administrateur délégué Gouvernance et Démocratie Conseil ASBL), Vincent Quittelier (journaliste au Soir), Yvan Scoys (journaliste et enseignant) et Michel Siklosi (« Journaux Francophones de Belgique »). Sept prix ont été décernés.

11° L'Institut supérieur de pédagogie Galilée

Le 25 janvier 2013, le secrétaire général du parlement, Xavier Baeselen, a accueilli le groupe d'une centaine d'étudiants de l'Institut supérieur de pédagogie Galilée (Bruxelles). Il leur a rappelé les compétences de l'institution.

Avec la participation d'un représentant de chaque groupe politique reconnu (Caroline Désir pour le PS, Françoise Bertieaux pour le MR, Pierre Migisha pour le cdH et Barbara Trachte pour Ecolo), l'échange a porté sur le redoublement, l'organisation d'un tronc commun jusqu'à 16 ans dans le cursus scolaire, la remédiation et, enfin, le rapport à la langue.

C. Lieu de culture, le parlement expose

1° Louisiane 1812 – 2012 : une exposition pour célébrer 200 ans d'histoire

En 1984, la Fédération Wallonie-Bruxelles et l'État de Louisiane ont conclu un accord de coopération. Durant le mois d'octobre 2012, la commission mixte permanente (CMP) a tenu sa 11^{ème} session dans le cadre du programme de coopération de la Fédération Wallonie-Bruxelles/Louisiane pour la période 2012 - 2016.

A cette occasion, l'ASBL « Namur - Lafayette » et le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles ont décidé de s'associer pour présenter une exposition qui a commémoré la création

de l'État de Louisiane en 1812. Elle s'est déroulée dans l'Atrium du 16 au 24 octobre 2012 (lire aussi page 57).

2° Un petit bout de Vietnam dans l'Atrium

Une dizaine de tuniques, des petites poupées en chiffon, plus de 80 photos comme autant d'instantanés de la vie quotidienne, ... : l'exposition « Le peuple vietnamien et ses costumes » a agrémenté l'Atrium du 1^{er} au 5 octobre 2012.

Elle s'est déroulée dans le cadre de la semaine vietnamienne, laquelle avait dignement débuté le week-end précédent lorsque le Manneken Pis fut revêtu du costume traditionnel vietnamien, dans le centre-ville de Bruxelles. Le tout préfigure le 40^e anniversaire, attendu en 2013, de l'établissement des relations diplomatiques entre la Belgique et ce pays aux 54 ethnies.

3° Les 13 artistes congolais de « Maendeleo »

Treize artistes plasticiens congolais ont exposé, du 21 mars au 12 avril 2013, au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles : une occasion exceptionnelle de découvrir une création contemporaine composée d'une sélection d'œuvres représentatives de l'art congolais actuel, à la fois multiple, nuancée, originale, libre, en phase avec les grandes questions qui traversent notre époque en général et l'Afrique en particulier.

Peintures, sculptures, installations, récupération et détournement d'objets usuels, photographies, : la plupart des disciplines et des techniques ont trouvé leur place dans cette exposition étonnante.

D. Le parlement soutient

1° Des évènements importants

Le parlement tient à jouer un rôle dans la vie culturelle, sportive et associative de la Fédération. Il marque ainsi son soutien à des évènements majeurs dont



Le FIFA à Mons.



La dictée du Balfroid et le jeune lauréat avec Liliane Balfroid.

la notoriété va bien au-delà de la Wallonie et Bruxelles.

Le Trophée Commune sportive (TCS). Il a été décerné le samedi 29 septembre 2012, à Louvain-la-Neuve : mini-foot, jogging, natation, pétanque, tir à l'arc et VTT ont fait bouger les jeunes francophones.

Le « TCS » constitue ainsi depuis plusieurs années, sous l'impulsion conjointe du parlement, du gouvernement et de la direction générale « Sport » du ministère, le volet sportif de la Fête de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il incite un maximum de communes à profiter de cette journée pour promouvoir l'activité sportive en leur sein.

De juin à novembre, le Festival de Wallonie a fait honneur à la musique classique, de Stavelot à Ixelles en passant par Namur et Tournai. Avec plus de 150 concerts étalés de juin à novembre, la saison 2013 a, une fois de plus, fait la part belle au chant choral, à la musique ancienne, ou encore à la musique de chambre pour ne citer que ces quelques disciplines. Le PFWB est heureux d'apporter son soutien à cette manifestation culturelle d'envergure.

Le Festival International du Film d'Amour de Mons s'est déroulé du 15 au 22 février 2013. Il a attribué son Grand prix à « Halima's Path », de Arsen Anton Ostojic (Croatie, Slovénie, Bosnie). S'il est une initiative que le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles est fier de soutenir, c'est bien le Festival international du film d'amour. Car voilà bientôt trente ans qu'il fait la part belle au cinéma à travers des œuvres de qualité, à Mons, chef-lieu du Hainaut et capitale européenne de la culture en 2015.

La dictée du Balfroid. 643 jeunes finalistes s'étaient donné rendez-vous au Palais des Congrès de Liège, le samedi 27 avril 2013 pour disputer la finale de la 26^{ème} édition de la dictée du Balfroid. Depuis plus de 15 ans, le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles est présent à chaque finale de ce concours d'orthographe pour y soutenir les jeunes candidats. Le pluriel des mots composés, l'accord du participe passé et d'autres pièges de la langue française ont nourri la dictée soumise aux élèves, tous inscrits en 6^{ème}

année de l'enseignement primaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Finalement, Nicolas Kokokinou de l'école du Sacré-Cœur de Frameries, près de Mons, a remporté l'épreuve.

Le Concours Reine Elisabeth. La célèbre épreuve musicale s'est déroulée du 6 mai au 1^{er} juin 2013. Elle s'adressait aux pianistes confirmés. Mi-février, le jury de la présélection, présidé par Arie Van Lysebeth, a visionné 283 DVD de candidatures, envoyés du monde entier. C'est l'Israélien Boris Giltburg qui a remporté le concours.

Il va sans dire que le parlement soutient pleinement ce concours dont la réputation n'est plus à faire, d'autant plus que la culture et la musique en particulier relèvent pleinement de ses compétences.

Les Francofolies de Spa. Comme chaque année, le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles était le partenaire des Francofolies de Spa. En 2013, ce festival de la chanson francophone a eu lieu du 18 au 21 juillet 2013. Le président et le Bureau du parlement ont tenu à ce que l'institution marque sa présence à travers une visibilité soutenue.

C'est ainsi qu'un spot du parlement était projeté, sur les deux écrans géants de la place de l'Hôtel de Ville, entre les concerts de la scène principale « Pierre Rapsat ». Les très nombreux spectateurs de Julien Clerc, Suarez ou Pascal Obispo ont ainsi pu mieux se rendre compte des compétences du « parlement des francophones ». Des banderoles et des drapeaux aux couleurs du parlement étaient disséminés un peu partout sur le site des Francofolies. Enfin, le stand du parlement était exposé au théâtre du Centre culturel spadois.

Plus de 180.000 personnes ont assisté à ce grand festival au cours duquel la francophonie tient une place de choix. Le Parlement de la Fédération Wallonie- Bruxelles est heureux



Les Francofolies de Spa.

4. Un parlement tourné vers l'extérieur

62



© Geoffroy Libert

d'avoir apporté sa contribution à cette manifestation qui a su marier culture et grand public.

2° Des initiatives locales

À côté de ces événements à forte notoriété, le PFWB apporte également une aide ponctuelle à des initiatives plus locales qu'elles soient d'ordre social, culturel ou sportif, au travers de sa politique de subventions. Depuis 2012, des critères stricts président à l'attribution de ces subsides destinés d'abord à soutenir les compétences de la Fédération. Ces critères figurent dans un règlement qu'a déterminé le Bureau de l'assemblée et sont accessibles sur le site www.pfwb.be ou sur demande.

Au total, le Bureau a accordé 95.000€ en 2012 et 90.000 € en 2013. Sur 62 dossiers soumis au Bureau en 2012, 53 ont bénéficié d'un subside, contre 41 dossiers et 33 issues positives en 2013 (statistiques arrêtées au 18 septembre 2013).

Citons ainsi : le festival « Django » à Liberchies, le centre dramatique de Wallonie pour l'enfance et la jeunesse à Strépy-Bracquegnies, le festival Livresse à Charleroi, la Frahm à

Bruxelles qui soutient les personnes moins valides et l'ASBL « Arc en Ciel » à Liège et Namur qui lutte contre l'homophobie.

Voici la liste complète des associations qui ont bénéficié de subsides ou d'une aide matérielle du parlement :

Septembre – décembre 2012

Arts et Publics
Comité culturel G. Bernard
Equipages ASBL
UGWB ASBL
Ardennes Memories ASBL
Francolympiades ASBL
Orthoplus ASBL– Le Balfroid
Promo Jeunes ASBL
ULB Mun ASBL

Janvier – septembre 2013

Athénée Royal de Welkenraedt
Arc-en-ciel Wallonie
Lézards cyniques ASBL

Centre culturel de Sambreville
Festival mondial du folklore de Saint Ghislain ASBL
Fiertés namuroises ASBL
Jeunesse et Culture ASBL
Li Troup Abaronnaise
Fondation contre le cancer
Rockerill Production ASBL
Verviers Music Festival ASBL
Pays de Geminiacum ASBL
Promuséa Liège ASBL
Les Scouts ASBL
Bel'zik Festival
Fondation Luc Legrain
Juillet musical d'Aulne
Mon incroyable anniversaire
Claire Pahaut
PAC Verviers
Espace culturel Ferme du Biereau
« Chez Emile »
CIFOP ASBL
Atelier de lecture ASBL
Théâtre au vert ASBL
FNC section Anderlecht
Office du tourisme Andenne
Procession et marche St Roch ASBL
Be sports ASBL
ANTA ASBL
Orchestre symphonique Val de Sambre
FIFF
Concerto ASBL
Crazy Alliance ASBL
La Famille ASBL
Matters Collective
L'Escale ASBL
ASBL Orbitale-Le Vecteur
Pacrock ASBL
Agenda Politique
Centre Wallonie-Bruxelles

E. Le parlement communique

1° Avec des documents au service de la visibilité du parlement

1. Un coffret de prestige

Le parlement a déjà largement complété sa palette d'outils de communication à la faveur de son 40^{ème} anniversaire, le 7 décembre 2011. C'est ainsi que deux volumes ont été édités dans un coffret de prestige. Le premier détaille l'histoire et les missions du PFWB, tandis que le second

s'attarde sur l'histoire et la richesse du patrimoine architectural, à travers la mise en lumière de l'Hôtel du Greffe et l'Hôtel de Ligne, les deux bâtiments du parlement.

2. Une brochure « 40^{ème} anniversaire »

Une brochure a retracé l'ensemble des initiatives, festivités et autres événements qui ont émaillé la célébration officielle du 40^{ème} anniversaire. Elle est sortie de presse le 7 décembre 2012, soit un an jour pour jour après le 40^e anniversaire du parlement. Intitulée « Le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles – 40 ans – Un âge de raison, une maturité acquise, des projets d'avenir », la brochure illustre les évolutions de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de son parlement. En outre, elle démontre que ces derniers se donnent un nouvel élan pour préparer l'avenir et la sixième réforme de l'Etat.

3. La Une du parlement

Edité à 60.000 exemplaires le 15 décembre 2012, ce bulletin annuel de quatre pages a été envoyé à toutes les écoles de la Fédération, tous réseaux confondus. Pour l'année scolaire 2012 – 2013, il s'agissait de promouvoir le concours « Découvre ta Fédération » auprès des élèves de l'enseignement primaire. Les pages intérieures retraçaient les périples respectifs, à la découverte de la Francophonie, des 40 jeunes lauréats du concours précédent. Enfin, la 4^{ème} de couverture proposait un mode d'emploi de la Fédération sur ses compétences, son histoire, sans oublier un focus sur son parlement.

2° Avec des bornes interactives

Le parlement a conçu quatre bornes interactives dont deux mobiles, les deux bornes fixes étant disposées au rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ligne qui abrite l'hémicycle. « Feuilletter » la nouvelle brochure institutionnelle, se renseigner sur tous les élus, revoir le film institutionnel et surfer sur le site www.pfwb.be : les bornes offrent tout cela à la fois, rien qu'en touchant leur écran du bout des doigts. Ce n'est pas tout : les visiteurs jeunes et moins jeunes peuvent tester leurs connaissances grâce à un quiz dont les questions portent sur la Fédération et son parlement, mais également sur la francophonie. Il se décline sur quatre niveaux de difficulté, de « débutant » à « expert ».

3° Avec un nouveau site Internet : www.pfwb.be

Depuis 2011, un nouveau site internet propose une navigation rapide pour tout connaître du parlement et de ses députés. Il affiche aussi une série d'informations pratiques comme un espace presse et un agenda des événements. Un

4. Un parlement tourné vers l'extérieur

64

puissant moteur de recherche permet de retrouver tous les types de documents législatifs (décrets, résolutions, etc). Ce nouveau site veut renforcer la transparence démocratique dont entend faire preuve l'assemblée.

4° Avec le film « Un parlement pour les francophones »

Un nouveau film institutionnel a été tourné pour marquer la législature 2009-2014.

Six capsules vidéos de quelques minutes chacune passent en revue les compétences du parlement, son évolution ou encore sa dimension internationale.

Une septième fait la rétrospective des festivités du 40^{ème}

anniversaire de l'assemblée en 2011. Le film s'adresse à nos visiteurs, bien qu'il soit également accessible sur notre site www.pfwb.be.

5° Un documentaire de la RTBF : « 24h au parlement »

Le 7 décembre 2011, La Une de la RTBF a diffusé un documentaire spécial à l'occasion du quarantième anniversaire du parlement. Pour la première fois, une assemblée législative a ouvert toutes ses portes à des caméras de télévision. Elles ont pu aller au cœur de l'institution, ont filmé les coins les moins accessibles et donné la parole tant aux parlementaires qu'à ceux qui font fonctionner au quotidien ce symbole même de la démocratie.



5 La gestion du parlement

5. La gestion du parlement

A. La gestion financière et la politique d'achat

66

1° Introduction

Le parlement dispose, dans le cadre de son fonctionnement, d'une autonomie administrative, budgétaire et financière, conséquence de la souveraineté parlementaire. Celle-ci se fonde sur le principe de la séparation des pouvoirs que consacre la Constitution.

L'article 44 de la loi spéciale des réformes institutionnelles du 8 août 1980 garantit cette autonomie administrative : le parlement organise ses services de manière autonome, recrute son personnel et fixe son cadre et son statut.

L'assemblée est dirigée par un Bureau, composé du président de l'assemblée, des vice-présidents et secrétaires. Ils garantissent une instance collégiale et pluraliste. Actuellement, elle associe les représentants des quatre groupes politiques reconnus.

Les services du parlement sont institués et organisés par le Bureau. Au nom du Bureau, le greffier a autorité sur tous les services et les agents. Il assure le secrétariat général du parlement et de son administration.

2° Le budget et la bonne gouvernance

La dotation de fonctionnement du parlement est inscrite à la charge du budget général des dépenses du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le contrôle externe sur la gestion budgétaire du parlement est opéré à deux niveaux.

Au premier niveau, par le Bureau, en charge du suivi de la gestion courante. Au second niveau, par la commission du Règlement et de la Comptabilité. Conformément à l'article 97 du règlement, elle est chargée de l'examen de la comptabilité et des fonds du parlement. En outre, elle vérifie et apure tous les comptes. Elle détermine enfin, sur proposition du Bureau, le budget du parlement et le soumet pour approbation à l'assemblée.

Les budgets de fonctionnement approuvés par l'assemblée sont rendus publics, ce qui témoigne de la volonté de transparence dans la gestion financière de notre institution.

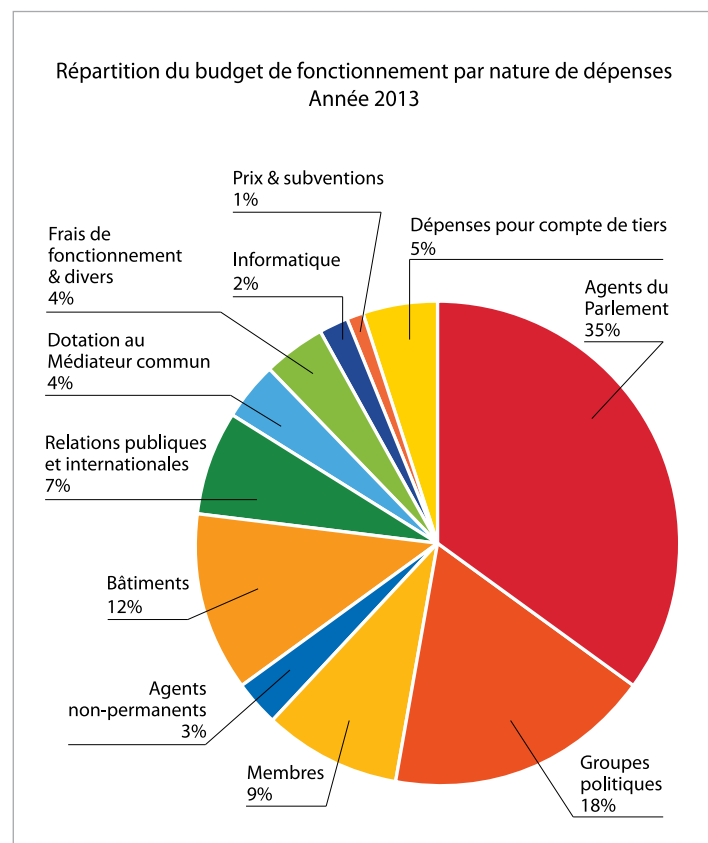
Les procédures de contrôle administratif et budgétaire internes sont arrêtées par le greffier (secrétaire général). Elles se sont développées sensiblement ces dernières

années pour satisfaire au mieux aux principes de bonne administration et de bonne gouvernance. Soulignons que, parallèlement, un nouveau logiciel intégré de comptabilité a été implémenté, suite à l'attribution d'un marché public. Il a permis la tenue d'une comptabilité budgétaire et générale depuis le 1^{er} janvier 2013.

Nous présenterons principalement le volet « dépenses » de notre budget de fonctionnement.

Les dépenses totales prévisionnelles s'élèvent, à l'ajustement 2013, à **29.681.500 €** en crédits d'engagement et à **29.823.500 €** en crédits de liquidation.

Elles sont présentées dans le diagramme ci-après, par nature de dépenses.



Eu égard à l'effort budgétaire entrepris par le parlement depuis 2009, intensifié à nouveau en 2012 et 2013, force est de constater que la dotation inscrite au budget général des dépenses de la Fédération Wallonie-Bruxelles ne permet pas de financer l'ensemble des dépenses consenties.

Le parlement finance largement, sur ses fonds propres, le

déficit budgétaire prévisionnel (- 8.723.000 € en crédits d'engagement et à - 8.865.000 € en crédits de liquidation pour l'exercice 2013) et contribue ainsi à l'effort budgétaire consenti au niveau de notre Fédération dans son ensemble.

A l'heure actuelle, le budget 2013 est en cours d'exécution. Les comptes 2012 ont quant à eux été apurés, après vérification, par la commission du Règlement et de la Comptabilité et par le Bureau au cours du premier semestre 2013.

Succinctement on peut signaler qu'en 2012, les engagements de dépenses à charge des crédits budgétaires se sont élevés à **27.114.102,14 €**, ce qui représente 91,8% des crédits octroyés soit un taux d'exécution un peu plus faible qu'en 2011 (96%). Les dépenses ordonnancées s'élèvent quant à elles à **26.760.430,53 €** ; le différentiel entre les engagements à charge du budget et les ordonnancements consistant en l'encours des engagements soit **353.671,61 €**.

Les recettes totales encaissées et imputées au cours de l'exercice 2012 s'élèvent quant à elles à **23.604.801,01 €** soit un taux de réalisation de 100,6%.

Comme présenté ci-après, vu l'effort budgétaire entrepris par le parlement depuis 2009, intensifié à nouveau en 2012, la dotation inscrite au budget général des dépenses de la Fédération Wallonie-Bruxelles ne permet pas de financer l'ensemble des dépenses consenties. Le parlement a donc compensé en 2012, sur fonds propres, le déficit budgétaire qui s'élève à - 3.509.301,13 € en engagement et à - 3.155.629,52 € en ordonnancement.

	Engagement	Ordonnancement
Recettes totales	23.604.801,01	23.604.801,01
Dépenses totales	27.114.102,14	26.760.430,53
Solde budgétaire 2012 :	-3.509.301,13	-3.155.629,52

Encours des engagements au 31.12.12 **353.671,61**

Une part importante de nos dépenses (près de 20 % des dépenses totales) est donc financée par nos recettes propres et par prélèvements sur les crédits reportés du parlement.

3° Les marchés publics

Le Bureau et les services du parlement veillent à ce que les règles applicables en matière de marchés publics soient strictement respectées dans ses procédures d'achat de fournitures et de matériel mis à la disposition des agents du parlement dans son sens le plus étendu, (aménagement, salles et locaux, téléphonie, abonnements et appareils), ainsi que les fournitures des membres du parlement (enveloppes, papier à entête, ...). La même vigilance est appliquée dans la mise en œuvre des événements qu'il organise ou accueille (repas, réceptions, réunions, colloques ou autres manifestations).

Même si les procédures peuvent parfois sembler complexes, on peut constater que le lancement de procédures de marchés publics a souvent permis la réalisation d'économies substantielles, ainsi qu'une amélioration de la qualité des services et/ou matériaux fournis.

Pour exemple, citons l'attribution des marchés concernant l'impression des documents parlementaires ou encore le nettoyage des locaux du parlement et le portefeuille d'assurances. Les deux premiers ont abouti à une réduction substantielle des coûts accompagnée d'une augmentation du niveau des prestations, notamment via l'introduction de contrôles et suivis renforcés. Quant au portefeuille d'assurances, les couvertures offertes ont été étendues.

Au niveau des soins de santé, depuis le 1^{er} janvier 2013, les bénéficiaires sont couverts plus largement et ce, pour un prix légèrement inférieur à celui demandé initialement par notre assureur pour l'année 2012. En ce qui concerne la responsabilité civile, la prise en charge des dommages corporels et matériels et la protection du personnel dirigeant ont été renforcées, la protection juridique optimisée.

4° Les clauses sociales

Le Bureau a souhaité que les services du parlement intègrent, dès qu'elles s'avèrent pertinentes et réalisables, des considérations d'ordre social et environnemental dans les cahiers spéciaux des charges.

Ainsi, certains marchés de services ont été réservés au stade de la sélection qualitative et confiés à des entreprises d'économie sociale agréées (12 juin 2012 et 25 juin 2013). Il s'agissait, en l'espèce, de travail de manutention (remplissage des containers de Bruxelles propreté des « encombrants » des Hôtels de Ligne et du Greffe) effectué par des ASBL, membres de la Fédération bruxelloise des organismes d'insertion socioprofessionnelle et d'économie sociale d'insertion (FeBISP).

5. La gestion du parlement

68

En outre, des clauses particulières ont, par exemple, été rédigées et insérées dans le marché de nettoyage.

Ce marché a été attribué le 13 juin 2013. Il contribue à la politique de l'emploi au sens large, vu qu'il a été prévu au niveau des critères d'attribution, de valoriser les offres « socialement responsables », via une cotation de leur performance en matière d'insertion professionnelle des publics en difficulté et de la promotion des entreprises à caractère social.

5° Le développement durable

Le Bureau a également souhaité que les services du parlement intègrent des considérations d'ordre environnemental.

Outre la considération donnée à l'écoscore des véhicules du parlement, lors de l'attribution du marché y afférent en 2010, une attention particulière a été apportée aux clauses « environnementales » dans la rédaction du cahier spécial des charges du marché relatif au nettoyage.

Ainsi, les produits utilisés devaient correspondre aux critères écologiques européens énoncés dans l'annexe à la décision de la Commission du 28 juin 2011 établissant les critères écologiques pour l'attribution du label écologique de l'Union européenne aux nettoyeurs universels et aux nettoyeurs pour sanitaires et être dans toute la mesure du possible de type « label écologique de l'UE – Écolabel ». Les détergents devaient être conformes aux exigences des règlements européens en terme de biodégradabilité.

Il était imposé aux soumissionnaires, via le cahier des charges, de rationaliser l'utilisation des produits et de respecter la réglementation d'application pour la gestion des déchets.

6° La gestion des achats énergétiques

Une mission de conseil et de suivi des consommations énergétiques a été confiée à un bureau d'étude, à l'issue d'un marché public, sous la forme d'une procédure négociée.

Ce bureau a notamment pour mission de surveiller l'évolution des prix de l'énergie électrique sur les marchés boursiers, permettant ainsi au parlement de bénéficier des meilleures conditions.

A la suite de cette étude, un marché de fourniture d'électricité 100% renouvelable et de gaz naturel – une adjudication publique lancée au niveau européen – a été attribué pour une durée de 30 mois.

Conclusion

Dans le cadre des marchés publics, les services du parlement ont veillé au respect des principes de transparence des procédures et de bonne administration, ainsi qu'à la poursuite des objectifs de développement durable dans le respect des limites budgétaires.

B. L'informatique

1° Les technologies de l'information et de la communication

Le parlement dispose d'une infrastructure informatique conséquente.

a. En termes de matériel :

- plus de 160 stations de travail
- plus de 20 ordinateurs portables et tablettes
- plus de 50 serveurs (la plupart « virtualisés », cfr. infra)
- plus de 20 copieurs, scanneurs et imprimantes multifonctions
- quatre bornes interactives

b. En termes de logiciels :

- une infrastructure en migration progressive vers les logiciels libres (tant du côté des serveurs que des postes de travail) ;
- des logiciels bureautiques classiques (traitement de texte, tableur, messagerie électronique, répertoires partagés, etc) ;
- une suite d'applications « métier » spécialisées dans la gestion du travail parlementaire (dénommée « Tabellio »), développée à partir de logiciels libres ;
- des applications spécifiques en support des différents services du parlement: finances et comptabilité, gestion des salaires et du personnel, inventaire, multimédia, sécurisation des accès, etc.

2° La virtualisation de l'infrastructure informatique/ « nuage »

Le service en charge de l'informatique a réalisé la « virtualisation » de ses serveurs en vue d'en limiter le nombre (4 au lieu de 18). Pour mémoire, la virtualisation consiste à faire coexister plusieurs serveurs « logiciels » (dits « virtuels ») sur une même machine physique afin d'optimiser au mieux les ressources matérielles en facilitant la maintenance des systèmes. Les machines « virtuelles » peuvent en effet être



Thomas Chable, *Camion, route Agadez/Dirkou. Niger.*

© Geoffroy Libert

déplacées d'une machine physique à l'autre en cas de nécessité, principalement en cas de défaillance ou de migration.

C. Les bâtiments et les œuvres d'art

1° L'architecture

Le parlement siège à Bruxelles et occupe deux hôtels.

L'Hôtel « Torrington » du 6 rue de la Loi, rebaptisé Hôtel du Greffe, est la propriété de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il accueille les bureaux de la Présidence, du Secrétariat général et une très large partie des services de l'administration du parlement. Des travaux de rénovation et d'entretien ont été menés à bien en 2012 - 2013.

L'Hôtel de Ligne, situé 72 rue Royale, appartient à Ethias. Ce dernier restaure depuis 2010 des salons historiques et renouvelle l'installation audio et des votes dans les salles de réunion parlementaires et l'hémicycle. Au sein de celui-ci, un dispositif de caméras permet, depuis la rentrée parlementaire 2013, de diffuser les séances plénières via le site du parlement, www.pfwb.be.

2° Le mobilier

Le parlement doit veiller à entretenir son matériel, à le rénover voire le remplacer.

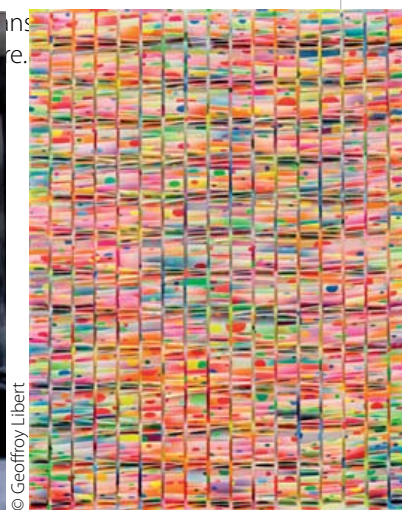
C'est ainsi qu'en 2012, il a notamment aménagé le « petit salon » de l'Hôtel du Greffe ; acheté deux défibrillateurs, se conformant ainsi à une obligation légale, et climatisé les chambres froides.

Le PFWB s'est aussi doté d'un tableau projecteur interactif pour ses salles de réunion de l'Hôtel du Greffe et d'un projecteur fixe pour la salle de projection informatique.

En 2013, le parlement a notamment aménagé des placards au premier étage de l'Hôtel du Greffe : trois anciennes



Stéphan Balleux, *Le métier des arts.*



Lionel Esteve, *Sans titre.*

© Geoffroy Libert

3° Les œuvres d'art

Depuis de nombreuses années, le parlement mène une politique d'acquisition d'œuvres d'art pour soutenir les artistes et la culture en Fédération Wallonie-Bruxelles.

En 2012, le parlement a acquis quatre nouvelles œuvres réalisées par trois artistes.

1. Stephan Balleux

Stephan Balleux vit et travaille à Bruxelles. Il a poursuivi ses études au sein de l'atelier de peintures à l'Académie royale des Beaux-arts de Bruxelles et est détenteur d'un post-graduat au HISK, Higher Institute for Fine Arts à Anvers. Le travail de Stephan Balleux entraîne le spectateur dans une réflexion sur l'identité et la place de la peinture dans notre époque contemporaine du virtuel et de la communication.

Son œuvre a été acquise en juin 2012. Elle a été installée au premier étage de l'Hôtel de Ligne.

5. La gestion du parlement

70

2. Thomas Chable

Une œuvre de Thomas Chable a été achetée en septembre 2012. Elle a été installée au 3^{ème} étage de l'Hôtel de Ligne, près de l'hémicycle. Diplômé de l'École supérieure des Arts Saint-Luc à Liège, Thomas Chable est photographe. Il vit et travaille à Poulseur.

Marqué par ses voyages photographiques et ses rencontres dans les pays d'Afrique, le travail artistique de Thomas Chable a été récompensé par le Prix Jeunes Artistes du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles en 1994.

3. Lionel Estève

Lionel Estève est né à Lyon, mais il vit et travaille à Bruxelles depuis 1997. En décembre 2012, le parlement s'est porté acquéreur de deux œuvres. Les deux ont été installées à l'Hôtel du Greffe, dans le petit salon pour l'une, dans la salle du Bureau pour l'autre.

Cet artiste développe son travail comme un chercheur scientifique soucieux de rendre visibles, à travers une démarche poétique, les phénomènes a priori imperceptibles de la matière, des formes et des couleurs.

L'œuvre de Lionel Estève se situe à la croisée du dessin, de la sculpture et de l'installation.

D. Les ressources humaines

1° Le personnel

Au 18 septembre 2013, le parlement comptait :

- 110 agents statutaires,
- 8 personnes sous contrat de remplacement à durée indéterminée,
- 6 agents absents pour longue durée

2° Les mouvements du personnel

1. Les recrutements

Trois agents ont été recrutés sous contrat :

Didier Van Pottelsberghe (huissier-messenger), sous contrat de remplacement temps plein à durée indéterminée, depuis le 01.10.2012.

Amélie Dans (attachée), sous contrat de remplacement temps plein à durée indéterminée, depuis le 01.11.2012.

Lindsay Baertsoen (assistante documentaliste), sous contrat de remplacement temps plein à durée indéterminée, depuis le 01.04.2013.

2. Les départs

Yolande Schoukens, mise en disponibilité dans l'attente d'une pension depuis le 01.11.2005, mise à la pension au 01.11.2012.

Martine Musty, mise en disponibilité dans l'attente d'une pension depuis le 01.07.2008, mise à la pension au 01.07.2013.

Liliane Claudisse, mise à la pension au 01.08.2013.

Le secrétaire général Xavier Baeselen a remercié ces agents pour leur dévouement et leur implication au service du parlement.

3° Les formations

1. Power-Point

Les 25 octobre 2012 et 8 novembre 2012. Sept agents ont suivi une formation Power-Point. Elle a été dispensée par la société CEGIS.

2. Technique de roulage – VIP

Les 8, 9 et 16 octobre 2012. Une journée pour chacun des 9 chauffeurs.

La formation portait sur les aspects suivants:

- préparation d'une mission et utilisation d'un GPS
- fonctionnalité du véhicule
- conduite défensive et préventive
- confort et sécurité des passagers
- techniques d'embarquement et de débarquement en sécurité.

Cette formation a été dispensée par Stany Ledieu, consultant en sécurité.

3. Protocole

Les 17 et 19 octobre 2012 et les 9 et 23 novembre 2012. Une journée pour chacun des participants.

Participants : l'équipe des huissiers-messagers et six agents du service des Relations extérieures.

La formation se déclinait en deux parties, théorique et pratique, et portait sur les aspects suivants :

- l'accueil des personnalités (ambassadeurs, ministres, princes, responsables de la Francophonie, ...)
- le service à table
- la préséance

Cette formation a été dispensée par Eddy Van den Bussche, ancien chef du protocole du Service public fédéral Intérieur.

4. Equipiers de première Intervention et secouristes

Ces formations ont eu lieu entre les mois de juin et d'octobre 2012, à raison d'une journée par participant. Sept agents ont suivi la formation « Secourisme ». Deux agents ont suivi la formation « Equipier de première intervention ».

Huit agents ont suivi la formation « Recyclage EPI ». Cette formation a été dispensée par C.E.P.S (le Centre

européen pour la sécurité). Des recyclages doivent être suivis annuellement.

5. Subsidiarité

Le 27 novembre 2012, les sept secrétaires de commission ont pu entendre Martin Gennart, docteur en droit, à l'occasion d'une formation spécifique sur les tenants et les aboutissants de la procédure décrite dans le règlement du parlement et récemment modifiée. M. Gennart est l'auteur d'une thèse intitulée : « Le contrôle parlementaire du principe de subsidiarité ».

6. Divers

Tout au long de la session 2012-2013, le parlement a veillé à la formation continuée de ses agents dans divers domaines. Ci-dessous, voici les matières que le personnel du PFWB a pu aborder :

- actualité du droit et contentieux de la fonction publique
- assurance accidents du travail secteur public

*Une administration
au service du parlement.*



5. La gestion du parlement

72

- le cahier spécial des charges
- construire et actualiser un thésaurus
- contraintes européennes et réforme de l'Etat
- « Easypay »
- la gestion des documents
- la gestion des services informatiques
- lot 3 de Tabellio-intranet
- manager un projet de A à Z
- marchés publics
- les médias sociaux
- Photoshop
- programme accès bâtiments
- réforme des pensions publiques

4° L'organigramme, brève présentation des services

1. Le service du greffier

Chef de service : Xavier Baeselen, secrétaire général.
Il compte 27 agents.

Le service du greffier est composé de trois cellules : le Secrétariat général, la cellule Sécurité et la cellule Ressources humaines.

- **Secrétariat général**
Il est placé sous l'autorité du secrétaire général, lequel organise et coordonne les activités du parlement.
- **Cellule Sécurité**
En lien étroit avec le service de l'informatique, des bâtiments et de l'infrastructure pour la coordination des travaux, cette cellule est en charge de la gestion de la sécurité des locaux.
- **Cellule Ressources humaines**
Elle gère les ressources humaines, les équipes des huissiers-chauffeurs et huissiers-messagers et le service d'aide au personnel.

2. Le service de la séance et des commissions

Chef de service: Jean-Pierre Cristolovean, directeur général.
Il compte 14 agents.

Il est chargé d'assurer le secrétariat et la préparation des travaux de l'assemblée. En tant que service juridique, il donne son avis sur le texte des projets et propositions de décret. Il doit aussi assurer les travaux de commissions et assurer la coordination de leurs secrétariats.

Ce service assure les secrétariats des commissions permanentes, à l'exception de la commission des Relations internationales et des Questions européennes.

Le compte rendu des séances publiques de commissions

(questions et interpellations) est placé sous la responsabilité des secrétaires de commissions.

3. Le service des finances et de l'administration générale

Chef de service: Philippe Di Nunzio, directeur d'administration.
Il compte 15 agents.

Il a dans ses attributions les questions relatives au statut matériel des membres de l'assemblée, les aspects juridiques et administratifs de la gestion du personnel, ainsi que l'élaboration, l'exécution du budget de fonctionnement de l'assemblée, la comptabilité, la trésorerie, l'économat et les dossiers d'assurance.

4. Le service des relations extérieures

Chef de service: Viviane Gérard, directrice générale.
Il compte 13 agents.

Le service prépare, gère et assure le suivi des accords interparlementaires qui lient le parlement à d'autres assemblées et coordonne l'ensemble des relations avec les assemblées européennes et internationales.

Il est aussi chargé du secrétariat de la commission des Relations internationales (à l'exception des questions européennes), du fonctionnement de la section Belgique/ Communauté française/Wallonie-Bruxelles de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie (APF) et des rapports de la section avec l'APF (en particulier le secrétariat du délégué pour la section Europe). Le service « RE » veille en outre au protocole, à la communication et aux relations publiques du parlement et de la présidence.

5. Le service de l'informatique, des bâtiments et de l'infrastructure

Chef de service: Christine Malolepszy, directrice générale.
Il compte 16 agents.

Il gère le système informatique du parlement et ses développements. Il veille au fonctionnement, à l'entretien des bâtiments et de l'infrastructure et à l'expédition.

Le service est composé des cellules suivantes: secrétariat, cellule Informatique, cellule Technique, cellule Bâtiments et cellule Expédition.

La coordination des travaux est réalisée en concertation étroite avec la cellule Sécurité du service du greffier.

6. Le service des études, de la documentation et des questions européennes

Chef de service: Nathalie Ryelandt, directrice générale.
Il compte 13 agents.

Il se charge de fournir toute étude ou rapport relatif aux compétences du parlement, et il tient à disposition des

membres du parlement et des services, la documentation, y compris les archives, relative aux matières qui relèvent de la compétence du parlement.

Le service est par ailleurs compétent pour assurer le traitement et le suivi des rapports du parlement avec l'Union européenne et ses instances, en particulier dans le domaine relatif à la subsidiarité. Il assure le secrétariat de la commission des Relations internationales et Questions européennes pour ce qui est relatif à ces questions.

5° Le Conseil de direction

Le Conseil de direction du parlement est composé du greffier et des chefs de service. Il est consulté par le greffier dans tous les cas où celui-ci est appelé à présenter des propositions au Bureau en matière de personnel et de fonctionnement des services.

A la demande de ce Conseil de direction, le greffier saisit le Bureau de toute question qu'il juge utile de lui soumettre et qui a trait au fonctionnement des services du parlement.

6° Le Conseil du personnel

Le Conseil du personnel est élu par les agents, selon les modalités arrêtées par le Bureau. Il représente les intérêts du personnel auprès du parlement.

Le Conseil donne un avis, soit d'initiative, soit à la demande du Bureau, du greffier ou du Conseil de direction :

1°) sur les problèmes concernant le statut de l'ensemble du personnel et/ou des catégories de personnel, à l'exclusion des cas individuels, notamment ceux relatifs aux promotions et aux questions de discipline;

2°) sur les problèmes relatifs à la sécurité, l'hygiène et l'embellissement des lieux de travail et d'une manière plus globale sur la politique du bien-être au travail, étant entendu que ces dispositions s'étendent aux missions contenues dans la législation sur le bien-être au travail.

Tous les agents du parlement nommés à titre définitif ou à l'essai, ainsi que les agents sous contrat de longue durée (plus d'un an), sont appelés à participer à l'élection du Conseil du personnel à l'exception des agents en disponibilité d'une pension.

Les élections ont lieu au scrutin secret, un lundi après-midi du mois d'octobre suivant l'installation du Bureau, pour toute la durée de la législature.

Suite aux élections du 9 décembre 2009, à la note de service du 5 avril 2012 et à la décision du Bureau du 10 mai 2012, le

Conseil du personnel est composé de la manière suivante :

Niveau A

Délégués effectifs : Jean-Michel Allepaerts
Fernand Morsa

Délégué suppléant : /

Niveau B

Délégués effectifs : Marie-Jeanne Radelet
Stéphanie Elet
Philippe Toussaint

Délégué suppléant : /

Niveau C

Délégués effectifs : Héléna Volont
Jacques Moreau
Rosetta Ierset

Délégué suppléant : /

7° Le bien-être au travail (loi du 4 août 1996)

1. Des personnes de confiance

Deux agents ont été désignés « personnes de confiance » et sont destinés à traiter tous les problèmes de harcèlement : Liliane Claudisse et Christian Brichaux.

2. Un conseiller en prévention

M. Brichaux a été désigné en tant que conseiller en prévention après avoir suivi avec succès une formation adéquate.

3. Le Comité pour la Prévention et la Protection au Travail (CPPT)

Il a été installé le 18 septembre 2012. Le comité a pour mission essentielle de rechercher et de proposer tout moyen de promouvoir activement toute action pour que le travail s'effectue dans des conditions optimales de sécurité, d'hygiène et de santé.

Il est composé comme suit :

Président : Jean-Charles Luperto, président du PFWB et Xavier Baeselen, secrétaire général du PFWB (représentants de l'employeur)

Représentants issus du Conseil du personnel :

- Stéphanie Elet
- Marie-Jeanne Radelet
- Héléna Volont
- Jacques Moreau

5. La gestion du parlement

74

Représentants des groupes politiques reconnus :

- Jean-Yves Pirenne (PS)
- Anne-Marie Blot (MR)
- Brigitte Simeone (ECOLO)
- Marie Bernard (cdH)

Membres désignés par le Bureau du parlement :

- Christine Malolepszy
- Philippe Di Nunzio
- Vladimiro Linari

Membre de droit :

- Christian Brichaux (conseiller en prévention)

4. Equipiers de première intervention (EPI) et brevet européen de premiers soins (BEPS)

Les personnes suivantes possèdent les qualifications requises :

EPI :

André De Clercq	Pierre Ducarme
Isabelle Dupont	Christian Brichaux
Mehdi Abidat	François Wagner
Olivier Sohy	Sophie Bondroit
Jacqueline Berger	Sophie Goisis
Christophe Schmitt	Didier Dessaint
Jean-Sébastien Dor	Brigitte Simeone
Touria Hammaly	Arnaud d'Ouvrier
Raphael Pattyn	Hélène Volont
Charline Demarch	

BEPS :

Didier Dessaint	André De Clercq
Olivier Sohy	Jacqueline Berger
Isabelle Dupont	Véronique Lefebvre
Philippe Toussaint	Sophie Goisis
Sophie Bondroit	Christophe Schmitt
Pierre Ducarme	Brigitte Simeone
Chadia Bouayachi	Nathalie Lambeau
Véronique Chaption	Touria Hammaly
Charline Demarch	Hélène Volont
Hourrya Cherkaoui	Marie Paquot

et tous les membres de la police militaire.

Toutes ces personnes ont été formées (ou remises à niveau) entre juin et octobre 2012.

E. Etudes et documentation

De manière générale, le parlement fournit aux membres du parlement toute étude sur des sujets relevant des domaines de compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Il doit plus particulièrement réaliser, à la demande des commissions, toute étude relative à l'application des décrets et de leurs arrêtés d'exécution.

1° La bibliothèque

La bibliothèque est réservée aux usagers internes (les parlementaires, leurs collaborateurs et les agents).

1. Monographies

Au 18 septembre 2013, le fonds global comptait 6098 publications dont

- 5491 publications en format papier
- 607 publications en format numérique

2. Acquisition pour la session écoulée :

264 ouvrages. La liste des acquisitions a été actualisée 18 fois au cours de la session 2012-2013.

3. Périodiques

Le fonds global de titres de périodiques compte 100 périodiques dont

- 86 dépouillés
- 14 en présentation temporaire

Le fonds global d'articles de périodiques compte 5432 articles dépouillés :

- 3943 articles en format papier
- 1489 articles en format numérique
- 648 articles ont été dépouillés dont 476 en format numérique

2° La revue de presse et la revue de presse spécialisée des médias flamands

Une revue de presse est réalisée tous les jours à destination des parlementaires et leurs collaborateurs, des groupes politiques et des agents du PFWB, sous forme de courriel.

Trente-cinq exemplaires papier sont également adressés, conformément à une décision du Bureau du parlement.

Onze quotidiens belges francophones sont dépouillés tous les jours :

- Le Soir (édition bruxelloise)
- La Libre Belgique
- La Libre Belgique (Gazette de Liège)
- La Dernière Heure (Mons-Centre)
- L'Echo
- La Meuse (Liège)
- Nord Eclair (Tournai)
- Vers l'Avenir (Brabant wallon)
- L'Avenir du Luxembourg
- Vers l'Avenir entre Sambre et Meuse.
- Le Jour/Le Courrier (Verviers)

Un quotidien français : Le Monde

Trois magazines hebdomadaires : Le Vif L'Express, Marianne Belgique et Le Ligeur.

Les thèmes de prédilection sont les matières communautaires, mais aussi l'actualité des autres entités fédérées et de l'Etat fédéral, ainsi que la politique des pays avec lesquels la Fédération Wallonie-Bruxelles a des accords de coopération.

Les articles sélectionnés pour la revue de presse (plus ou moins 45 par jour) sont ensuite indexés à l'aide du thésaurus et intégrés dans la base de données Tabellio (lire infra).

Le service des études du parlement procède à des relevés des travaux du Parlement flamand et du Parlement germanophone. Il réalise également des dossiers thématiques relatifs à la Flandre : en 2012-2013, ces dossiers ont entre autres porté sur les circulaires dites « Peeters » relatives à l'emploi des langues dans les communes à facilités et sur le document « Plenum » qui comporte les orientations proposées par le président du Parlement flamand pour une meilleure efficacité de son assemblée.

L'administration effectue systématiquement un relevé des articles de presse relatifs à l'actualité politique en Flandre. La sélection se fait dans les quotidiens flamands De Morgen, De Standaard, De Tijd et Het Laatste Nieuws, ainsi que dans l'hebdomadaire Knack. Ainsi, 65 numéros de cette synthèse ont été envoyés aux parlementaires, aux groupes politiques et aux membres de l'administration. Une revue de presse similaire est effectuée pour la Communauté germanophone, à partir du quotidien Grenz-Echo.

Enfin, à la demande des parlementaires et des groupes politiques, ou d'initiative, le service des études réalise des traductions de documents législatifs, d'articles de presse, d'études et d'analyses, portant sur les matières



communautaires et institutionnelles, du néerlandais, de l'allemand ou de l'anglais vers le français.

3° La salle de lecture

Une agréable salle de lecture est ouverte aux usagers qui peuvent y travailler au calme, lire les journaux ou effectuer leurs recherches sur les ordinateurs mis à leur disposition. Elle est accessible tous les jours ouvrables de 9h30 à 12h et de 13h à 17h. Les jours de commissions et de séance, la salle de lecture est ouverte de 9h30 à 12h et de 13h jusqu'à la fin des réunions. Durant les vacances parlementaires, elle est accessible sur simple demande adressée aux documentalistes.

5. La gestion du parlement

4° Les prêts d'ouvrages

76

Durant la session 2012-2013, 54 livres ont été prêtés et 13 ont fait l'objet de réservations.

5° Les recherches

Le parlement effectue des recherches « en interne » à destination :

1. Des agents du parlement :

Ces recherches consistent le plus souvent en demandes de textes juridiques, extraits de la Constitution et de réalisations de dossiers de presse pour les missions à l'étranger.

2. Des parlementaires, collaborateurs, groupes politiques :

Les demandes de recherches sont très variées et vont du dossier thématique à la demande d'une liste des dernières questions posées en séance ou en commission sur un thème donné, mais également des demandes de documents parlementaires de notre assemblée ou d'autres institutions belges et étrangères, textes de loi, statistiques de l'enseignement, articles de presse...

Ces recherches représentent environ 70 % des demandes reçues par le service. Le solde est constitué de demandes extérieures.

Des demandes extérieures parviennent via divers canaux : le site du parlement, le téléphone ou le courriel. Le PFWB est sollicité par d'autres institutions ou assemblées (le Parlement wallon, l'Union des Villes et Communes...), par des enseignants, étudiants, par le secteur associatif et tout citoyen qui souhaite obtenir des informations sur le travail parlementaire

6° Tabellio, la base de données du parlement

Cette base de données, qui est la base des renseignements présentés sur le site web du parlement, est le produit du flux d'informations provenant des services législatifs. Spécifiquement, les documentalistes indexent à l'aide d'un thésaurus tous les projets et propositions de décret et les questions parlementaires, afin de pouvoir les retrouver aisément.

Le but est le même lors du dépouillement des comptes rendus intégraux de séance. Pour les discussions de projets ou de propositions de décret, les documentalistes ajoutent les intervenants et spécifient les pages où retrouver ces

interventions. Elles encodent aussi des mentions, qui complètent l'information documentaire sur la vie d'un document.

Elles réalisent aussi des relevés statistiques de l'activité parlementaire. Elles ont dépouillé durant cette session 2012-2013 une vingtaine de comptes-rendus intégraux de séance, quelques 130 comptes rendus intégraux de commission, indexé 143 questions d'actualité, 613 questions écrites, 962 questions orales et 109 interpellations, sans oublier une soixantaine de projets et propositions de décret.

7° Le nouveau thésaurus

Le thésaurus est un outil linguistique. Il met en relation le langage naturel des utilisateurs et celui contenu dans un ensemble de documents répertoriés. Cette technique pallie les limites du langage naturel, très riche mais aussi souvent ambigu.

On distingue deux catégories parmi les citoyens qui effectuent eux-mêmes leurs recherches. D'une part, les spécialistes (mandataires politiques et leurs collaborateurs, agents des services du parlement, juristes, journalistes) : en raison de leur consultation régulière des travaux parlementaires, ils sont capables de se servir des outils de recherche. D'autre part, les citoyens actifs, professionnels ou bénévoles : ils ont besoin d'un outil accessible et performant pour effectuer leurs recherches.

Un des défis à relever consiste à rendre l'outil de recherche par matières accessible à tous, y compris ceux qui n'auraient pas une connaissance détaillée de la répartition des compétences entre les Régions, les Communautés et l'autorité fédérale. Le thésaurus doit guider l'utilisateur dans cet écheveau.

Deux documentalistes consacrent l'essentiel de leur temps à la refonte du thésaurus. Elle a débuté avec la détermination de phases de travail et la prise en compte de priorités. Ces dernières ont été données d'abord à certains domaines de compétences communautaires (promotion de la santé et matières culturelles, finances publiques et budget, enseignement) ; ces arborescences ont pu être terminées en 2012-2013. Il restera ensuite l'aide aux personnes, les relations internationales, la recherche scientifique, les institutions, le droit, la politique, les compétences régionales et les compétences fédérales.

Une nouvelle interface est en projet : elle permettra une meilleure lecture et une meilleure navigation entre les matières proposées.



6 Toutes les informations pratiques

6. Toutes les informations pratiques

Vous souhaitez visiter le parlement ?

78

Pour visiter le parlement et ses coulisses (groupes uniquement) : il suffit d'introduire une demande au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, service des Relations extérieures, 6 rue de la Loi, 1000 Bruxelles ou par courriel : visites@pfbw.be – Tél : 02/506.38.82.

Pour assister à une réunion de commission ou une séance plénière (agenda : sur www.pfbw.be) et vivre l'exercice démocratique en direct, présentez-vous au 72 rue Royale, 1000 Bruxelles. Courriel : relationspubliques@pfbw.be – Tél : 02/282.85.11.

Vous souhaitez obtenir plus d'exemplaires de ce rapport ?

Contactez le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, 6 rue de la Loi, 1000 Bruxelles. Courriel : relationspubliques@pfbw.be – Tél : 02/282.85.11.

Vous souhaitez entrer en contact avec un groupe politique, un député ou l'administration ?

Contactez le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles via le site internet www.pfbw.be

Vous souhaitez entrer en contact avec l'administration ?

Contactez le secrétaire général du parlement M. Xavier Baeselen, 6 rue de la Loi, 1000 Bruxelles. Courriel : secretariatgeneral@pfbw.be – Tél : 02/506.38.59 – Fax : 02/506.39.76.





Editeur responsable : Xavier Baeselen, secrétaire général du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Crédits photographiques : services du Parlement et du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Geoffroy Libert, Fabian Rouwette, Christophe Bortels, Dogstudio, Freedigitalphotos, International Union européenne, UN-Martine Perret, Panathlon Wallonie-Bruxelles, Jean Poucet-DirCom-FW-B, FIFA Mons-Marc Bossaerts, ASBL La Chataigneraie et François Evrard.

Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, 6 rue de la Loi, 1000 Bruxelles.

Achévé d'imprimer à 1.000 exemplaires sur les presses de l'imprimerie Hayez, à Bruxelles, en janvier 2014.

Tous droits de traduction, d'adaptation et de reproduction par tous procédés, réservés pour tous les pays.





FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

LE PARLEMENT

